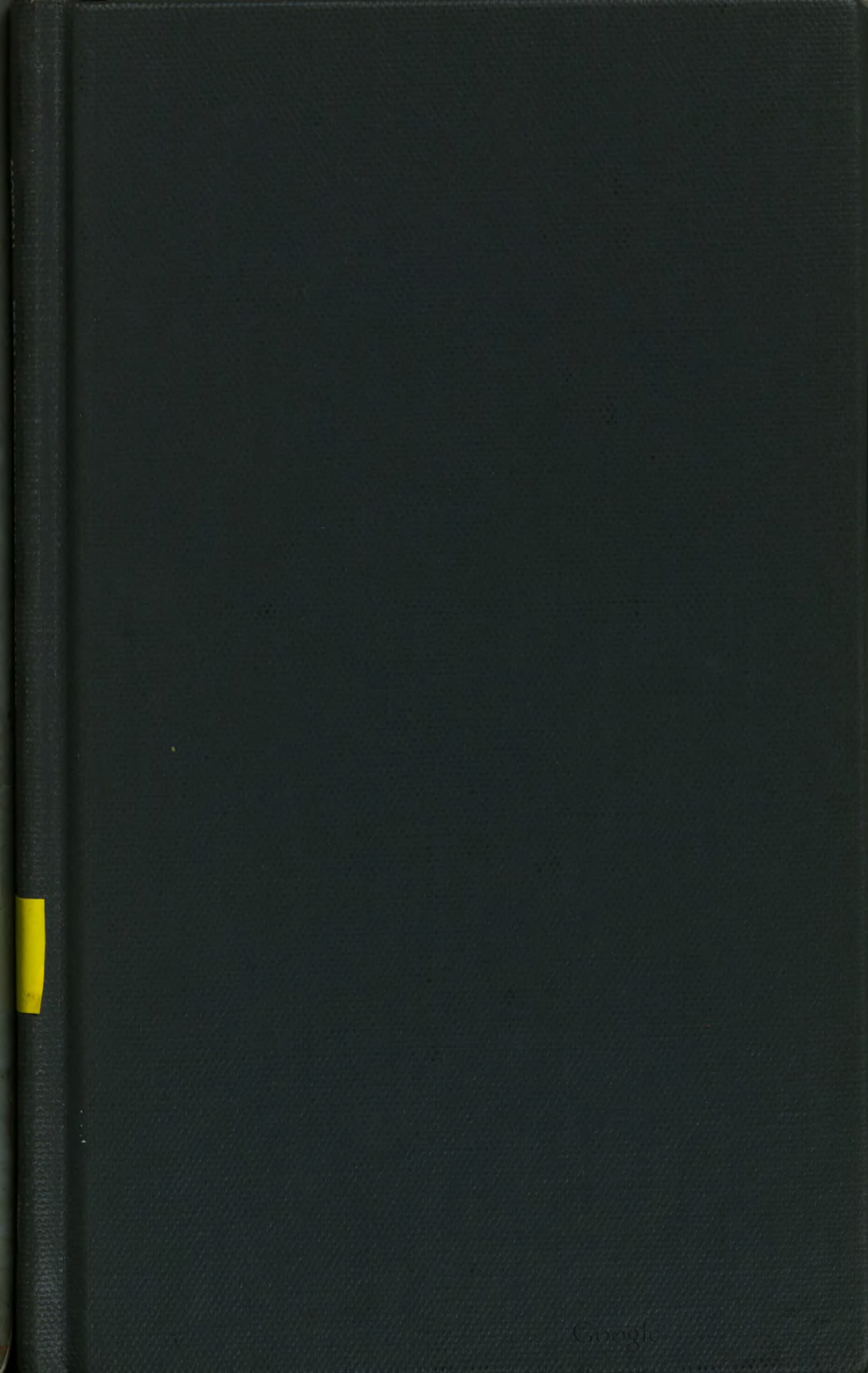


DATE DUE

GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA COMMUNE DE GUERCHY

ET

SES SEIGNEURS

PAR

A.-M. MOREAU



AUXERRE

LIBRAIRIE ANCIENNE F. FAUCHEREAU
10, Rue d'Egleny, 10

1884

AUXERRE. — IMPRIMERIE DE GEORGES ROUILLÉ.

A Monsieur Germain BURAT,

A l'homme bon et loyal, au citoyen vertueux et intègre qui a consacré sa vie tout entière à la propagation des idées libérales et démocratiques, et à la diffusion de l'instruction populaire sous toutes ses formes : bibliothèques, conférences, lectures, etc. ;

Au vaillant républicain qui, aux jours néfastes de l'Empire, n'a jamais connu les défaillances, et qui s'est constamment efforcé d'inspirer à ses concitoyens l'amour de la République vaincue et de la liberté violée, et la haine du césarisme triomphant;

AUX HABITANTS DE GUERCHY,

A cette population si unanimement dévouée aux institutions républicaines, si profondément imbue des idées de liberté, de progrès et de justice, qui sont l'apanage des esprits droits et des cœurs virils;

Je dédie ce travail comme un respectueux hommage de ma gratitude.

A.-M. MOREAU.

Branches, 6 décembre 1883.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA COMMUNE ET LES SEIGNEURS

DE GUERCHY.

I.

Guerchy, Waarchiacus, (ve siècle, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, vie de Saint-Germain) ; Guaarchius, (864, *Cartulaire général de l'Yonne*) ; Garchiacus, (884, ibid) Guaarchiacum, Garchiacum, Vuarchiacum, Warchiacum, Guerchiacum, Warchiaco, (xe siècle); Galchy, (1484, chapitre d'Auxerre) ; Garchy, (1491, abbaye de Saint-Germain) ; Guarchy, (1682, pierre tumulaire dans l'église de Guerchy) ; Garchi, enfin Guerchy, est un des plus anciens villages de l'Yonne.

Quelques étymologistes, dit M. Xavier Ravin, dans la notice qu'il a consacrée à la commune et à la maison de Guerchy (*Annuaire de l'Yonne* de l'année 1837), tirent ce nom de deux mots celtiques, de *Wer* avec l'aspiration ch, et de *iac*, ce qui veut dire château fort bâti près de l'eau. La situation de l'ancien château de Guerchy, construit sur le ruisseau du Ravillon, qui alimentait les larges et profonds fossés qui en défendaient jadis l'accès, peut donner un certain degré de vraisemblance à cette opinion.

M. Quantin, dans son introduction au *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, s'exprime en ces termes : « En remontant aux temps primitifs où les vieux Gaulois parcouraient librement le sol de la patrie, nous constaterons l'existence de villes et de villages nombreux,

dont les noms portent le cachet d'une antiquité irrécusable, et dont la signification est à peu près inconnue; ces noms qui ont traversé, sans être entamés, les civilisations romaine et chrétienne, apparaissent comme les témoins des premiers âges et les preuves vivantes de la situation de la Gaule. » M. Quantin cite, parmi les communes dont l'origine celtique lui paraît incontestable à ce titre : Guerchy, Appoigny, Laduz, Bassou, Aillant, etc.

Quelle qu'ait été l'origine de Guerchy, aucun document historique ne fait mention de ce village avant le IVe siècle. Il faisait partie à cette époque du pagus ou pays de Sens. Le savant moine Héric, et après lui, les autres auteurs du *Gesta Pontificum Autissiodorensium*, le père Labbe, et le bénédictin Dom Viole, nous apprennent que Rustique et Germanille, père et mère de *Germanus*, duc et gouverneur pour les Romains de la Marche armorique (1), et qui fut depuis évêque d'Auxerre, étaient seigneurs de la ville et comté d'Auxerre, d'Appoigny, Varzy, Toucy, Perrigny, Guerchy, Fontenay, etc. Ils moururent vers la fin du IVe siècle, et furent inhumés, selon Héric et le père Labbe, à Appoigny, avec grande pompe et magnificence. Guerchy et les autres possessions de Rustique et de Germanille passèrent, à leur mort, à leur fils *Germanus*.

Germanus naquit en 380, à Auxerre, selon Constance et plusieurs auteurs. Devenu gouverneur pour l'empire Romain de la Marche armorique, il occupait ainsi une des plus hautes situations politiques et militaires de l'empire. Ordonné prêtre par Saint-Amatre, évêque d'Auxerre, et désigné par lui comme son successeur, l'avènement de *Germanus* à *l'épiscopat* d'Auxerre eut lieu en 418, époque de la mort de Saint-Amatre. Il fut le sixième évêque de cette ville. *Germanus*, ayant fait construire sur le Mont-du-Brenn, au nord de la cité d'Auxerre, un oratoire dédié à Saint-Maurice (2), lui fit don de sa terre et village de Guerchy, Vuarchiacum *in pago senonico*, au diocèse de Sens, ainsi

(1) La Marche armorique comprenait cinq provinces : la 1re et la 2e Aquitaîne, la 2e et la 3e Lyonnaise et la Sénonaise.

(2) Deux siècles après la mort de saint Germain, cet oratoire fut transformé en une abbaye qui porta son nom. Guerchy appartint à l'abbaye Saint-Germain jusqu'au milieu du XVe siècle.

que des villages de Corvol et de Moulins, dans le diocèse d'Auxerre. Il mourut peu de temps après, à Ravenne, le 23 août 448. Saint Germain avait donné avant sa mort à l'église de Saint-Etienne, bâtie par saint Amatre, ses terres d'Appoigny, Varzy, Poilly, Marnay, Toucy, Perrigny, Cussy et Vercise ou Vercese, qui possédait un château remarquable. Il avait fait présent au monastère de Saint-Côme d'un territoire qu'on appelait Monceaux, pour la fourniture du vin, de Fontenoy, pour celle des grains, et de Mézilles, pour l'entretien des bestiaux; comme on le voit, ses possessions territoriales étaient considérables.

Guuarchiacus (Guerchy), Mardiniacus (Marnay, commune de Poilly), Pauliacus (Poilly), Colosenogus (Saint-Cydroine), Erdona près Sens, et Bandritum (Bassou), sont les seuls lieux du pagus Sénonais cités dans les légendes des saints jusqu'au ve siècle, après ceux cités dans l'itinéraire d'Antonin, et qui sont: Clanum (Vulaines), Condate (Montereau), Eburobriga (Avrolles) et Senone (Sens). La paroisse de Warchiaco (Guerchy), est mentionnée dans le *Liber sacramentorum*, manuscrit de la bibliothèque de Stockhom, écrit au ixe siècle; ainsi que celles de Caceia (Charbuy), Villena (la Villotte), Spinoli (Epineau-les-Vosves), Campumlaicum (Champlay), Kainey (Cheny), Nuillei (Neuilly), Poilei (Poilly), Senono (Senan), Bassau (Bassou), etc. Il est à remarquer qu'une partie de ces centres paroissiaux sont situés sur ou près le Ravillon. Les bords fleuris de l'antique Riot avaient sans doute séduit nos nomades ancêtres, qui s'y fixèrent définitivement. Presque tous les villages qui existent actuellement sur les deux rives de ce ruisseau, ont une origine qui remonte aux époques celtique ou gallo-romaine.

Le pape Eugène III, par une bulle de 1147, confirme l'abbaye de St-Laurent dans la possession de ses biens, parmi lesquels figure « *ecclesiam sancti Martini* de Garchiaco (1) ». Hugo de Varigniaco (2), *dominus* de Guerchia, figure comme témoin dans une ordonnance rendue en avril 1235 par Guy, comte de Nevers, et Mathilde, sa femme, contre les incendiaires dans les comtés de

(1) « L'église de Saint-Martin de Guerchy. »
(2) Verrigny, fief et hameau situés sur la paroisse de Toucy.

Tonnerre, de Nevers et d'Auxerre. (*Cartul. de l'Yonne*). Le concile de Pise, convoqué en 864 par ordre de Charles le Chauve, et composé de tous les évêques des Gaules, rend un décret pour confirmer les moines de Saint-Germain d'Auxerre dans la possession de leurs biens. Parmi ces possessions figurent: de petits manses à Volgré affectés à la trésorerie; des biens donnés par un noble homme Hérimarus, pour l'entretien des marguilliers, dits nonnones ; des manses pour l'hôpital des pauvres à Guerchy, Bassou et Volgré. « *Item ad hospitale pauperum Vendonsa cum appendiciis suis, Calniacus, et in Guarchiaco mansum unum, in Bassao mansillum unum cum vineolis, in Vogrado mansum unum etc.* » (Original, *Arch. de l'Yonne, Cart. gén.*) Le 11 juin 884, Carloman, et le 28 octobre 886, l'empereur Charles le Gros, confirment dans les mêmes termes, les mêmes priviléges accordés à l'abbaye de Saint-Germain. (*Rec. des Hist. de France, Cart. gén.*)

Dans son testament en date du 10 septembre 1276, Guillaume de Courtenay, seigneur de Champignelles, constitue Pierre, curé de Guerchy, son exécuteur testamentaire, et lui fait une donation en ces termes : « *Item lego Petro, curato de Garchiaco, cappellano meo, totam granchiam meam de Mein cum pertinentiis ad vitam suam possidendam et detinendam* (1). »

Un aveu et dénombrement du comté de Joigny, fait au roi, à cause de son comté de Champagne, en 1389, énonce les fiefs de Bussy-en-Othe, Brion, Esnon, Aillant Laduz, Senan, Villemer, Champlay, Guerchy, etc. (*Archives de l'Yonne*). Ainsi au quatorzième siècle, le fief de Guerchy relève du comté de Joigny, qui rélève du comté de Champagne, lequel appartient au roi.

Voici enfin ce que nous trouvons dans « l'Abrégé de l'extrait fait en la Chambre des comptes de la liasse des adveus et dénombremens en roulleaux estant ez armoires de la Chambre d'Anjou ainsi qu'il en suit », 1389, publié par M. Challe: « ... Item le fief de Guarechy... Item le seigneur de Garchy tient de moyen fief la fort-maison

(1) Item je lègue à Pierre, curé de Guerchy, mais chapelain, toute ma « grange » de même, pour en jouir et disposer sa vie durant.

de Garchy, etc. (Il est fait mention plus loin de messire Simon de Grachy, chevalier sire d'Esnon par sa femme). Item justice et seigneurie grande et petite à Garchy et à Longueron, tant en hommes et femmes, tailles, censives et coustumes portant aux hoirs feu Jean de Pessart et souloient valoir dix-huit livres par an, etc. Item le huictième de la rivière d'Erneau partant à moy et autres personnes. Item à Longueron, à Garchy et à Ladus en tailles, coustumes censives, vignaiges, hommes et femmes portant aux hoirs de Villecendrier et du Plessis qui souloient valoir environ quatre livres, et souloient bien valloir les choses de ce dernier fiet pour les deux environ huict livres, » etc., etc.

Voilà tous les renseignements que nous fournissent sur Guerchy, jusqu'au xve siècle, les documents et les auteurs locaux (1).

II.

Le 5 août 1440, Jehan Régnier (2), acheta la terre de Guerchy. Jean Régnier appartenait à une des familles les plus considérables d'Auxerre. Lebeuf, dans ses mémoires sur l'*Histoire civile d'Auxerre*, mentionne un Jehan Régnier l'aîné, qui fut gouverneur de la communauté des habitants d'Auxerre (c'est-à-dire échevin) de 1373 à 1379. Il était en 1375, lieutenant du chevalier Beton de Marcenac, seigneur de Marmesse, premier bailli royal de Sens et d'Auxerre depuis l'acquisition de ce dernier comté par Charles V (1370). Un autre Jehan Régnier, appelé le jeune, fut échevin d'Auxerre de 1378 à 1404. Il était, à cette époque, lieutenant de Gasselin du Bos, bailli d'Auxerre, (reg. parlam. 3 sept. 1404. Lebeuf, ibid.) Un Pierre Régnier remplit ces mêmes fonctions en 1387, 1388 et 1410, année de sa mort. Il fut prévôt d'Auxerre en 1404, selon Peincedé, (t. 9 p. 66, *arch. de la Côte-d'Or*). Un

(1) En 1397, Etienne Ragot, dit de Garchy, chevalier seigneur de Champlost, rendit hommage au roi, en qualité de comte de Champagne, pour sa terre mouvant de Saint-Florentin.

(2) Sans doute à l'abbaye de saint Germain, qui avait succédé à l'oratoire de Saint-Maurice, fondé par saint Germain, dans la propriété des biens légues à l'oratoire par l'évêque.

Jehan Régnier était en 1414, lieutenant pour la capitainerie ou le commandement militaire du bailli d'Auxerre et de Sens. Il présenta, le 6 avril de cette année, au chapitre d'Auxerre, les lettres du roi concernant la paix faite avec les princes. (Reg. cap. Lebeuf.) Le bailli Jehan Régnier était sans doute, ainsi que Philibert Régnier, qui vivait en 1442, le fils de ce dernier.

Un Lubin Régnier était en 1429 seigneur du Deffand et de Vauvrailles et premier queux du roi Charles VII. Il était peut-être le frère de Jehan Régnier, père du bailli.

Nous empruntons les quelques détails biographiques que nous allons donner sur ce premier des seigneurs de Guerchy du nom de Régnier, aux mémoires sur l'*Histoire civile d'Auxerre*, de Lebeuf, et aux deux remarquables notices consacrées à Jehan Régnier par M. Challe, notices insérées dans les *Annuaires* de 1843 et de 1874.

Après la ratification de la paix conclue entre le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans, chef du parti des Armagnacs, ratification qui fut faite en grande pompe à Auxerre, le 22 août 1412, par le duc de Guyenne, fils de Charles VI, assisté des ducs de Bourgogne, d'Orléans, de Bourbon, de Berry, du roi de Sicile, des principaux comtes, barons, archevêques et évêques de France, le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, s'étant plaint que les articles de la paix n'étaient point observés, le roi, dit Lebeuf, écrivit au habitants d'Auxerre d'envoyer incessamment deux notables à Paris, afin d'examiner les griefs du duc. L'un des deux députés envoyés à Paris fut Jehan Régnier, qui était à cette époque garde du scel de la prévôté.

Lorsque le duc de Bedfort, régent d'Angleterre et de France pour le roi Henri VI, eut concédé, en 1424, les comtés d'Auxerre, de Mâcon et de Bar-sur-Seine au duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, celui-ci créa un balliage particulier à Auxerre. Jehan Régnier, qui était depuis 1417 lieutenant pour la capitainerie du bailli de Sens et d'Auxerre, charge considérable qui lui donnait le gouvernement militaire de tout le pays Auxerrois, devint un des partisans les plus dévoués du duc, qui, pour le récompenser des immenses services qu'il avait rendus, lui conféra l'office de bailli. Il en prit possession le 17

mai 1426, après avoir prêté serment d'observer la charte de franchise que la comtesse Mahault avait accordée aux habitants d'Auxerre. Les attributions du bailli étaient considérables ; elles comprenaient tout ce qui concernait l'administration civile, militaire et judiciaire ; son autorité était pour ainsi dire illimitée dans tout le territoire soumis à sa juridiction. M. Challe, dit que le jeune bailli était alors âgé seulement de trente-quatre ans; il était par conséquent né en 1392.

A la fin de l'année 1430, il fut chargé par le duc de Bourgogne de se rendre à Rouen, où la Pucelle était sur le point d'expier dans les flammes d'un bûcher allumé par les Anglais et un prêtre infâme, Cauchon, son sublime héroïsme et son ardent patriotisme (1). Quel était l'objet de sa mission? On l'ignore, mais il est permis de supposer qu'elle était relative à la noble héroïne, que le duc de Bourgogne venait de livrer aux Anglais. Peut-être le remords de la lâche action qu'il venait de commettre engagea-t-il Philippe-le-Bon à faire ses efforts pour retirer sa prisonnière des mains des Anglais, ou leur inspirer du moins quelque clémence en sa faveur. Là était peut-être la cause du voyage de Jehan Régnier, voyage qui lui fut fatal et qu'il faillit payer de sa vie.

Revenant de Rouen, accompagné seulement de deux écuyers anglais, d'un officier Bourguignon et d'un valet, il chevauchait au-delà des Andelys, lorsque des coureurs détachés de la garnison française de Beauvais, tombèrent sur la petite troupe qui, après une résistance acharnée fut emmenée prisonnière à Beauvais. Deux des prisonniers étaient blessés. C'était le dimanche, 14 janvier 1431. Le bailli fut enfermé dans la tour de Beauvisage, après qu'on lui eût mis les fers aux pieds. Couché sur la paille et nourri de pain et d'eau, il fut menacé de subir ce régime rigoureux qui était alors en usage pour les prisonniers de guerre, jusqu'à ce qu'il fournît une rançon de 10,000 (2) salutz d'or, c'est-à-dire environ 250,000 fr. de

(1) Son supplice eut lieu en effet quelques mois plus tard, le 14 juin 1431.

(2) Lebeuf dit, par erreur, que sa rançon n'était que de 1,000 salutz.

notre monnaie. Cette rançon exorbitante était hors de proportion avec la fortune du bailli, qui n'avait jamais amassé, et à qui son office ne rapportait que 100 liv., c'est-à-dire, à peu près 4 à 5,000 francs, valeur actuelle. Il eut beau se récrier et déclarer à ses géôliers qu'il lui serait impossible de payer une aussi forte somme, ses plaintes ne furent point écoutées, et il obtint pour toute faveur d'envoyer son valet à Auxerre pour informer sa femme et ses parents de la malheureuse situation qu'il occupait.

Régnier avait épousé en 1415, selon M. Challe, Isabeau Chrestien, d'une famille notable d'Auxerre ; c'est par une inconcevable erreur que Lacroix du Maine, dans sa biblothèque française (1584), place le mariage d'Isabeau Chrestien et du bailli en 1460, c'est-à-dire quarante-cinq ans plus tard. C'est pendant sa captivité à Beauvais qu'il composa ce curieux recueil de poésies qu'il intitula : « *Ses fortunes et adversités* », et qui fut publié en 1526, en un volume in-8°, sous les auspices de noble homme Claude Le Marchant, chevalier, seigneur du Bouchet, Esleu d'Auxerre, un de ses descendants, sous ce titre : « *Les fortunes* « *et adversités* de feu noble homme Jehan Régnier, « escuyer, en son vivant seigneur de Garchy et bailli « d'Aucerre. » Selon Du Verdier (1), cette édition faite par Jean de Lagarde, éditeur à Paris, se composait de 18 feuillets imprimés en caractères gothiques. Papillon, dans son dictionnaire des auteurs de Bourgogne, dit que l'abbé Goujet (2) place cette édition en l'an 1524. Ce recueil est, ainsi que l'indique son titre, le récit poétique de sa capture et de ses misères, de ses douleurs et de ses joies, de ses découragements et de ses espérances. On voit, par ses poésies, qu'il avait parcouru l'Italie, la Sicile, la Dalmatie, la Grèce, la Morée, la Roumanie, les îles de Rhodes, de Crète, de Chypre, l'Asie Mineure, l'Arménie, la Syrie, l'Egypte, la Palestine et Jérusalem. Il était lettré et dans ses poésies il mentionne, comme lui étant familiers, les faits des histoires grecque et romaine. Il avait le goût et la pratique des arts. La peinture et la tapisserie faisaient ses délices.

(1) Bibliothèque des auteurs français, 1585, in-f°.
(2) Bibliothèque française, 1327.

« L'histoire de sa captivité, dit M. Challe, des misères
« et des mauvais traitements qu'il endurait, ses souf-
« frances et celles de ses compagnons de prison,
« ses découragements et ses résignations, les vicissi-
« tudes de sa longue détention, la condamnation sinistre
« qui le menaçait lorsque le roi Charles VII, informé
« de sa capture et probablement aussi de sa mission, par
« les lettres qu'on avait saisies sur sa personne, envoya le
« bailli de Senlis pour le mettre à mort, l'appui qu'il
« trouva quand de généreux ennemis comme Saintrailles,
« La Hire et Robert Floquet le prirent sous leur protec-
« tion et firent révoquer l'arrêt fatal, les douces réminis-
« cences de sa jeunese qui parfois illuminent son cachot,
« les souvenirs de sa famille et de son pays, les tendres
« affections de son cœur pour sa femme, dame Isabeau
« Chrestien, qu'il avait laissée enceinte et avancée dans
« sa grossesse, son attachement à sa chère ville d'Auxerre,
« ses ardentes aspirations pour la liberté, le tableau des
« bienfaits d'une longue paix dont il avait vu les fruits
« dans sa jeunesse, et des dévastations de la guerre
« acharnée qui avait ruiné cette prospérité, les énivre-
« ments de ses espérances quand il recevait de bonnes
« nouvelles, les pénibles angoisses des découragements
« qui leur succédaient par de tristes retours, il mit en
« récit toutes ces aventures, toutes ces impressions si
« émouvantes, et tout cela d'un ton simple et naïf, en un
« langage animé autant que pittoresque, mais toujours
« calme et exempt d'amertume, dans une longue suite de
« ballades, complaintes, lais et virelais, rondeaux et chan-
« sons. »

Nous croyons utile de reproduire ici quelques-unes de ses poésies, que nous empruntons au biographe de Jehan Régnier. Il racònte dans la complainte qui suit, son arrestation et son emprisonnement :

L'an trente et ung et quatre cens
Le quatorziesme de janvier,
Perdis partie de mon sens
A l'heure que fus prisonnier,
Car je nay maille ne denier
Pour moi ravoir, ne point de terre
Par Dieu qui soit à engaiger ;
Qui n'a argent il en fault querre (chercher).

Des compaignons de la freillye (des maraudeurs)
Fut rencontré, en male estraine
Ung dimanche, dont chiere lye
Ne puis faire sinon a peine,
Et fut mené en leur demaine,
Au hault d'ung boys, en l'hermitaige ;
Cecy si (ainsi) est chose certaine ;
Faulte d'argent fait bailler gaige.

Christofle Guillier me servoit
Trestout au long de ce voyage,
Mais son mantel vestu avoit,
De quoy depuis le tins à sage ;
Car baillé lui fut, sur la naige (le collet),
Tel coup certes d'une guisarme,
Le mantel lui fist advantaige ;
Du corps lui fust partie l'âme.

Par les compaignons fut mené
Trestout à pied par le bocquage,
Dieu scet si je fuz pourmené
Jusques je fus en l'hermitaige ;
La trouuasmes pain et fromage,
Cidre, cervoise largement,
Qui me fut trop mauvais breuuage ;
Boire n'en peuz aucunement.

Je faisoye le ménestrié
Pour trouver ma salvation (salut) ;
Mais j'estoye si fort lectré (porteur de lettres)
Que ce fut ma destruction ;
Trouver n'y peuz solution
Pour avoir nulle deliurance,
Ne aucune remission ;
Maintefois si nuyt congnoissance.

Et quant je veis que fus congneu,
Ainsi que les lettres lysoient,
Bien vy que seroye détenu,
Car les lettres trop m'acusoient ;
Pour ce les compaignons disoient
Qu'ils avoient homme de hault pris,
De quoy grant chiere ils faisoient.
Il a bien chassé qui a pris.

De l'honneur tantost me font tant,
Quant ouyrent les lettres lyre,
Et leur sembloit que argent contant
De mon corps les feroit desduire (divertir) ;
Et adonc je leurs prins à dire
La vérité sans chanceler ;
De quoy ils se prindrent à rire ;
Vérité ne se doit celer.

Les compaignons si (ainsi) me disoient
Que je feisse tres bonne chiere,
Et que certes ils me feroient
Compaignie non pas trop chiere;
Pour ce faisoye la manière
Destre joyeulx, fleuster et rire,
Combien qu'il me tenaist derriere;
Tel chante qui au cueur soupire.

Ainsi fut prins Gaultier Talbot,
Avec Guillaume Sondomel.
Gaultier Talbot si (ainsi) eust dung bot (coup)
De guisarme, pas ne fut bel,
Car percée lui fut la pel (peau)
Jusques à la chair durement;
Et fut puis prins Colin Pinel
Qui nous donna esbatement (divertissement).

Ainsi par fortune de guerre,
Nous fusmes prins deux Bourguignons
Et deux escuyers d'Angleterre
Qui estoient gentilz compaignons;
A nous garder nous ne daignions,
Colin Pinel fondoit monnoye
A Rouen; or nous ne faignons;
Payer nous faudra la lemproye.

Et adonc quant nos maistres virent
Qu'ilz avaient lors faicte leur charge,
Droit à Beauvais leur chemin prisrent,
Pour faire de nous leur descharge;
Point nous n'allions le chemin large,
Errer nous convint toute nuyt;
A fort aller nul ne s'estarge (s'attarde);
A tel feste n'est pas deduyt (joie).

Quant à Beauvais fusmes venus
Dieu scet se fusmes bien logés;
De voller feulmes bien tenus (empêchés),
Car nous fusmes bien enforgés;
Comme faulcons fut mis aux gets
Et me fut dit tout doulcement:
De ce lieu cy ne vous bougez,
Faire ne se peut autrement.

A Beauvais certes suis venu
Pour payer de mon appatie,
Mieulx me vaulsist estre tenu
A Rouen; je fus trop hastie (pressé);
En mauvais pré suis en pâtis
Dieu me doint bonne delivrance;
Manger m'y fault du pan festis (moisi).
Il vaincq tout qui a pacience.

Mes maistres ung jour s'aduisèrent
Qu'ilz me mettroient à finance ;
Et pour ceci me demandèrent
De mon estat, de ma puissance,
Si leur dis, en ma conscience,
De mon fait la vérité toute ;
Mais en rien ny eurent fiance
Chanter me firent autre note.

En mon temps j'ay trop peu pensé
A amasser, dont je suis nice (dupe),
Hélas se j'eusse amassé,
A présent me fust bien propice.
Point n'ay pensé à l'avarice,
En honneur j'ay mis ma fiance,
Et disoye, en ma premisse,
Envyé est qui a chevance.

Mes maistres si me demandoyent
Dix mille salus de finance,
Drois et despens avoir vouloient
Et les marcs, qui est grant chevance ;
Pas ne sçavoient bien ma puissance ;
Mais avant qu'aye saufconduit,
Ils trouveront bien autre chance.
Il n'est pas or quant (tout ce) qui reluit.

Quant la parole euz ouy dire,
Sachez qu'il me dépleust moult fort :
Tant euz au cueur de deuil et d'yre (colère)
Que j'eusse voulu estre mort.
Neantmoins je prins en moy confort,
Requérant Dieu qui est là hault
Qu'il me donnast bon reconfort.
Un jour de respit cent solz vault.

Le poète se plaint ensuite d'avoir « folement fait l'entreprise, » d'avoir passé « par voie tant obscure » et de « n'avoir eu cure de compaignie ».

Il décrit ainsi ses passes-temps, qu'il emploie à élever des oiseaux et à faire des dessins :

Je fais balade et rondeaulx,
C'est le plus fort de ma besongne ;
Lunctes, perdix et moineaux
A les nourrir je m'embesogne ;
Et si ay fait mainte coloigne
Et des ymages assez beaulx,
Affin que ma douleur s'eslongne.
De maintes fleurs on fait chapeaux.

Il fait ensuite le récit des voyages de sa jeunesse :

Or ay-je esté en Lombardie,
Et par le pays d'Ytalie,
En Cecile (Sicile), en Romenie (Romanie),
Qui sont pays de grant valeur,
Et au pays d'Esclavonie,
En la Morée, en Candie,
Où croist la bonne malvesie
Qui fait revenir la couleur.

En Rhodes et en Ciflouine,
En Grèce, en Alexandrie,
Au royaulme de Ermenye (Arménie),
Et puis au pays de Turquie,
Jusques devant l'Estandelour,
En Hierusalem, en Surie (Syrie),
En Cippre, dedans Nicotie;
Là veis la croix de l'abbaye.
En ce pays fait grande chaleur,
Par le royaulme d'Armenye.

Et partout ay fait chière lye,
Sans avoir mal ne vilenie,
Peine, tourment, ne maladie,
Oncque ne feis chère meilleur,
Et en France qui a nourrye
Ma personne, sera ma vie
Finée en toute douleur,
Par fortune que Dieu mauldie.

En Surye que cy vous compte,
Là vy-je faire chevalier
De Salibery le droit conte,
Qui puis fut grant aventurier
En France, et grant guerroyer,
Chacun le dit et le racompte,
Ma fortune au derrenier,
A la fin en a fait le compte.

La pensée du prisonnier se reporte souvent à sa famille, et surtout à son épouse ; il compose pour sa fidèle amie, des chansons, rondeaux, lais et virelais, dans lesquels il exprime ses sentiments d'amour pour « la très-doulce créature de son cœur » et dépeint la tristesse de son âme d'être si cruellement séparé d'elle, songeant aux désastres et aux calamités auxquels la France est depuis si longtemps en prise, et, maudissant dans son cœur cette funeste guerre civile qui lui a ravi sa liberté, il célèbre avec

enthousiasme les douceurs et les bienfaits de la paix. Il commence par décrire les effroyables malheurs que la guerre entraîne à sa suite :

Quant j'y pense le cueur me serre,
Voulez-vous que vous en devise.
Mainte église en est polue
Et destruite et abatue,
Dont le service diminue,
De ceulx qui les avoient fondées ;
Noblesse s'il en est perdue,
Plus n'a rente, ne revenus,
Que la guerre si n'est tollus ;
Mal sont payés de leurs souldées,
Dames vefves sont demourées,
Et damoyselles esgarées,
Femmes et filles violées,
Et maint orphelins soubs la nue,
Maintes femmes sont avortées
Par la guerre, de leurs portées,
Qu'elles ont en leurs corps portées ;
Il n'est riens que guerre ne tue.

Il démontre ensuite les avantages et les bienfaits de la paix :

Paix doit être bien louée,
Honorée,
Bien prisée,
Et aymée,

Par trestoute la contrée,
Où son plaisir si s'adresse,
Car plaine est de richesse,
Et de tout bien parée.
En luy gist bonne pensée
Attrempée,
Amassée,
Entassée ;

Bien doit être couronnée,
Par sa très grande noblesse,
Mais guerre, la larronnesse,
Si l'a de France esgarée,
Et ostée
Par emblée,
Et chassée,

Tant, que est désemparée
Par une grande rudesse
De douleur et de destresse,

France est deshonorée;
Et en friche demeurée;
Et gastée,
Et pillée,
Desrobée,

Et de tous pointz désolée,
Se (si) paix n'y reprent l'adresse.
Jamais n'aura que tristesse,
Car elle est désespérée.

. . . .
. . . .

Paix est de tous bien trésorière ;
Paix est de joie la première ;
Paix est de doulceur grenetière ;
Paix est de grâce aulmonière,
Non usurière ;

Paix est de plaisir chancelière ;
Paix est de justice lumière ;
Paix est d'amour la celerière ;
Paix est pure, necte et clère,
Comme verrière ;

Paix fait tirer la guerre arrière ;
Paix fait qu'on ne s'entrefière.
Paix est doulce et non pas fière,
Paix n'a rien que bien n'y affière
Pas grant manière.

Paix est une chose moult chière ;
Paix fait faire très bonne chière ;
Paix à chacun est chamberière,
Paix à aucun n'est torsonnière (tortionnaire)
Ne forsonnière.

. . . .
. . . .

Quant en France paix aviez,
Clergie (clergé) moult ayse estiez,
Car parmy ses beaulx moustiers
Vous alliez,
Et disiez
Vos psaultiers.

Sagement vous conteniez,
Les prestres messes chantoient,
Ou leur voulenté faisoient,
Ceux qui à l'escolle estoient,
Apprenoient,
Et lysoient,
Ou preschoient ;

Les sciences que acquériez,
A grant honneur vous menoient.
Princes belle cour tenoient,
Où toutes gens recevoient,
Les estranges festioient,
Ils dansoient,
Et chantoient,
Et rioient,

Et souventes fois joutoient
Sur palefrois et destriers,
Et dessus ses grans coursiers;
Faulcons avoient faulconniers,
Espreviers,
Et lamiers,
Et leuriers,

Chiens courans et gros limiers,
Dont souvent déduit avoient
Chevaliers et escuyers.
Marchans, bien vous mainteniez,
Quant en paix vous conteniez,
Vous portiez
Vos deniers;
Et alliez

Seurement où vous vouliez.
Toutes gens à vous venoient,
Les laboureurs labouroient,
Ils couppoient,
Et rompoient,
Acertoient

Les bois et les arrachoient;
Tant labouroient voulentiers;
Certes pas assez n'avoient.
. . . .

Dans une autre pièce, il raconte les misères de sa captivité et les privations qu'il endure :

Pus ne sont en ma compaignie
Joie, soulas (plaisirs), ne chière lye,
Espoir, ne confort, ne lyesse:
Esbatement si n'y est mye,
Plaisance si en est bannie;
Bouté hors les en a rudesse,
Pour y mettre mérencolie (mélancolie),
Et desplaisance qui me ennuye,
Douleur, desconfort et tristesse,
Courroux, soucy, dangier, envye.

Chacune si est établie,
A moi servir par grant détresse.

. . . .
. . . .

Gésir me faut dessus la paille,
Pain et eaue si est ma victuaille ;
Hélas ! vecy trop dure vie,
Je souloye (j'avais coutume) manger volaille,
Et le poisson à grosse escaille ;
Mais il convient que je l'oublie.
Poulx et puces me font bataille,
Car j'en ai plaine ma drapaille,
Desquelz ma chair est assaillie ;
Ainsi fault que mon temps s'en aille,
Et tout par faulte de cliquaille,
Ma vie si sera faillie.

Cependant l'année s'écoule ; de longs mois sont passés depuis que le valet du prisonnier est parti pour trouver sa famille, et sa rançon n'arrive point. Se croyant abandonné de ses parents et de sa femme, l'espoir de recouvrer sa liberté commence à l'abandonner, et il se résigne à mourir de misère et de chagrin dans son cachot.

Au commencement de l'année 1432 il tombe malade, et dans l'attente d'une mort prochaine, il exprime dans un testament en vers, ses vœux suprêmes et ses dernières pensées :

On dit que tout bon chrétien,
Quand veint à son trespassement,
Si doit ordonner du sien
Et faire aucun testament.

. . . .

Or faut-il donc que le mien face,
Si je vueil faire mon devoir ;
Mais s'il advient que je trespasse,
De l'acomplir c'est assavoir.

Chacun scet que je suis prisonnier,
Et je sçay bien trop que la gent
Ne fais riens que pour le denier ;
Que feray-je, se n'ay argent.

Au fort puisqu'il le convient faire,
Je le ferai si très petit,
Que ung mien amy à le parfaire,
Pourra prendre son appétit.

. . . .

2

A tout le monde merci crie :
Si je me suis habandonné
A faire mal ni vilennie,
Pour Dieu qu'il me soit pardonné.

Je veux que mes debtes se payent
Premièrement, et mes tors faiz
A tous mes gens amendes ayent;
S'il s'en alégera mon faiz.

Aux Jacobins eslis la terre
En laquelle veuil estre mis,
Pour ce qu'aux Jacobins d'Aucerre
Gisent plusieurs de mes amys.

Un drap blanc estendu sera
Sur ma chasse, en souvenance
Que nul homme n'emportera
Autre chose de sa chevance.

Encore le drap blanc signifie
Douleur et grant humilité ;
Pour ce qu'à la fin de la vie,
Doit estre tout orgueil gecté.

Mais sus le drap je vueil chappeaulx
Desquelz ils sera tout couvert,
Et qu'ils soient jolys et beaulx,
De belle herbe toute verte.

De vanque les chappeaulx seront,
C'est herbe assez tost trouvée.
A tous ceulx qui honneur feront
Au corps, si auront livrée.

Ceste vanque a tel nature,
Verde et hyver et esté;
Aussi doit toute créature,
Tousjours tenir sa loyaulté.

La verdeur signifie lyesse,
Car tout homme doit, de cueur fin,
Louer Dieu, quant si bien l'adresse,
Qu'il le recongnoist à la fin.

La vanque dont je vous fait feste,
Plusieurs gens l'appellent pervenche,
Et en porte on, sur sa teste,
De beaulx chappeanlx, dessus sa menche.

Encor vouldroye bien avoir
Des ménestriers ou trois ou quatre,
Qui de corner feissent devoir
Devant le corps pour gens esbattre.

Que vault le plourer ne le braire
Qu'on fait après un trespassé ;
La mort on ne sçauroit retraire,
Puisque le coup si est passé.
. . . .

Item au moustier je vueil estre
Porté par quatre laboureurs,
Qui des vignes seront tins maistres,
Car de telz gens suis amoureux.

En signe que du grand labour
De ce monde en l'autre vais.
C'est un voyage sans retour,
Dieu doint qu'il ne nous soit mauvais.

Item les laboureurs auront
Chacun cinq solz d'argent contant,
Les menestriers, qui corneront,
Si en auront chacun autant.

Et quant est en mon luminaire,
Je n'en vueil en riens deviser ;
L'exécuteur le pourra faire
Tel qu'il luy plaira adviser.

Il me suffira d'une messe
De Requiem haulte chantée ;
Au cueur me ferait grant lyesse,
Se estre pouoit deschantée.

Combien qui plus dire en vouldroit,
Pas ne vouldroye contredire ;
Mais plus d'argent il y fauldroit,
Et c'est ce qui me le fait dire.

Et encor trop bien je vouldroye,
Que tous chantres qui chanteront,
Qu'on leur donnast or ou monnoye,
De quoi bonne chière feront.

A ce rapporter me convient
Que mes exécuteurs auront
Ordonné, car, se d'eulx ne vient,
Mes ordonnances cesseront.

Mes exécuteurs veuil eslire,
Au moins tandis qu'ils m'en souvient,
Affin qui leur plaise conduire
Mon fait, si le cas y advient.

Je eslys Vitry le premier,
S'il lui plaist il n'est pas etrange ;

Et avec lui j'ai bien mestier
De Perrenet du Boc du Cange.

A eulx deux j'ai ma grant fiance,
Car trouvé les ay mes amys.
Pour descharger ma conscience,
S'il leur plaist, je les ai commis.
. . . .

Je vous pry que, près de la place
Où seray mis, qu'on face escripre
Ces vers ycy, en peu d'espace,
En lieu qu'on les puisse lire.

Tel et tel oster conviendra,
Pour le droit nom et surnom mettre;
Et puis le temps on comprendra
Par bon moyen, selon la lettre.

Icy devant, en ceste terre
Gist tel et tel bailly d'Aucerre,
Tout estendu de dos envers,
Lequel par fortune de guerre,
A Beauvais vint la mort acquerre;
Et sur ce voult (voulut) faire ces vers;
Maintenant et mangé de vers,
Ses membres en sont tous couvers.
L'an mil quatre cents, en feurier,
Trente deux, se dit prisonnier;
Dudit moys mourut ung lundy;
Or veuillez Dieu pour lui prier
Que son âme veuille alléger.
Sic transit gloria mundi.

Après avoir fait son testament, Régnier fait ses adieux à la vie dans une pièce qui a pour titre: « Comment ledict prisonnier, après son testament fait, print congé; » il les adresse au duc de Bourgogne, à la duchesse, aux chevaliers et écuyers, à la cour et trestoute noblesse, à sa femme, qu'il appelle sa sœur et chère compagne, à ses enfants, à ses serviteurs, aux gens de conseil, aux laboureurs, aux prêtres et aux moines, aux habitants d'Auxerre, de Beauvais et de Vézelay, où il possédait une terre :

Adieu vous dy dames, et damoiselles,
Adieu vous dy, marchandes et bourgeoises,
Toutes vous ay trouvez bonnes et belles,
Doulces, plaisans, gracieuses, courtoises;
Perdre me fault à ceste fois mes aises;

Car rudesse mes joyes s'y détient;
Adieu vous dy, se mourir vous convient.

Adieu, adieu pour cité d'Auxerre,
De moy longtemps avez été esté servie,
Et maintenant, par fortune de guerre,
En dangier suis que ne perde la vie ;
Ce fait dangier qui a sur moy envie,
Qui en douleur durement me maintient ;
Adieu vous dy, se mourir me convient.

Adieu nobles et les bourgeois aussi,
Adieu, adieu drapiers et espiciers,
Adieu marchands, mourir me fault icy ;
Adieu, adieu massons et charpentiers,
Car massonner faisoye voulentiers ;
Mais fortune à ce coup me retient,
Adieu vous dit se mourir me convient.

Adieu vous dit à tous les habitants
Qui sont Aucerre et dedans Vézelay ;
Aymez vous ay et servy tout mon temps,
Mais je voy bien que plus n'ay de délay ;
Plus ne ferai rondeaulx ne virelay,
Se autrement le eueur ne me revient ;
Adieu vous dy, se mourir me convient.

C'est vers cette époque que le roi Charles VII envoya l'ordre de mettre le prisonnier à mort, ordre que Xaintrailles, la Hire et autres chevaliers en garnison à Beauvais, dans leur sympathique compassion pour le malheureux bailli, parvinrent, après maints efforts, à faire révoquer. Régnier raconte en ces termes, cet accident qui faillit terminer tragiquement sa captivité :

« Au temps que ledit prisonnier commençait à faire « ses complaintes en l'an 32 (1432), aucunes gens « qui n'aimoient pas ledit prisonnier se trouvèrent vers « le roi Charles VIIme, dont Dieu ait l'âme, en Touraine, « qui rapportèrent audit Roy comment ledit prisonnier, « estoit en prison en la ville de Beauvais en Beauvoisin, et « rapportèrent beaucoup de maulx dudit prisonnier, pour « laquelle chose le Roy envoya hastivement ung escuyer « nommé Allingeron, qui pour lors estoit bailly de Senlis « et de Beauvoisin, auquel lui fut fait commandement, « pour ce que ledit Beauvais estoit de son bailliage, qu'il « s'en allast audit lieu de Beauvoisin pour faire mettre à

« mort ledit bailly prisonnier. Mais il trouva en ladite « ville de Beauvais, la Hyre, Poton de Xaintrailles, « messire Theaulde de Vaspergne, M. de Monstier-Aulier, « Ricarville, messire Rignault de Fontaines et plusieurs « autres qui allèrent au contraire parquoy ledit Allinge- « ron ne peut exploiter ledit mandement qui avoit esté « ordonné. »

Sur ces entrefaites, il apprit que sa femme, ayant réuni une forte somme d'argent, avait quitté la ville d'Auxerre avec son fils pour venir le délivrer. En effet, Isabeau Chrestien, qui, pendant la captivité de son mari, lui avait donné une fille, était parvenue, après beaucoup d'efforts et d'incessantes sollicitations auprès des parents et amis de Régnier, à réaliser une somme de mille écus d'or, se mit en route avec son fils pour le tirer de prison. Cette heureuse nouvelle rendit la santé au malheureux prisonnier, qui, dans l'espoir d'une prochaine délivrance. oublia les terribles angoisses et les cruelles anxiétés auxquelles il était en proie depuis que son arrêt de mort avait été prononcé par le roi, et retrouva sa verve et son inspiration poétiques pour célébrer dans quelques lays et rondeaux, les vertus et le dévouement de « sa très loyalle amye. »

Mais, ô comble d'infortune! malgré le sauf-conduit qu'Isabeau Chrestien et son fils avaient reçu du sieur de Jaucourt, lieutenant du roi, ils sont arrêtés tous deux par une troupe de gens d'armes du parti de Charles VII et dépouillés de l'argent qu'ils avaient si péniblement recueilli. Les espérances du malheureux bailli s'évanouissent à cette nouvelle; ce dernier coup achève d'ébranler son courage et sa fermeté d'âme, et il se laisse aller à tout son désespoir. Ses geôliers, désespérant alors de toucher la rançon de leur prisonnier, redoublent de cruautés et de mauvais traitements à son égard. Ses souffrances et ses humiliations deviennent intolérables; il est accablé de coups et d'injures et menacé à tout moment de la mort.

Dans cette affreuse situation, il apprend enfin que sa femme et son fils sont parvenus à faire respecter leur sauf-conduit, qu'on leur a rendu leur liberté et leur argent, et qu'ils approchent de Beauvais. En effet, ils ne tardent pas à arriver, apportant au geôlier de Beauvisage

une somme de mille écus d'or. Ce n'était qu'une faible partie de la rançon exigée, cependant Isabeau Chrestien obtient que la rançon soit réduite de moitié, c'est-à-dire à trois mille écus, et que son mari recouvre sa liberté pour trouver les deux milles écus qui restent dûs, en restant en ôtage avec son-fils. Ce ne fut point sans de grandes difficultés que ces conditions furent acceptées par les maîtres de Régnier, ainsi qu'il le laisse à entendre dans ces quelques vers qu'il composa au sortir de sa prison :

Quant ma femme vers moy si vint
Et mon fils tantost, il convient
Que pour moy tensissent (tinssent) ostage,
Il leur fut fait maint grant outrage
Qui trop long serait à compter,
Se tout voloye racompter ;
Plus n'en dy ; mais quant fus party
Pour retourner en mon party,
Et je me trouvay sur les champs,
Je ouy des oiseaux les chans
Qui chantoient du moy de may.
. . . .

Jehan Régnier fut mis en liberté au mois de mai 1433, après seize longs mois de captivité. Il se dirigea aussitôt le cœur plein de joie et d'espoir, du côté d'Auxerre. Mais, hélas ! ses tribulations n'étaient point finies. Arrivé à Auxerre, où il pensait trouver dans sa famille et chez ses amis la somme nécessaire pour délivrer sa femme et son fils, il ne put recueillir qu'une somme insignifiante, tant la misère était grande et l'argent rare. Il lui fallut vendre une partie des biens qu'il possédait, entr'autres sa terre de Vézelay (1). Comme cela ne suffisait point, il résolut de se rendre auprès du duc de Bourgogne pour implorer son assistance et celle des seigneurs de sa cour. Laissons Régnier raconter lui-même ses peines et ses voyages dans le rondeau suivant:

Or, avez vous ouy comment
J'ay mis en mon entendement,
Ainsy que faisoye mon voyage,

(1) C'est par erreur que Lebeuf dit qu'il fut obligé de vendre une partie de sa terre de Guerchy. Ce n'est qu'en 1440, c'est-à-dire plus de sept ans après, qu'il fit l'acquisition de cette terre.

Ce rondel en nouvel langage,
Et ma finance pourchassoye.
Et du premier je pris ma voye
Pour m'en venir tout droit Aucerre,
Mes parens prier et requerre,
Qu'il leur plaise à moy ayder
Afin que je peusse vuider
Mes ostages hors du tourage,
Qui estoient en grant servage.
Pas ne feis à Aucerre demeure,
Ainçois (mais) me tiray, en peu d'heure,
Tout droit au pays de Bourgongne,
Cuydant (croyant) mieulx faire ma besogne;
Et quant fus où aller vouloye,
Pas ne feis ce que je cuidoye;
Si m'en revins, par la montaigne
De Chastillon, droit en Champaigne,
Et d'illec (de là) je me retournay
Droit à Lille et à Tournay,
Et puis à Gand et puis à Bruges,
Besoin n'avoye d'avoir les druges
Puis à Malignes, à Bruxelles;
Et trestous ceulx et toutes celles
Qui de mon fait parler oyoient,
Au cueur grant pitié en avoient:
Et ceulx qui avoient accointance,
A moy, si prenoient grant plaisance
A ouyr de mon livre lire.
Puis me venoient là aucuns dire
Moult doulcement et requérir,
Que, pour leurs dames acquérir
Je feisse chansons et rondeaulx,
Ou mottez (motets) qui feussent nouveaux.
. . . .

Enfin, grâce au duc de Bourgogne et aux seigneurs de sa cour, Jehan Régnier parvint à compléter ses deux mille écus. Il se rendit à Beauvais où il délivra sa femme et son fils; mais il paraît que les maîtres de Beauvisage ne voulurent point se contenter tout d'abord de la somme qu'il avait apportée, et que Régnier eut encore à subir quatre mois de captivité, puisqu'il explique dans la pièce suivante, où il raconte les terribles épreuves qu'il a subies, qu'il a été emprisonné pendant un an et huit mois :

Se devant avez leu, vous avez vu comment
En prison fuz tenu et traité durement,
Très bien y fuz battu et très-villainement,
De quoi je me suis teu de parler nullement.

En ladicte prison assez souffris de peine,
Car mes maistres avoient la volonté vilaine;
A Beauvais chacun scet ceste chose certaine;
Par ung an et huit mois là je fis ma novaine.

Et quand hors je fuz mis, pas ne l'euz davantage,
Car soubz mon saufconduit me fut fait grant outrage;
Sans faulte fuz repris, où je euz grand dommage.
Laissez vueil tout aller et parler du voyage.

Mes maistres eurent de moy, sans partir de la ville,
Mil escus tout contans et pour autres deux mille
Mes ostages retindrent. Plus n'avoit croix ne pillent;
Pour le surplus trouver convint voye subtile.

En la prison disoye que quant serois délivre,
Que encore referoye d'autre façon mon livre;
Mais tant d'affaires j'ay qu'à peine je puis vivre,
Qui me font tout mon sang plus dur que pot de cuivre.

Pour ravoir mes ostages je vendis de ma terre (1),
Et puis fuz mes amys déprier et requerre,
Gens d'église et gens laiz, avecques gens de guerre,
Et les bons habitants de la ville d'Aucerre.

Et quant j'euz partout pourchassé et bien quis,
Je trouvoy plus secours en mes amys acquis,
Que en tous mes parents, tant fussent bien requis ;
Louer dois Dieu de l'eur que telz amys conquis.

Philippe le bon duc de Bourgogne, mon maistre,
De ses biens m'a voulu très-largement repaistre.......
Des grans biens qu'il ma faiz bien doit estre contant,
Car par luy suis delivre, comme vous vais racomptant;

Si furent mes ostages: si dois dire, pourtant,
Que qui bon maistre sert, bon loyer en attent.

En quittant la tour de Beauvisage, Jehan Régnier fut de nouveau pris par quelques gens d'armes et réemprisonné, malgré le sauf-conduit qui lui avait été délivré. Mais cette fois-ci sa captivité fut courte et il fut remis en liberté sans rançon. Revenu à Auxerre, il reprit ses fonctions de bailli; mais la rançon énorme qui lui avait été imposée ayant complétement absorbé sa fortune, et la

(1) C'est ce passage qui a abusé Lebeuf. C'est sans aucun doute une partie de la terre qu'il possédait à Vézelay que Régnier fut obligé de vendre, et non celle de Guerchy qu'il ne possédait point encore à cette époque.

rétribution de sa charge étant absolument insuffisante pour soutenir sa nombreuse famille, il adressa au duc de Bourgogne, vers 1434, une supplique en vers pour solliciter l'augmentation de son traitement, en exposant qu'il s'était ruiné à son service. Cette requête est ainsi intitulée : « Requeste que ledit prisonnier fit à Monseigneur le duc de Bourgogne au sortir de sa prison. »

Très humble supplication
Vous fait, par lamentation,
Piteusement, sans fixion,
Vostre poure bailly d'Aucerre,
Qui vous a, par dilection,
Servy en bonne intention.
Et sans dissimulation,
Par temps de paix et temps de guerre ;
Dont il a grant vexation,
Et de vous n'a solation ;
Car tant a eu d'affliction,
Que vendue en a sa terre.
Contrainct de persécution,
Et doutant sa destruction,
Très humblement vous fait requerre
Que en ayez compassion.

Sa terre n'a pas vendue,
Ne perdue,
Par jeune par grant despence ;
Deux ans a été en mue,
En la grue,
En prison en grant souffrance,
En dangier, en grant balance
Et doubtance ;
La chose est assez congnue.
Perdu y a sa chevance,
A oultrance.
De desplaisirs, en tressue (en sus),
Des escorcheurs escorché
Et torché,
Prins, navré, escarmouché
Et haché,
A été nouvellement
Son gibassier arraché
Et sarchié ;
Son pourpoinct fut destaché
Et cherché
Tout partout bien rudement.
A pied fut mis promptement,
Lourdement,

Et battu vilainement,
        Longuement;
Son corps en fut tout taché.
Il voudroit bien vrayement,
        Que briefment,
L'escorcheux hastivement,
        A tourment,
Au gibet fut ataché.
. . . .

Et je vous couvant (atteste),
Que en maint couvent (expédition)
A usé jeunesse,
A pluye, au vent,
Derrière et devant.
Au large et en presse,
En joye et liesse,
En toute noblesse,
Il se maintenoit.
. . . .

Vostre seigneurcrie
A toujours servie
De corps et d'avoir:
En dangier sa vie
A esté partie,
Pour faire devoir.
. . . .

Faictes luy avoir,
S'il vous plaist, du bien,
Car servy vous a du sien.
Oyez vostre poure bailly
Qui se complainct piteusement;
Nécessité l'a assailly
Pour avoir servy loyaulment,
Se par vous n'a alégement,
Vivre le fault en grant souffrance,
En peine, en douleur et tourment,
Qui luy sera grant desplaisance.
. . . .

Il n'ose aller en nulle place
De plat pays ne de villages,
Se des gens n'a une grant trasse,
A qui il fait des avantaiges.
Et si n'a que cent francz de gaiges,
Pour tout son estat maintenir,
Luy quinziesme et deux mesnages,
Et si luy fault tout soustenir.

Or vous plaise à souvenir,
Du poure bailly souffreteux,
Lequel vers vous n'ose venir,
Car de demander est honteux ;
Et si sont les chemins doubteux.
Pour vous servir, a mis en vente
Ses biens dont il est disetteux,
A vous s'en complainct et lamente.

Aussi fait-il à vostre tante,
Sa très redoubtée maistresse,
Qui luy plaise mettre s'entente
A soy oster sa grant destresse,
Qui nuyt et jour le point et blesse,
Laquelle tousjours durera,
Si par vous n'a quelque lyesse,
Par quoy sa douleur cessera ;
Et jamais jour ne finera,
Que soy, sa femme et son mesnage
Et son filz qui vous servira,
En priant Dieu de bon courage,
Pour vous et vous (votre) noble lignage ;
Qui vous veuille garder tousdis,
Et vous doinet après l'héritage
Du royaulme de paradis.

Il résulte de cette supplique que le modique traitement du bailli était de cent livres, ce qui, au cours de la monnaie actuelle, ferait quatre à cinq mille francs, et que, sur cette somme, il avait à prélever l'entretien de sa nombreuse famille, qui comprenait quinze personnes, ainsi qu'il le déclare. Il n'était assurément point trop exigeant en demandant qu'un traitement aussi médiocre fût augmenté. Cependant cette première requête n'obtint aucun résultat, et il se vit dans la nécessité d'en adresser une seconde vers l'année 1439, c'est-à-dire quatre ans après que la paix d'Arras, conclue en 1435 entre le roi Charles VII et le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, eut mis fin à la guerre civile qui désolait depuis si longtemps la France. Régnier dit, dans cette seconde requête, qu'il sert depuis trente-six ans le duc de Bourgogne, en comptant le temps qu'il avait servi le duc Jean-sans-Peur, son père (1), en qualité de garde du scel de la prévôté d'Auxerre :

(1) Jean-Sans-Peur avait été assassiné le 10 septembre 1419.

Très noble duc de très haulte excellence,
Plain de vertus et de toute puissance,
Vostre bailly d'Aucerre vous supplie
Qu'il vous plaise l'avoir en souvenance.
Servy vous a de bon cueur, sans doubtance,
Trente-six ans en vostre seigneurie.
Vostre père servit une partie,
Puis vous après, sans faire departie.
Très humblement si vous requiert, pourtant,
Qu'il vous plaise de vostre courtoisie
Lui ayder ; doulcement vous en prie ;
Car qui sert bien bon loyer en attend.
Vos subjetz a tenus en ordonnance,
Tousjours unis en vostre obéyssance,
Sans esclandre et sans grant tirannie.
En vous servant, partie de sa chevance
A despendu et s'est mis en balance,
En grant dangier, pour y perdre la vie ;
Vos ennemys ont dessus lui envie,
Par plusieurs fois lui ont fait villennie ;
Tout ce est vray qui vous va racomptant.
Maintenant a sa bourse desgarnie ;
Nécessité le contrainct qu'il le dye ;
Car qui bon maistre sert bon loyer en attend.
. . . .

Les plaintes de Régnier furent sans doute enfin entendues du duc de Bourgogne et sa position dut se trouver considérablement améliorée, puisqu'il put acheter l'année suivante la terre de Guerchy. Mais la munificence et les libéralités de Philippe-le-Bon à son égard lui attirèrent vraisemblablement des envieux, qui cherchèrent à lui aliéner l'esprit du duc, car, en 1449, il lui adressait deux nouvelles requêtes en vers pour se défendre contre les dénonciations et les calomnies de ses ennemis. Ceux-ci ne réussirent point à lui faire perdre sa place, puisqu'il conserva ses fonctions de bailli jusqu'en 1464, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de soixante-douze ans.

Jehan Régnier s'était acquis le renom d'un des poètes les plus aimables et les plus ingénieux du pays de Bourgogne, et il était devenu pour ainsi dire le poète officiel de la cour. Il fit plusieurs chansons et rondeaux pour le duc Philippe et la duchesse Isabelle de Portugal, sa femme, et une ballade en 1439, « a resqueste de la reine de France « dernière trépassée, de mad. la Dauphine, de mad. de « la Calabre et de plusieurs autres, lesquelles dames

« étaient à Châlons, » sur le refrain : *Oncques ne vy plus plaisant compaignie* (1). En 1456, Anne de Chauvigny, femme du comte de Joigny, Louis de la Trémouille, seigneur suzerain du fief de Guerchy, étant décédée, Jehan Régnier fit une touchante complainte sur sa mort, en vingt-neuf couplets. Voici le premier couplet :

Plourez, plourez la conte de Joigny,
Bourbon Lanciz, Duchon et Dantigny,
Plourez trestous manans et habitans,
Ceux de Poilly, Bourbilly, Montigny.
Perdue avez Anne de Chavigny.
Votre contesse n'a pas esté longtemps ;
De plus sage n'eustes, passé cent ans,
De plus doulce, courtoyse, honorable ;
Dieu la vouloit, n'en soyez malcontens.
Après yrons, à cela je m'attens.

En 1460, il fit une ballade à la requête de sa femme, ballade qu'il annonce en ces termes : « Balade que le « dessus nommé fit à la requeste de damoiselle Isabeau « Chrestien, sa femme, en l'an CCCCLX ; et l'en requist « ladicte damoiselle comme en lui disant : Mon amy « nous avons esté longuement ensemble et toujours vécu « joyeusement et pour l'amour de moy avez faictes « chansons et autres joyeusetez. Mais, pour que nous « sommes maintenant en notre ancien âge, vous ne « faites rien. Au moins je vous prie que vous en faciez « une pour l'amour de moy. Lequel dessus nommé luy « répondit que il estoit content et qu'elle seroit selon le « temps où ils estoient et qu'elle se tenoist contente. « Laquelle damoiselle lui dist que quelque chose qu'il « fist il ne lui en déplaisait en rien. Il lui fit ladicte « balade qui s'ensuyt :

Puis que je sens que vieillesse à moy vient,
Et jeunesse me laisse et si m'oublie,

(1) Le 9 septembre 1450, il délivra aux religieuses de l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre un certificat attestant l'état de ruine des villages d'Annay-la-Coste, Charentenay et Migennes, causé par la guerre et la stérilité. Ces villages appartenaient à ladite abbaye. Il se qualifie « d'escuyer seigneur de Garchy, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, bailly d'Auxerre, juge commis par le roi nostre sire. » (Arch. de l'Yonne.)

Prendre congé des armes me convient,
Car ma puissance si du tout m'est faillie;
Mon faiçt ne fault désormais une oublie;
Tel desjeuner ne quiert que le polet,
Mieulx me vauldroit manger ung euf molet,
Pour soustenir mon corps en bon propos.
Je suis maistre, j'estoye meilleur varlet,
Je ne quiers plus que l'aise et le repos.
Quant de longtems passé il me souvient,
Que nous allions chasser à la copie,
En printemps, que chascun en aviens,
Que nous allions quérans les nidz de pie;
Et maintenant j'ai au nez la roupie,
Nulles dens n'ay; je mange soupes en laict;
Fourré je suis, et si ai mantelet
Emprès le feu, vin et eaue en deux pots;
Les mains me tremblent et bois au gobelet:
Je ne quiers plus que l'aise et le repos.

Ha ma mye, ce temps là plus ne revient,
Se l'attendons, c'est à nous grant folye.
Aller s'en fault sans sçavoir qu'on devient,
Crier nous fault: oublye, oublye, oublye.
Mon desjeuner si sera de boulye,
Des jeux saint mort j'ai prins le chapelet;
Je sçay trop bien que ce jeu vous est lait.
Adieu amours et à tous les suppos,
Ne m'amenez Margot et Ysabelet;
Je ne quiers plus que l'aise et le repos.

Prince, l'âge en ce poinct si me met,
Je estudie kalendriers et compost,
Medecine de mon fait s'entremet,
Je ne quiers plus que l'aise et le repos.

« Et quant ladicte damoiselle Isabeau Chrestien eut « ouye ladicte balade, elle dist qu'elle n'estoit pas trop « belle et qu'il eust mieulx faict se il eust voulu. »

Ce recueil de poésies, qui place leur auteur au premier rang de cette pléiade de vieux poètes, Froissard, Bachelin, Charles d'Orléans, Villon, Abain Chartier, etc., fut réédité à Genève chez M. Gayet fils, en 1867, comme une rareté bibliographique. Voici ce que dit de l'auteur des *Fortunes et Adversités*, M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob) dans la notice qu'il a consacrée à Jehan Régnier: « Ce « recueil, qui témoigne un talent réel et original, offre à « d'autres titres plus de curiosité et d'importance que la « plupart des poésies du xve siècle, car c'est évidemment

« le prototype des deux testaments de Villon. Nous ne « doutons pas que Villon ne l'ait imité, en le surpassant, « il est vrai. La situation des deux poètes était alors « analogue et la tournure de leur esprit avait une frap- « pante analogie. Chacun d'eux se résignait à son sort « avec une philosophie à la fois railleuse et mélancolique. « Ce n'est pas seulement ce testament qui a servi de « modèle à Villon. Ce sont les autres pièces, chansons, « ballades, complaintes, etc., qui forment le recueil du « prisonnier de Beauvais. On y remarque, comme dans « le grand testament de Villon, une ballade à la sainte « Vierge, une chanson à sa maîtresse, un rondel à une « belle dame, une ballade qui rappelle exactement celle « des neiges d'Antan, etc. Les similitudes, les réminis- « cences sont plus caractéristiques encore quand on « compare vers à vers les deux poètes; ce sont souvent « les mêmes proverbes, les mêmes dictons, les mêmes « coupes de vers, les mêmes inspirations, le même style, « la même langue.... Voilà ce qui fait surtout la valeur « littéraire de Jehan Régnier, lequel a été le précurseur, « l'inspirateur et souvent le modèle de Villon. »

III.

Jean Régnier est nommé en qualité de bailli d'Auxerre dans une délibération de la ville du 12 avril 1461, comme ayant pour lieutenant Jehan Régnier le jeune.

Dans une mainlevée de la seigneurie de Cruzy, donnée par le bailli d'Auxerre le 24 décembre 1461, on lit : « Jehan de Guarchy, bailli d'Auxerre et juge royal commis par le roi. » Le 24 mai 1464, il assista, en qualité de bailli d'Auxerre, avec Philibert de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoul, Philippe de Savoisy, seigneur de Seignelay, Jehan de la Rivière, Claude de Beauvoir, seigneur de Courson, Jehan de Ulmes, seigneur de la Maison-Fort, Jean d'Armes, docteur en lois, Jean Thiard, seigneur du Mont-Saint-Sulpice, Blaise Tribolé, licencié en lois, à l'hommage du fief de Donzy, fait à l'évêque d'Auxerre, Pierre de Longueil, par Jean de Bourgogne, comte de Nevers et d'Auxerre et baron de Donzy. Il y est désigné

sous le nom de Jehan Régnier l'aisné, bailli d'Auxerre (1). Il vivait encore, selon M. Challe, en 1469; son puissant protecteur, le duc Philippe-le-Bon, mort le 15 juin 1467, le précéda ainsi de quelques années dans la tombe. Il mourut probablement en 1470 à l'âge de 78 ans.

Comme on l'a vu dans sa seconde supplique au duc de Bourgogne, où il déclare qu'il doit, lui quinzième, subvenir à l'entretien de sa famille, il eut de sa femme Isabeau Chrestien beaucoup d'enfants. Lacroix du Maine n'avait sans doute point lu cette pièce, puisqu'il avance qu'il n'eut de son mariage avec Isabeau Chrestien qu'une fille appelée Marie; et nous avons vu que ce n'est point la seule erreur qu'il ait commise au sujet de Jehan Régnier, attendu qu'il place son mariage en 1460, c'est-à-dire à peu près quarante-cinq ans trop tard. M. Xavier Ravin, dans sa Notice déjà citée, commet la même erreur. Sa fille aînée, Marie, épousa son neveu appelé du même nom Jehan Régnier. Il était fils de Philibert Régnier, frère du bailli, et de Marguerite.... Philibert mourut après 1442.

« La conformité de nom entre le beau-père et le
« gendre, dit l'auteur des *Tablettes généalogiques*, a fait
« croire que l'un était le fils de l'autre; mais quoique
« tous deux d'une noble extraction, ils étaient de familles
« différentes et n'avaient point les mêmes armes. Le
« bailli d'Auxerre portait : d'azur à la croix dentelée
« d'argent, cantonée de quatre molettes d'or; et son
« gendre : d'azur à six besans d'argent, 3, 2 et 1 (2). »
Jehan Régnier et son gendre n'étaient point de famille différentes, mais bien de la même famille; car le père de ce dernier, qui s'appelait Philibert, et le bailli étaient vraisemblablement tous deux fils de Jehan Régnier, lieutenant du bailli d'Auxerre.

Une autre de ses filles, appelée Germaine (3), épousa Jean Gontier, fils de Jean Gontier, lieutenant du bailli d'Auxerre en 1410, lequel servit en qualité d'écuyer le duc de Bourgogne, sous la bannière de Gui de la Tré-

(1) Lebeuf, *Preuves* nº 376.
(2) Sa devise était : *Constringe eos*.
(3) Lebeuf. Les éditeurs de 1860 l'appellent Germain Régnier de Guerchy.

mouille, comte de Joigny, suivant le compte de Jean de Noident, rendu à la Chambre des comptes de Dijon, de 1409 en 1410 (Lebeuf). Jean Gontier fut gouverneur de la communauté des habitants d'Auxerre en 1443 et en 1444. Au mois de février 1456, Il fut présent à l'accord qui fut signé entre les bourgeois et les vignerons d'Auxerre au sujet des travaux des vignes (1). Dans l'acte d'hommage fait le 24 mai 1464 à l'évêque d'Auxerre par Jean de Bourgogne, comte de Nevers et d'Auxerre, pour sa baronnie de Donzy, il est dit que le comte Jean était logé chez Jehan Gontier, bourgeois d'Auxerre. Nous n'avons point d'autres renseignements sur les autres enfants de Jehan Régnier.

Son neveu devint, par son mariage avec sa fille, seigneur de Guerchy et fondateur de la maison qui posséda cette seigneurie jusqu'en 1789. C'est de lui qu'il s'agit désormais dans la suite de cette étude.

Jehan Régnier était seigneur de Montmercy, petit fief proche d'Auxerre. Il était, en 1454, « garde du scel du roy nostre sire en la prevosté d'Aucerre, » ainsi qu'il appert de la sentence arbitrale d'Albert de la Chasse, abbé de Vézelay, sur le prieuré de Saint-Gervais-lès-Auxerre (2). Dans la pièce mentionnée plus haut, et contenant l'accord conclu en 1456 entre les bourgeois et les vignerons d'Auxerre, Jehan Régnier prend la qualité de lieutenant « de monseigneur le bailli d'Aucerre. » Il fut gouverneur de la communauté des habitants d'Auxerre cette même année 1456. Le compte de la ville d'Auxerre de 1461 marque que le 10 juillet la fête des arbalétriers fut solennisée chez Jehan Régnier, lieutenant du bailli. En mai 1465, il se rendit, en qualité de député des habitants d'Auxerre, vers messieurs de la Chambre des comptes de Bourgogne, à Dijon, avec Thomas la Plotte, doyen d'Auxerre, et Guillaume Gontier, notable bourgeois. Ce dernier était probablement le frère de Jean Gontier, gendre du bailli.

En 1466, Jehan Régnier est qualifié de lieutenant-

(1) Lebeuf, t. IV, nº 370.
(2) Lebeuf, id., nº 368.

général du bailliage d'Auxerre, ainsi qu'il résulte d'une assemblée du chapitre de cette ville tenue le 19 juillet de cette année (1); il signa en cette qualité à la clôture des comptes de la ville d'Auxerre en 1466. Il fut nommé bailli d'Auxerre à la fin de l'année 1467; il succédait dans cette charge à Guillaume de Montbléru, maître d'hôtel du comte de Charolais (Lebeuf), qui avait épousé sa sœur et qui était ainsi neveu de l'ancien bailli. Ce dernier, en effet, l'appelle son neveu dans une des dernières poésies insérées dans son recueil, et dans laquelle il lui décrit d'une manière toute pittoresque les péripéties et les anxiétés d'un procès qu'il soutenait en ce temps à Paris. Guillaume de Montbléru l'avait remplacé, en qualité de bailli, au commencement de l'année 1465. Il prenait la qualité de « premier escuyer d'escuyrie du comte de Charolois. » Le nouveau bailli était ainsi gendre et beau-frère de ses deux prédécesseurs dans cette charge.

Il présenta au Parlement de Paris, le 9 janvier 1468, ses lettres d'institution. Ces lettres furent jugées défectueuses par le Parlement, à cause de ces mots : « pour les cas « royaux en la cité, pays et comté d'Auxerre, » et il ne fut reconnu en sa qualité de bailli qu'à la condition de faire réformer les lettres (2). Il signa en qualité de bailli un acte du 30 septembre 1468, relatif aux droits de l'évêque et du comte sur le sel, dont la ville était alors chargée de la vente. Il est qualifié de Seigneur de Montmercy et « d'écuyer d'écurie de Monseigneur le duc de Bour- « gogne. » Il ratifia le traité des habitants d'Auxerre avec l'abbaye de Saint-Germain touchant le droit de passage sur les remparts d'Auxerre. Ce traité fut passé le 28 janvier 1469. Entre autres personnages de distinction qui comparurent à cette occasion, figure Pierre Gontier, procureur du duc de Bourgogne, licencié ès-lois, avocat et conseiller au bailliage d'Auxerre, et conseil de la ville (3).

(1) Registres du chapitre.
(2) Regist. parlem. 9 janv. 1468.
(3) Arch. de la ville. Compte de 1467.

IV.

A la fin de l'année 1470, une émeute ayant éclaté à Auxerre entre les partisans du roi de France et ceux du duc de Bourgogne, Guillaume Gontier, qui était zélé royaliste, fut tué par les partisans du duc Charles. La ville d'Auxerre tenait pour ce dernier. Une trève ayant été signée au mois d'avril 1471 entre le roi et le duc de Bourgogne, les habitants d'Auxerre, qui avaient beaucoup souffert pendant les hostilités, s'empressèrent de donner avis de cette trève dans tous les pays qui s'étaient déclarés contre le duc et qui tenaient pour le roi. Lebeuf cite, parmi les paroisses qui avaient ouvertement embrassé le parti du roi, Appoigny, Guerchy, Neuilly, Joigny, Brienon, Saint-Florentin et Seignelay. En 1475, les hostilités ayant de nouveau éclaté, Jehan Régnier guerroya avec les Bourguignons contre les troupes du roi. Le 20 juin de cette année, il se trouvait avec le maréchal de Bourgogne et le comte de Joigny, qui avait abandonné la cause du roi, plusieurs autres seigneurs et deux cents lances de Lombardie, lorsqu'il fut attaqué à Château-Chinon par une troupe royaliste commandée par Bernard, dauphin d'Auvergne. Les Bourguignons furent complétement défaits, et Jehan Régnier fut fait prisonnier avec plusieurs de ses compagnons d'armes.

La détresse devint tellement grande à Auxerre à cette époque tourmentée, que le gouverneur, voyant que les habitants des villages voisins n'osaient plus apporter des provisions à la ville ni y venir pour leurs affaires supplia le Bâtard de Bourgogne d'accorder des sauf-conduits pour tous les villages qui étaient situés sur les terres du roi, limitrophes de la ville et du comté d'Auxerre. De ce nombre étaient Guerchy, Appoigny, Fleury, Villemer, Chichery, etc. Les sauf-conduits ayant été accordés, le gouverneur en envoye secrètement des copies par deux femmes dans tous les villages ci-dessus désignés.

Nous ignorons si Jehan Régnier fut longtemps prisonnier du dauphin d'Auvergne ; mais à la réunion du comté

d'Auxerre à la couronne de France, il fut maintenu dans ses fonctions de bailli. Il fut ainsi le dernier bailli du duc de Bourgogne et le premier bailli royal d'Auxerre. Il dressa en cette qualité, le 14 janvier 1477, le procès-verbal d'annexion et la « relation de la prise de posses-« sion de la ville et comté d'Auxerre par les officiers du « roi, dans l'assemblée générale des habitants, où sont « rapportés les préliminaires de cette cérémonie, le ser-« ment de fidélité prêté par les bourgeois, les lettres de « remerciement du roi, l'élection des députés qui de-« vront se rendre auprès de lui, etc. (1). » Cette prise de possession fut faite par « Jehan de Bosredon, lieutenant de noble et puissant seigneur monseigneur le gouverneur de Champaigne, lieutenant général du roy nostre dit seigneur, et noble homme Jehan Rapine, conseiller et maistre d'ostel d'icelui seigneur. »

Au mois de décembre 1477, Jean Régnier se rendit à Tours auprès du roi Louis XI pour lui renouveler le serment d'obéissance des habitants d'Auxerre. Il fut reçu par le roi avec une bienveillance presque affectueuse. Il écrivit de cette ville aux habitants le mercredi 17 décembre, pour leur dire « qu'il avait entretenu Sa Majesté le lundi précé-« dent pendant une bonne demi-heure, touchant ce qui « regardait les intérêts de la ville, en présence du gou-« verneur d'Auxerre, Jehan Rapine, et que ce prince « était entré dans ses demandes (2). »

Le 5 octobre 1482, il délivra aux habitants d'Auxerre un certificat en faveur des exemptions que le roi Charles V leur avait accordées et que ses successeurs avaient confirmées, entre l'Yonne et la Loire (3). Il y prend la qualité « d'escuyer, conseiller et escuyer des écuries du roy nostre sire, bailly d'Aucerre. »

Après le traité du mois de janvier 1482, conclu à Arras entre l'archiduc d'Autriche, qui avait épousé Marie de Bourgogne, fille et unique héritière du duc Charles-le-Téméraire, et le roi Louis XI, ce monarque écrivit du château « des Montils-les-Tours » (2 juin 1482) aux magis-

(1) Arch. de la ville d'Auxerre.
(2) Lebeuf. *Ex Autographo.*
(3) Arch. de l'Yonne.

trats d'Auxerre, que, selon les articles du traité de paix, le mariage du dauphin Charles et de la fille du duc Maximilien serait célébré à Amboise, et qu'ils eussent à députer un notable de la ville pour assister à cette cérémonie. » Il leur réitéra la même invitation par une seconde lettre du 10 du même mois. Pour se conformer au désir du roi, le bailli Jean Régnier partit le 21 suivant, accompagné de Jacques Césaire, notable bourgeois, et se rendit en diligence à Tours et à Amboise, où ils trouvèrent le gouverneur d'Auxerre, Ollivier de Coetmen (1).

Louis XI étant mort le 30 août 1482, le bailli Jean Régnier se rendit au mois de janvier 1483 auprès de son successeur Charles VIII, pour lui offrir, selon la coutume, les corps et les biens des bourgeois d'Auxerre. Il assista ensuite aux Etats-généraux tenus à Tours, avec Jean de Chastellux et Jean du Plessis (*Histoire des Etats de Tours*, imprimée en 1561).

Lebeuf dit que les habitants d'Auxerre eurent au bailli Jean Régnier l'obligation de la réussite de toutes les entreprises qui furent avantageuses à la ville. Comme on était persuadé, dit-il, de l'extrême habileté de ce bailli, on n'en chercha point d'autre pour aller aux Etats de Bourgogne, qui furent tenus à Beaune avant Pâques. Il y retourna pour ceux du mois de juillet 1484, accompagné de Jean Daubenton, licencié-ès-lois. Il mourut peu de temps après, et les habitants d'Auxerre n'envoyèrent personne aux Etats qui se tinrent à Dijon au mois de septembre suivant.

Son fils, Jean Régnier, fut lieutenant de son successeur, Christophe de Plaissy, sieur de Barbé, maréchal-des-Logis du roi. Il exerçait cette fonction dès 1485. En 1490, il est qualifié lieutenant-général du bailli. Dans un acte de 1494, il prend les qualités « d'écuyer d'écuyrie du roi, lieutenant-général, seul et pour le tout, de M. le bailli. » Il remplissait encore cette fonction en 1502 (Fr. Saint-Marien). Il mourut vers 1504. Comme son père, il prenait la qualité de seigneur de Montmercy.

Son fils, Pierre Régnier, épousa Perrette du Chesnay,

(1) Lebeuf.

et mourut le 5 février 1515. Il eut de ce mariage un fils, Edme Régnier. Edme est le premier de la famille qui ajouta à son nom la particule nobiliaire. Il prenait la qualification de chevalier seigneur de Guerchy. Il fut homme d'armes de la compagnie de l'amiral d'Annebaut, puis porte-enseigne de « Mgr d'Anguien, » François de Bourbon. Il épousa noble demoiselle Françoise d'Estampes. Il décéda à Guerchy le 22 octobre 1544, et son épouse le 15 février 1573. Ils furent inhumés dans la chapelle seigneuriale de l'église de Guerchy; on peut voir encore actuellement dans cette église leur épitaphe gravée sur un tableau en marbre noir. Ils laissèrent deux fils : Claude de Régnier, chevalier, qui fut capitaine de cent hommes d'armes, chevalier de l'Ordre du roi, et un des cent gentilshommes de sa chambre, et Georges de Régnier, né en 1540, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de « Hiérusalem, » commandeur de la commanderie de Launay, ordre de Malte, prieur d'Aquitaine et grand prieur de France.

Georges de Régnier occupa ainsi l'un des postes les plus élevés de la hiérarchie ecclésiastique. Il vivait encore en 1611 et fit reconstruire en cette même année le chœur, la chapelle seigneuriale (1) et la partie nord de l'église, ainsi qu'il résulte d'une inscription gravée sur une pierre existant encore il y a quelque vingt ans. La tradition, qui attribue cette réédification au prince de Condé, et que M. Xavier Ravin a mentionnée dans sa Notice, tout en avouant que ce récit des vieillards n'était confirmé par aucune preuve, est donc absolument dénuée de fondement. Georges de Régnier fit aussi édifie. le minaret à la flèche élancée, et le clocher d'ardoisres Claude de Régnier épousa Anne de Giverlay, fille de Jean de Giverlay (2), chevalier, seigneur dudit lieu, et de Marie de la Blossière, dame de Belle-Fontaine, de Ferrotte, de Flagny de Penery.

(1) La chapelle seigneuriale, style de la Renaissance, est voûtée en pierres et ornée de sculptures finement exécutées. La partie conservée de l'église datait du XIVe siècle.

(2) Giverlay était un fief situé sur la commune de Champcevrais.

Claude de Regnier, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa Maison fut témoin dans un accord intervenu en 1551 entre la dame de Coulange et ses trois enfants. Il fut également témoin dans le partage de la succession du seigneur de Coulanges en 1587. Il signait Claude Regnyer. Il mourut en 1590.

V.

Nous avons dit que la seigneurie de Guerchy relevait en fief du comté de Joigny, lequel était sous la suzeraineté du comté de Champagne, possédé par le roi. La seigneurie avait prévôté ressortissant au bailliage de Joigny et était soumise à la juridiction coutumière de Troyes. Guerchy faisait ainsi partie intégrante de la Champagne. Aussi, à la rédaction de la coutume de Troyes (28 octobre 1509), les habitants de Guerchy furent représentés par deux notables : « Messire Jean Rousselet et Guillaume Chappuis, praticiens à Garchy. » L'extrait et état sommaire du bailliage de Troyes, rédigé le 27 mai 1553, porte ce qui suit à l'article « Guarchy » : « Le village de Guarchy, « auquel y a prévost, ressortissant audit bailliage de « Joigny; duquel Guarchy dépend un hameau appelé « Champ-Loyseau, joignant dudit Guarchy, un ruisseau « entre-deux, et un hameau nommé Chasseigne, auquel « y a prévost, qui ressortit audit bailliage de Joigny : et « si y a audit Guarchy une église paroissiale, de laquelle « sont lesdits hameaux (1). » Un hameau existait donc à cette époque à Chasseigne, et ce hameau avait, ainsi que le village de Guerchy, sa justice prévôtale ressortissant au bailliage de Joigny, et en dernier ressort à celui de Troyes. Il n'est point fait mention des fiefs et hameaux de Cordeil et des Marais; selon toute probabilité, ils devaient cependant exister à cette époque. Et il est à noter que le fief de Cordeil avait, comme celui de Chasseigne, sa justice particulière avec prévôté. Quant à celui des Marais, dont une branche de la famille Régnier prit le nom

(1) La seigneurie de Guerchy était ainsi un arrière-fief de la couronne, et son possesseur un arrière-vassal du roi.

comme nous le verrons plus loin, il ne possédait que la justice censière, laquelle ne s'exerçait que par un procureur fiscal et un sergent.

Nous devons relever ici une erreur commise dans une note des éditeurs de la *Henriade* et du *Poëme de Fontenoy*. Dans cette note, sur laquelle nous reviendrons amplement plus tard, on prétend que le sieur de Guerchy, capitaine Huguenot, massacré à la Saint-Barthélemy, et dont Voltaire a, parmi tant d'illustres martyrs de cette abominable boucherie catholique, consacré le nom en ces termes :

> Et vous, brave Guerchy, vous, sage Lavardin,
> Dignes de plus de vie et d'un autre destin.

est de la famille des Régnier de Guerchy. C'est une erreur profonde. Cette victime de la Saint-Barthélemy s'appelait Antoine Marafin de Guerchy et était cornette de l'amiral de Châtillon (1). Il prenait le titre de seigneur de « Garchy, » du nom d'un fief situé sur la paroisse de Treigny et qu'il possédait. Il était originaire de Touraine, et aucun lien de parenté ne l'unissait avec les Régnier de Guerchy, qui étaient originaires d'Auxerre. Les armes de Marafin de Guerchy étaient : de gueule à la bande d'or accompagnée de six étoiles de même, en orle. D'autre part, les Régnier de Guerchy ont toujours été zélés catholiques, et Claude de Régnier était un des cent gentilshommes de la chambre du roi Charles IX, lorsque ce fanatique couronné ordonna, à l'instigation de sa mère, l'exécrable Catherine de Médicis, le massacre de la Saint-Barthélemy. Nous voulons croire, pour l'honneur de sa mémoire, qu'il n'a point trempé ses mains dans le sang de ces malheureuses victimes, que son maître arquebusait du haut d'un balcon du Louvre!

Son fils, Adrien Ignace de Régnier, chevalier, fut également capitaine de cent hommes d'armes.

(1) Son frère, Jean de Maraffin, abbé commandataire de Bellevaux, était curé de Guerchy en 1552. Il passa à la religion réformée, et, à la tête d'une troupe calviniste, il prit Guerchy, pilla et dévasta l'église. Félicien THIERRY.

Le 11 octobre 1615, par acte reçu Pascal Thorinon, notaire à Auxerre, Antoine de Chastellux vendit la terre de Bazarne à Anne de Giverlay, veuve de Claude de Regnier, et à leur fils, Adrien de Regnier, seigneur de Guerchy. Adrien de Guerchy prenait en 1631 le titre de seigneur de Guerchy et de Cordailles, ainsi qu'il résulte d'une quittance de lods et ventes qu'il délivra le 1er mars 1631, et qui est signée de A. Guerchy. Il signa ainsi en 1612 un acte de l'état-civil de la commune de Branches, A. de Guerchy Reignier (1). C'est lui qui fit reconstruire, en 1615, avec le luxe et la magnificence d'un grand seigneur, le château dont il subsiste actuellement un corps de logis. Il ne conserva de son vieux castel, qui avait été édifié au XIIe siècle, que l'aile septentrionale, qui était, selon M. Ravin, une page d'histoire et un modèle de style de l'époque.

Le nouvel édifice, qui comprenait, avec la partie conservée, deux corps de logis reliés par deux ailes en retour d'équerre, et donnant sur une cour intérieure, fut construit d'après les principes de l'art gothique. Une petite merveille d'architecture mauresque, qui tranchait par sa forme élégante et gracieuse sur le fond un peu sévère du château, c'était la tour de l'horloge, qui, paraît-il, faisait l'admiration des visiteurs. Les larges fossés du château, sur lesquels était établi un pont-levis, protégé par deux tourelles encore existantes, étaient alimentés par le Ravillon.

L'intérieur du corps de logis, qui a échappé à la destruction ordonnée par l'un des derniers descendants de la famille Régnier, le marquis Frédéric de Guerchy, donne aux visiteurs une haute idée de la splendeur de cette habitation et des beautés d'art décoratifs et d'ornementation qu'elle recélait (2).

La pièce la plus remarquable est le grand salon aux lambris dorés et azurés, au plafond couvert de fleurs, de

(1) *Histoire généalogique de la Maison de Chastellux*, par le comte P.-P.-C. de Chastellux. Auxerre, Perriquet, 1869.

(2) Ce n'est point le marquis Frédéric de Guerchy, ainsi que l'a dit par erreur M. X. Ravin, mais son frère le comte Louis-Ferdinand, qui fut architecte.

fruits et d'emblêmes ; on y admire surtout une cheminée monumentale avec colonnes et incrustations de marbre. Entre les deux colonnes corinthiennes qui encadrent le trumeau et qui s'appuient sur quatre autres colonnes dont se forme la cheminée, est placée une magnifique peinture représentant le prince de Condé. Le portrait est de grandeur naturelle ; le vainqueur de Rocroi et de Fribourg est revêtu de ses armes et présente aux regards son bâton de maréchal ; son attitude est fière et imposante. A ses pieds on lit cette inscription, qui témoigne de l'admiration et de l'enthousiasme que le héros avait inspirés au seigneur de Guerchy :

Undique dura suis fortuna meatibus angat,
Palladium nostris sistit imago focis !

M. Xavier Ravin traduit ainsi cette inscription :

En vain la fortune contraire
Epuisera ses traits sur nous,
Sous cette image tutélaire,
Sous ce Palladium, nous braverons ses coups !

Au bas et à droite du portrait se trouve cette seconde inscription :

Imago visa ex hoste sudorem exprimit Henricus ipse sanguinem.

M. Vaudin, dans l'intéressant travail qu'il a consacré au château de Guerchy et à ses cheminées monumentales, travail lu à la Société des sciences de l'Yonne dans sa séance du 14 janvier 1883, et publié dans le 37e bulletin de cette Société, nous donne en ces termes la traduction de cette dernière inscription, traduction qui, quoiqu'un peu prolixe, nous semble en rendre assez exactement le véritable sens :

Devant cette image imposante
L'ennemi tremble d'épouvante ;
Mais, s'il trouve Henri sur ses pas,
Il ne saurait fuir le trépas.

Selon M. Vaudin, le personnage représenté sur cette cheminée serait, non le grand Condé, ainsi que l'a avancé M. Ravin, mais Henri de Condé, le père du héros. Les

inscriptions ci-dessous feraient allusion à un séjour présumé de Henri de Condé, à Guerchy, en 1609, alors que, pour soustraire sa jeune femme, Charlotte de Montmorency, à la passion sénile du roi Vert-galant, il avait quitté la cour et s'était réfugié à l'étranger. C'est avant de se rendre à Bruxelles que le jeune couple serait venu demander l'hospitalité au seigneur de Guerchy. Nous ignorons ce qu'il y a de fondé dans cette assertion; la tradition, de même que les documents locaux, sont absolument muets à ce sujet. En revanche, il est de tradition à Guerchy que le Grand Condé fut, pendant son exil, l'hôte du baron Claude de Régnier, lequel était capitaine-lieutenant de sa compagnie de chevau-légers. Les rapports du seigneur de Guerchy avec les illustres exilés, le grand Condé et la grande Mademoiselle, étaient d'ailleurs très étroits, car, comme nous le verrons plus loin, son fils Louis de Régnier épousa en 1655 une parente de la duchesse, qui fit des noces magnifiques aux jeunes époux dans son château de Saint-Fargeau. Il paraît donc plausible que le baron de Régnier ait voulu, en faisant édifier cette cheminée, perpétuer par un monument durable, le souvenir du séjour du grand Condé à Guerchy, et transmettre à sa postérité le témoignage de sa profonde admiration pour le héros. Et les deux inscriptions gravées au milieu de la frise témoignent combien était grande cette admiration pour celui qui alors, en 1647, — date présumable de la construction de la cheminée, — avait gagné les mémorables batailles de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingen.

S'adressant au grand Condé, les louangeuses expressions employées par le baron de Guerchy paraissent suffisamment justifiées ; mais s'attribuant à Henri de Condé, que l'histoire représente plutôt comme un ambitieux intrigant que comme un homme de guerre, qui combattit les protestants dans le Midi en faisant, selon l'expression de Rohan, plus de ravages que de combats, et dont la plus grande gloire, dit Voltaire, est d'avoir été le père du grand Condé, elles sembleraient passablement outrées. Nous ne sachons pas d'ailleurs que Henri de Condé ait été élevé à la dignité de maréchal de France, et le personnage représenté tient le bâton de commandement à la

main. Il est probable enfin que ce monument, de même que les admirables peintures qui décorent les plafonds, a été exécuté en 1647, c'est-à-dire un an après la mort de Henri de Condé.

La seule chose qui puisse porter l'incertitude dans l'esprit au sujet du personnage représenté, est le nom d'Henri indiqué dans la seconde inscription. Or le grand Condé s'appelait Louis, et son père, Henri ; cette coïncidence donnerait ainsi un degré de vraisemblance à l'opinion émise par M. Vaudin. Cependant il ne nous paraîtrait point impossible que le grand Condé eût ajouté le nom de son père au sien propre, comme c'était alors l'usage à peu près général ; usage qui d'ailleurs s'est conservé pour ainsi dire religieusement dans la famille de Condé, dont les descendants ont porté presque tous les noms de Louis et de Henri.

Nous ne voulons point résoudre ici le problème historique soulevé au sujet de cette peinture ; nous nous bornons à soumettre aux lecteurs les quelques réflexions qui précèdent, et qui nous paraissent suffisamment probantes pour justifier l'opinion émise par M. Xavier Ravin.

Nous donnons dans l'*Annuaire* une reproduction de la cheminée monumentale du château de Guerchy ; nous renvoyons nos lecteurs, pour la description complète de cette cheminée et du château, à la remarquable étude publiée par M. Vaudin.

Disons en terminant que la restauration de cette magnifique cheminée, qui était recouverte d'une couche séculaire de poussière, est due à un habile artiste de Guerchy, M. Horsin-Déon, dont nous donnons une courte biographie à la fin de ce travail.

Les portraits des personnages les plus célèbres de la maison de Guerchy, entr'autres ceux de deux demoiselles de Régnier et du comte de Guerchy, ambassadeur à Londres, (1) en costume de lieutenant-général, quelques paysages et un grand nombre de peintures décoratives et murales, faisaient jadis de cette vaste pièce une galerie d'un haut intérêt artistique et historique. Malheureu-

(1) Nous donnons le portrait du comte de Guerchy d'après cette gravure, exécutée en 1767.

sement toutes ces peintures ont disparu, dispersées par l'enchère publique, à l'exception toutefois de la cheminée monumentale, condamnée aussi, hélas! à disparaître prochainement, ainsi que la partie de l'édifice qui l'abrita pendant plus de deux siècles, et que Frédéric de Guerchy avait épargnée.

VI.

L'épouse d'Adrien-Ignace de Régnier (1) nous est inconnue; il laissa en mourant deux fils : Claude et Jean. Claude (2) prit le titre de baron de Guerchy et fut capitaine-lieutenant de la compagnie de chevau-légers du prince de Condé. Il épousa Lucie de Brichanteau, fille de messire de Brichanteau, marquis de Nangis (3), amiral de France. Très attaché au Grand Condé, le baron de Guerchy lui donna l'hospitalité dans son château de Guerchy, lorsqu'il fut exilé de la cour en 1653, Le baron de Guerchy avait une fille renommée pour la grâce, la noblesse, la beauté et l'esprit. L'admiration publique avait décerné à Claude de Régnier, — elle s'appelait ainsi du nom de son père, — ce surnom aussi flatteur que mérité, ainsi que nous avons pu en juger par son portrait, qui est actuellement en la possession d'un descendant de cette famille, M. le marquis de Sigy : *la Belle de Guerchy*.

Une tradition, très accréditée à Guerchy, est que le prince de Condé fut captivé par les charmes de la belle de Guerchy, et que le château du baron devint bientôt pour le noble exilé un séjour de délices. La belle de Guerchy, paraît-il, fut loin d'être insensible à la passion qu'elle avait inspirée, et la tendre hospitalité

(1) Adrien-Ignace de Régnier, seigneur et marquis de Guerchy, fut parrain le 7 décembre 1644 d'Ignace de Gindrain, fils de Jean de Gindrain, seigneur de la Croix d'Arblay, et de Catherine de Gibraléon. La marraine fut demoiselle Lucie de Gentils, fille de feu Guillaume de Gentils de Pigolet, baron de Fleury. (État-civil de Neuilly.)

(2) État-civil de Branches, 1631.

(3) Les armes du marquis de Nangis étaient d'azur à trois bezans d'or, deux et un.

qu'elle accorda dans son cœur au chef de la Fronde, dut sans doute lui faire oublier quelque temps et la cour et Mazarin, ainsi que la disgrâce qui l'avait frappé. Peut-être des moralistes un peu sévères, des puritains un peu austères, trouveraient-ils, en jugeant d'après nos mœurs actuelles, que c'était une singulière façon pour le Grand Condé de manifester sa gratitude pour la cordiale hospitalité qu'il recevait du baron de Guerchy; mais il ne faut point oublier que c'était l'époque des galanteries et des intrigues amoureuses, l'ère des maîtresses et des bâtards. Ce n'était sans doute pour l'hôte du baron que passe temps de prince. Quoi qu'il en soit, et quelles qu'aient été les suites de cette intrigue, la belle de Guerchy devint plus tard, en 1658, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche.

Le frère du baron Claude de Guerchy, Jean de Régnier, prit le titre de seigneur des Marais. On a vu que ce hameau, qui constituait un fief censier, appartenait à la seigneurie de Guerchy; en fut-il détaché à cette époque au profit de Jean de Régnier, ou celui-ci prit-il le nom de seigneur des Marais pour se donner le plaisir d'une qualification seigneuriale? Nous l'ignorons. Jean de Régnier qui, avec le titre de seigneur des Marais, prenait celui d'écuyer, épousa Marie Faure, sœur du Père Faure, général et réformateur des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Il eut onze enfants, dont le sixième fut François-Séraphin de Régnier des Marais, connu sous le nom de Régnier-Desmarais.

Régnier-Desmarais naquit à Paris, le 13 août de l'année 1632. « Des seigneuries de mon père, dit-il, dans la préface de ses poésies françaises, il ne m'est resté que le surnom de Desmarets, que, sans y prendre garde, j'ai toujours écrit Desmarais; — c'est la véritable orthographe, — autrement que mon père, ayant aussi, sans savoir pourquoi, retranché le de du nom de Régnier, au lieu que, depuis ce temps-là, beaucoup de gens ont ajouté un de à leur nom. » Régnier s'attacha au comte de Lillebonne, puis au duc de Bourgogne, gouverneur de Paris, et suivit à Rome, en 1662, le duc de Créqui, en qualité de secrétaire d'ambassade. Pendant le séjour qu'il fit à Rome, la langue italienne, qu'il avait déjà

étudiée, lui devint aussi familière que sa langue maternelle. Il composa des sonnets italiens d'une telle pureté de style et de goût, entr'autres celui d'Apollon et Daphné, que les académiciens de la Crusca lui offrirent, en 1667, le titre de membre de cette Académie. En 1668, le roi lui ayant donné le prieuré de Grammont, près de Chinon, Régnier embrassa l'état ecclésiastique, beaucoup plus par devoir que par vocation. En 1670, il entra à l'Académie française en remplacement de Cureau de la Chambre. En 1680, il suivit le duc de Créqui dans son ambassade en Bavière, et en 1684 l'Académie le choisit pour son secrétaire perpétuel. Il fut un des principaux auteurs du dictionnaire de l'Académie, et fut chargé par cette docte compagnie de rédiger une grammaire qui compléterait le dictionnaire. Le *Traité de la grammaire française* (1705-1706) contient, ainsi que l'auteur le dit dans sa préface, « tout ce qu'il avait pu acquérir de lumières par cinquante ans de réflexions sur notre langue, par quelque connaissance des langues voisines, et par trente-quatre années d'assiduité dans les assemblées de l'Académie, où il avait presque toujours tenu la plume. » Fontenelle loue la netteté et la solidité de cet ouvrage. Ses principales œuvres sont : *Poesie d'Anacreonte, in verso toscano; le Voyage à Munich; l'Histoire des démêlés de la cour de France avec celle de Rome, au sujet de l'affaire des Corses,* relation consciencieuse, écrite sur les documents originaux; *des Poésies française, italienne et espagnole.* Un poème en quatre chants. Le règne de Louis XIV, est resté manuscrit. Régnier-Desmarais savait l'italien, le grec, le latin et l'espagnol; il mourut à Paris, le 6 septembre 1713, à l'âge de 81 ans, pour avoir mangé trop de melon, selon Ledvocat (*Dict. hist.*). Il était, à sa mort, abbé de Saint-Léon de Thouars.

Le baron Claude de Guerchy eut, de son mariage avec Julie de Brichanteau, outre Claude, la belle de Guerchy, deux fils, Henry et Louis, et une autre fille, Marguerite (1).

(1) Marguerite de Régnier, fille du baron Claude de Guerchy, fut marraine, le 16 décembre 1644, de Jean de Gindrain, seigneur de la Croix-d'Arblay, et de Catherine-Angélique de Gibraléon. (Etat-civil de la commune de Neuilly.)

Henry prit le titre de chevalier seigneur marquis de Guerchy, et fut capitaine de cavalerie au régiment du roi. Il épousa, en 1642, Marie de Brouilly, fille de Mme du Puy de Brouilly, gouvernante des filles de France, et sœur de Jeanne de Brouilly, qui épousa M. de Prémont, et qui fut (1661) dame d'honneur de la reine-mère Anne d'Autriche.

Henry de Régnier mourut vers l'année 1712. Son frère, Louis de Régnier, épousa, en 1655, Mlle de Pienne, fille de M. le marquis de Pienne, gouverneur de Pignerol, et de la comtesse de Fiesque, parente et gouvernante de la duchesse de Montpensier. Le mariage fut célébré à Saint-Fargeau, dans la splendide demeure qu'avait assignée à son irascible cousine le roi Louis XIV, et Mlle de Pienne reçut à cette occasion, de la munificence de sa puissante parente, un beau présent en diamants. Le prince de Condé, qui partageait les loisirs de son exil entre le château de Guerchy et celui de Saint-Fargeau, assistait à ce mariage, auquel avait été conviée toute la noblesse des environs. Les noces furent célébrées avec une magnificence digne de la grande Mademoiselle, et les réjouissances durèrent plusieurs jours. Louis de Régnier était, en 1660, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment royal.

Le marquis Henry de Guerchy eut, de son mariage avec Marie de Brouilly, quatre filles : Claude, Françoise, Marie et Lucie, et un fils, Louis. Claude naquit à Guerchy, le 17 septembre de l'année 1658 ; elle eut pour parrain François de l'Hospital, duc de Vichy, pair de France, lieutenant-général pour le roi en Brie, gouverneur de Meaux, comte de Châteauvillain et d'Egreville, marquis d'Aoste, baron de la Maison-Fort et autres lieux, et pour marraine, sa tante, Claude de Régnier, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche, dame de Bazarne et autres lieux (1). Lucie, née le 9 février 1660, eut pour parrain son oncle, Louis de Régnier, capitaine de chevau-légers, et pour marraines, Mme de Lambert marquise de Saint-Bris et Lucie des Gentils de Pigeolet, comtesse de Courson et dame de Fleury (2). Claude et Lucie moururent

(1) Etat-civil de Guerchy.
(2) Ibid.

toutes deux en bas âge (1). Marie mourut sans alliance après 1710. Françoise épousa Antoine Damas de la Clayette, écuyer (2). Louis naquit à Guerchy en 1663. Il prit le titre de marquis de Guerchy et de Nangis; le marquisat de Nangis était entré dans la maison de Guerchy par l'alliance du baron Claude avec Lucie de Brichanteau.

VII.

Le marquis de Guerchy se voua à la carrière des armes, suivant ainsi l'exemple donné par ses ancêtres. Il entra dans la compagnie des mousquetaires du roi au commencement de l'année 1684 Il avait alors vingt ans. Il fit ses premières armes au siège de Luxembourg. Après la prise de cette importante place, il assista aux sièges de Courtrai, Dixmude et Trèves.

A la fin de la campagne, le marquis de Guerchy fut nommé enseigne au régiment Dauphin. Il fut promu au grade de capitaine en 1685. La guerre ayant de nouveau éclaté en 1688 entre la France et l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne et l'Italie coalisées, le capitaine de Guerchy fut appelé à faire partie avec son régiment de l'armée qui, sous les ordres du Dauphin, devait opérer en Allemagne. Cette armée, forte de cent mille hommes, était commandée par les généraux les plus illustres de la France : Duras, Boufflers, Humières, Vauban, Catinat. Guerchy assista aux sièges d'Heidelberg, Mayence, Philipsbourg, qui fut pris en dix-neuf jours, Manheim, qui se rendit après trois jours de tranchée ouverte, et Franckendal, qui ne résista que deux jours. Spire, Trèves, Worms et Oppenheim s'étant rendus sans résistance, les Français devinrent maîtres de tout le Palatinat. C'est après toutes ces conquêtes, qui avaient couvert de gloire les généraux français, que Louis XIV et son ministre Louvois envoyèrent à l'armée l'ordre de réduire le Palatinat en cendres.

(1) Lucie vivait encore en 1674; elle fut marraine, le 27 mai de cette année, de Phal de Saint-Phalle, fils de Georges de Saint-Phalle, seigneur de Neuilly, et d'Edmée de Morin.

(2) Armorial d'Hozier (1698).

Pendant que le Palatinat brûlait, le marquis de Guerchy était en garnison à Mayence, sous les ordres du marquis d'Uxelles, depuis maréchal de France. La place, qui était très mal fortifiée, fut investie, au commencement de juin 1689, par une armée d'Impériaux, commandée par le prince Charles de Lorraine. Le marquis d'Uxelles était un officier plein de courage, d'habileté et de prévoyance. Ses dispositions de défense furent si bien conçues que sa faible garnison fit échec pendant sept semaines à toute l'armée du prince Charles. Ses mesures furent si bien entendues et si habllement exécutées que ses troupes, quoique astreintes à un service continue et excessif, conservèrent une vigueur et une ardeur qui ne se démentirent point jusqu'à la fin du siége. La garnison exécuta vingt-et-une sorties, toutes très meurtrières pour les ennemis, et dont une seule leur coûta neuf cents hommes. Le brave commandant fit quelquefois deux sorties en plein jour, et tua aux ennemis plus de cinq mille hommes. Le marquis de Guerchy se signala dans les sorties du 16 et du 19 août, dans lesquelles le régiment Dauphin fit des efforts incroyables pour vaincre; ces sorties, également glorieuses et meurtrières, coûtèrent à ce régiment treize officiers et trois cents soldats tués ou blessés. Le marquis de Guerchy fut blessé dans cette dernière sortie, à la tête d'une compagnie du régiment Dauphin. Le gouverneur de Mayence eût sans doute résisté à toutes les attaques des assiégeants, si l'imprévoyance du ministère ne l'avait laissé manquer de poudre. Les munitions étant épuisées, la capitulation allait bientôt s'imposer à l'héroïque garnison; afin d'obtenir des conditions honorables, le marquis d'Uxelles résolut de laisser les Impériaux s'établir graduellement sur les deux angles du chemin couvert, tactique qui lui permettait de résister encore longtemps et de déguiser le dénuement dans lequel il se trouvait. Le stratagème réussit et lorsque le gouverneur demanda, après sept semaines de siége, à capituler, le prince Charles s'empressa de souscrire à toutes les conditions qu'il lui plut de fixer. La défense de Mayence fut regardée comme un modèle de défense de places, et c'est avec justice que Louis XIV adressa au brave commandant ces

paroles : « Marquis, vous avez défendu la place en homme de cœur, et vous avez capitulé en homme d'esprit. »

Après la capitulation de Mayence, le marquis de Guerchy servit sous le maréchal de Lorges, qui dirigea les opérations de l'armée française en Allemagne pendant l'année 1690. L'année suivante, il fit, sous les ordres du maréchal de Luxembourg, la campagne de Flandre. Il assista au siége de Mons (avril 1691). L'armée française était forte de quatre-vingt mille hommes.

Guerchy se distingua le 2 avril à l'attaque de l'ouvrage à cornes que les soldats du régiment Dauphin emportèrent, quoique les assiégés les attendissent sur la brèche avec des fourches et des faulx emmanchées à revers. C'est pour perpétuer le souvenir de cette brillante action que le roi Louis XV voulut que les sergents des grenadiers du Dauphin demeurassent armés, au lieu de fusils, des fourches dont ils s'étaient emparés. (*Histoire de l'Infanterie*, par le général Suzanne). La ville se rendit après neuf jours de tranchée ouverte, sans que l'armée ennemie, commandée par le prince Guillaume d'Orange, eût pu s'y opposer. Après la prise de la ville de Mons, Luxembourg, laissé à ses propres forces par le ministre Louvois, qui le détestait, dut se contenter de se tenir sur la défensive pendant toute la campagne, qui se termina par le combat de Leuze, où vingt-huit escadrons de la maison du roi et de la gendarmerie défirent soixante-quinze escadrons de l'armée ennemie. Le régiment Dauphin assista l'arme au bras à ce combat, et vint passer ensuite l'hiver à Tournai. Louis XIV ayant résolu de s'emparer de Namur, la plus forte place des Pays-Bas, par sa situation au confluent de la Sambre et de la Meuse, Luxembourg fut chargé de protéger le siége et d'empêcher l'armée ennemie, qui était forte de quatre-vingt mille hommes, de passer la Méhaigne et de s'approcher de la ville investie.

Guerchy se signala à la prise du fort Guillaume, exécutée par le régiment Dauphin sous les yeux des généraux. L'attaque fut tellement irrésistible, qu'en un instant les ennemis abandonnèrent le chemin couvert qui défendait cet ouvrage et sur lequel les soldats du Dauphin s'établirent aussitôt. La prise du chemin couvert

était le but de l'attaque, les généraux n'en demandaient pas plus; mais un lieutenant ayant dit : « Allons, mes enfants, faisons parler de nous, » vingt hommes s'élancent à sa suite et grimpent au bastion par les harpes de saillant. Suivis du régiment, ils arrivent sur la Berme et s'élancèrent sur la plongée, aux cris : Tue! tue! Les assiégés, surpris, mettent bas les armes, et l'ouvrage est conquis. Le 29 juin, le régiment fit un logement solide sur une redoute casematée entre les deux bastions de l'ouvrage à cornes et s'empara le même jour de la corne de droite. La ville capitula le lendemain, sous les drapeaux du Dauphin, Le siége avait duré vingt-deux jours. Le roi, dit le général Suzanne dans son *Histoire de l'Infanterie française*, fut si charmé de la conduite du régiment qu'il lui fit servir une collation dans l'abbaye de Salsines, dont les religieuses voulurent bien accorder un baiser, un seul, aux officiers.

Le roi étant retourné à Versailles, après la prise de Namur, le maréchal de Luxembourg se vit encore une fois réduit à ses propres forces pour tenir tête à l'armée ennemie, numériquement beaucoup plus forte.

Le marquis de Guerchy combattit vaillamment à la bataille de Steinkerque, gagnée le 3 août suivant par Luxembourg sur le prince Guillaume. Cette bataille fit le plus grand honneur aux troupes françaises et aux officiers qui les commandaient. L'armée française comptait seulement cinquante mille combattants, lorsque l'armée ennemie en comptait quatre-vingt mille. Le maréchal, trompé par un faux avis, était dans une complète sécurité, lorsque l'armée ennemie vint l'attaquer, le 3 août 1692, à la pointe du jour. Les soldats français étaient encore livrés au sommeil lorsqu'ils furent attaqués, et une brigade qui formait l'extrême-droite de l'armée était déjà mise en fuite avant que Luxembourg ait pu prendre aucune disposition. Sans un excès de diligence et de bravoure, tout était perdu; il fallait des prodiges pour n'être pas vaincu, et les Français en firent. Les officiers rallièrent les troupes, qui commençaient à se replier en désordre; le maréchal, quoique malade, fit face au danger et prit avec une vigueur et une activité extrêmes les mesures qui devaient sauver son armée et lui assurer la victoire.

En moins de deux heures, il changea de terrain pour occuper un champ de bataille qu'il n'avait point; rétablit son aile droite que l'attaque précipitée des ennemis avait mise en désordre, rallia trois fois ses troupes et chargea trois fois à la tête de la maison du roi. Philippe, duc de Chartres, qui fut depuis duc d'Orléans et régent du royaume pendant la minorité de Louis XV, colonel du régiment Dauphin, fut blessé deux fois à la tête de son régiment. Le succès de la bataille dépendant de la défaite d'un corps d'Anglais qui, placé dans une position avantageuse, exécutait un feu meurtrier et incessant sur nos troupes, le maréchal résolut de les déloger de ce poste.

La maison du roi, les régiments Dauphin, du Roi et de Champagne furent chargés de cette attaque dont les résultats devaient être décisifs. Les ducs de Bourbon, de Vendôme, de Chartres et le prince de Conti, comprenant la nécessité de donner un grand exemple, descendirent de cheval et, l'épée à la main, se mirent à la tête de la colonne. Le choc des Français fut impétueux et terrible; mais les Anglais se défendirent avec vaillance et ténacité. Le carnage fut grand des deux côtés; les régiments Dauphin et de Champagne étant parvenus, après des prodiges de valeur, à rompre et à mettre en fuite les gardes anglaises du prince Guillaume, les ennemis cèdèrent bientôt et opérèrent leur retraite. La vaillante infanterie écossaise de Guillaume fut presque anéantie dans cette sanglante action. Le duc de Boufflers, qui arrivait sur le champ de bataille avec un corps de vingt mille hommes, acheva la victoire. Les ennemis perdirent dix-huit mille hommes et quinze cents prisonniers dans cette bataille, qui coûta aux Français près de sept mille morts Le régiment Dauphin eut 30 officiers et 126 hommes tués, 41 officiers et 296 sergents et soldats blessés. Le lieutenant-colonel Poirier fut tué. Le marquis de Guerchy ne tarda pas à être récompensé de la valeur qu'il avait déployée à Steinkerque; il fut nommé, le 4 octobre 1692, colonel du régiment de Thiérache.

C'est en cette qualité qu'il fit la campagne d'Italie, en 1693. L'armée française était commandée par le maréchal Catinat. Celui-ci, après s'être emparé de la plupart des places du Piémont, avait vu diminuer son armée,

tandis que le duc de Savoie, qui commandait l'armée ennemie, augmentait la sienne. Moins fort que l'ennemi qu'il avait tant de fois vaincu, Catinat dut se borner, pendant l'année 1692, à se tenir sur la défensive ; mais ayant enfin reçu des renforts, il se prépara à prendre l'offensive.

Le marquis de Guerchy rejoignit Catinat à Fenestrelles. L'armée française couvrait la frontière, menacée par les ennemis. Le duc de Savoie, Victor-Amédée, assiégeait la ville de Pignerol, tandis qu'un corps d'Espagnols bloquait Casal. Le 27 septembre, Catinat s'avança, à travers des cols abruptes, à Bussolino, au dessous de Suze, entra le 29 à Avigliona, et descendit dans la plaine du Piémont à la tête de quarante mille hommes. Il se dirigea sur la ville de Turin, capitale des Etats du duc de Savoie. A cette nouvelle, celui-ci leva précipitamment le siége de Pignerol, pour se porter au secours de sa capitale. Mais il était trop tard ; l'armée française lui barrait le passage.

Le 3 octobre 1693, les deux armées se trouvèrent en présence dans la plaine de la Marsaille (Marsoglio), entre les deux petites rivières de la Cisola et du Sangone. Le lendemain, 4 octobre, à neuf heures du matin, les Français engagèrent l'attaque. La gauche des ennemis était commandée par le marquis de Legnonez, la droite par Victor-Amédée et le centre par le prince Eugène de Savoie, le futur vainqueur de Malplaquet. Catinat se mit à la tête de l'aile droite de l'armée française et confia la gauche au duc de Vendôme, lieutenant-général, et l'un des vainqueurs de Steinkerque. Catinat et Vendôme se précipitèrent en même temps sur la première ligne des ennemis; le marquis de Guerchy, à la tête du régiment de Thiérache, et toute l'infanterie française, se ruèrent sur les Piémontais, et, chargeant avec une impétuosité irrésistible à la baïonnette et sans tirer, ils culbutèrent à la fois escadrons et bataillons.

C'était la première fois qu'on voyait des régiments d'infanterie charger la cavalerie, dont elle s'était contentée jusque-là de recevoir le choc. La baïonnette, quoiqu'elle fût loin alors d'avoir reçu tous les perfectionnements qui en ont fait depuis la plus redoutable des armes de main,

inaugura à la Marsaille la terrible célébrité qu'elle s'est acquise plus tard. Pendant que l'infanterie française mettait en déroute le centre et l'aile gauche des ennemis, la droite, commandée par le duc de Savoie, disputait encore la victoire. La première ligne française commençait à plier, lorsque Catinat et Vendôme survinrent, rallièrent les fuyards, rétablirent la ligne et dirigèrent des charges terribles contre la cavalerie ennemie; puis, prenant en flanc l'infanterie de la droite, pendant que l'infanterie française l'attaquait de front, ils y portèrent d'affreux ravages. Le carnage fut affreux, et de toutes parts les ennemis fuirent, abandonnant leurs armes et le champ de bataille jonché de morts et de blessés. La bataille était gagnée, et la défaite des ennemis aussi complète que désastreuse. Le duc de Savoie perdit neuf à dix mille hommes tués sur place, deux-mille prisonniers, trente-quatre pièces de canon et cent-six drapeaux ou étendards.

Ce qui rendit cette victoire encore plus glorieuse pour Catinat, c'est que le prince Eugène, qui allait devenir un des plus grands hommes de guerre de son siècle, avait pris lui-même toutes les dispositions de l'armée de Victor-Amédée, son parent. Le marquis de Guerchy eut le bras fracassé par un boulet ennemi en exécutant, à la tête de son régiment, la seconde charge à la baïonnette, contre la droite de l'armée piémontaise. Bien que la victoire eût été complète, Catinat ne put cependant sauver l'importante place de Casal, qui se rendit après une longue et vigoureuse résistance. Quoique battu à plusieurs reprises, le prince Guillaume faisait toujours de belles retraites, et son armée, malgré les terribles trouées qu'y avaient faites les Français, était toujours maintenue, par les renforts qu'il recevait, au même effectif, tandis que l'armée francaise, quoique toujours victorieuse, s'affaiblissait par ses victoires mêmes. Les efforts de Catinat, qui, pour être maître de la campagne, eût dû, quinze jours après une bataille, en livrer une autre au prince Guillaume, furent ainsi absolument stériles pendant les campagnes de 1693 et de 1694.

VIII.

Le marquis de Guerchy quitta l'armée d'Italie à la fin de 1694 pour rejoindre l'armée d'Allemagne, qui, sous les ordres du maréchal de Choiseul, opérait sur les bords du Rhin. Il y fit les campagnes de 1695, 1696 et 1697, et revint en France après la signature du traité de paix de Ryswick (septembre 1697). Cette paix générale fut de courte durée; la mort de Charles II, roi d'Espagne (1[er] novembre 1700), qui avait donné par testament tous ses Etats au duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV et du roi Philippe IV, fut le signal d'une nouvelle guerre, suscitée par l'empereur d'Autriche, Léopold, qui, ayant épousé, ainsi que Louis XIV, une fille de Philippe IV, prétendait à la succession de Charles II. La guerre éclata au commencement de l'année 1701, et eut pour théâtre l'Italie, que le prince Eugène envahit par le Trentin, à la tête d'une armée d'Impériaux forte de trente mille hommes. Le marquis de Guerchy fut désigné pour faire partie, avec le régiment de Thiérache, de l'armée française qui, sous le commandement de Catinat, devait opérer en Italie.

Catinat, qui avait reçu l'ordre de ne point s'opposer au passage du prince Eugène, pour ne point commettre le premier acte d'hostilité, subit un échec à Carpi, près du canal Blanc, où Guerchy donna avec son régiment, et fut obligé de reculer jusque derrière l'Oglio, pendant que le prince Eugène, maître du pays entre l'Adige et l'Adda, pénétrait dans le Bressan. Cette retraite amena la disgrâce de Catinat, qui fut remplacé dans le commandement en chef par le maréchal de Villeroi. Celui-ci, malgré l'avis du duc de Savoie, allié et généralissime de l'armée française, de Catinat et de tous les lieutenants-généraux, résolut d'attaquer le prince Eugène à Chiari, près de l'Oglio. L'attaque eut lieu le 1[er] septembre 1701 ; Guerchy y fit des prodiges de valeur à la tête de son régiment ; Catinat fut blessé et les troupes françaises repoussées avec de grandes pertes (1). Après cette défaite, Catinat quitta

(1) Un de nos compatriotes, Philibert-Paul de Chastellux, fut tué dans cette bataille.

l'armée et Villeroi tint la campagne sans remporter aucun avantage sur les ennemis.

Au commencement de l'hiver, Guerchy fut envoyé avec son régiment pour renforcer la garnison de l'importante place de Crémone, qui allait devenir le quartier général de l'armée française. C'est là qu'il reçut sa nomination de brigadier d'infanterie (27 janvier 1702). Quelques jours plus tard, le 2 février, à 4 heures du matin, le prince Eugène, à la tête de quatre mille hommes, entrait par surprise dans Crémone, dont les portes lui avaient été ouvertes par un prêtre. Villeroi, qui se trouvait dans la ville, et qui dormait encore alors que les ennemis s'en étaient rendus maîtres, fut fait prisonnier; le gouverneur fut tué et tous les officiers généraux pris ou tués, à l'exception du comte de Révél et du marquis de Praslin. Le marquis de Guerchy, qui se trouvait avec son régiment et celui des vaisseaux, commandé par le chevalier d'Entragues, à une extrémité de la ville, accourut, à peine vêtu, au bruit de la mousqueterie. Les officiers, les soldats, pêle-mêle, sans commandement, sans ordre, remplissent les rues, les places publiques; ils combattent avec une fureur inouïe et parviennent à arrêter les efforts des Impériaux. La lutte dura tout le jour; enfin le prince Eugène dut se résigner à abandonner la ville, sur la nouvelle qu'il reçut qu'un renfort qu'il attendait avait été mis en fuite; il se retira, emmenant avec lui le maréchal de Villeroi et plusieurs officiers généraux prisonniers.

Le duc de Vendôme fut appelé à succéder à Villeroy dans le commandement de l'armée d'Italie. Les deux généraux ennemis se firent une guerre d'artifices, de surprises, de marches, de petits combats aussi inutiles que meurtriers, de batailles sanglantes où les deux partis s'attribuaient la victoire.

Guerchy se signala au combat de Santa-Vittoria et à la bataille de Luzzara (15 août 1702), dont les Français et les Impériaux revendiquèrent le succès, et pour laquelle des *Te Deum* furent chantés à Paris et à Vienne. Sa belle conduite à Luzzara reçut bientôt sa récompense; il fut nommé, le 25 août suivant, colonel-lieutenant du régiment de Royal-Vaisseaux, celui-même qui avait contribué, avec celui de Thiérache, à sauver Crémone. Au milieu de

tous ces combats, des siéges de tant de châteaux et de petites villes, le duc de Savoie, sollicité vivement par l'empereur Léopold, quitta le parti de la France pour se joindre aux alliés, abandonnant, dans sa défection, cinq mille Piémontais que le duc de Vendôme fit désarmer le 10 août 1703.

Le marquis de Guerchy contribua puissamment, avec son régiment, à la défaite de l'arrière-garde de Stahrenberg à Stradella, et à la victoire de Castelnuovo de Bormia. Il suivit le duc de Vendôme dans le Trentin, assista à la prise de Bersello, de Nogo et d'Arco, et au combat de San-Sebastiano. Après avoir passé l'hiver à Montferrat, il servit aux siéges d'Asties, d'Irée, de Verceil. C'est devant cette dernière ville que le marquis de Guerchy fut nommé maréchal de camp (26 octobre 1704). Le 26 décembre 1704, Guerchy, à la tête des grenadiers de son régiment, détermina la déroute d'un corps de trois mille hommes, sortis de Verrue, assiégé par les troupes françaises Après la prise de la place de Verrue, en 1705, Guerchy alla avec son régiment mettre le siége devant Chivasso, dont il s'empara après quelques jours de siége. Le prince Eugène ayant franchi l'Adige au-dessous de Pérouse avec six mille chevaux et sept mille soldats d'infanterie, se dirigea sur le Mincio, et, tournant le lac de Garca, opéra, au mois de mai, sa jonction avec un corps de sept mille hommes, descendus par le val Chiese à l'entrée du Bressan. Vendôme, résolu à lui faire face, fit avancer rapidement son armée, et l'établit dans une excellente position, entre le lac et la Chiese. Mais le prince Eugène se déroba, et, se hâtant de franchir l'Oglio à Calcio, il poursuivit résolûment sa marche sur l'Adda. Vendôme, après s'être emparé du poste important des quatorze canaux, qui commandait le bas Oglio, prit avec lui vingt-quatre escadrons de cavalerie, franchit l'Adda à Lodi, remonta cette rivière jusqu'à Cassano et à Trezo, et arriva devant l'armée ennemie, pendant que le reste de ses troupes, sous le commandement de son frère le grand-prieur, s'établissait en face de Cassano, de l'autre côté de l'Adda. Les deux portions de l'armée communiquaient par un pont de bateaux établi à Cassano. Le 16 août, la bataille de Cassano s'engagea entre les deux

armées. Le prince Eugène dirigea ses efforts sur la droite de l'armée française, entassée dans un terrain étroit entre l'Adda et le canal de Crema, et parvint à l'enfoncer. Vendôme se porta rapidement au secours de son aile droite avec toutes ses troupes, exécutant un changement de front excessivement dangereux, en face même de l'ennemi, qui chargea avec impétuosité. Vendôme rallie les fuyards, et, leur communiquant un élan irrésistible, il repousse les ennemis, qui s'étaient déjà emparés de la tête du pont de Cassano. La mêlée devient alors terrible. Vendôme a un cheval tué sous lui, et, démonté, charge l'épée à la main, à la tête de ses grenadiers; douze à quinze généraux tombent à ses côtés frappés mortellement. Remonté à cheval, Vendôme reçut cinq coups de feu dans les vêtements. Pendant deux heures, la lutte présenta un effroyable aspect d'opiniâtreté et de carnage. Le marquis de Guerchy chargea à la tête de son régiment, avec son impétuosité ordinaire, et contribua puissamment au succès de la bataille. Le prince Eugène, cédant à l'impétuosité furieuse des Français. se décida enfin à faire sonner la retraite, abandonnant sur le champ de bataille sept mille morts et quatre mille blessés, et laissant entre les mains de nos troupes deux mille prisonniers. Les Français n'avaient perdu que deux mille cinq cents hommes. Après sa défaite, Eugène se retira vers le Bressan et le Tyrol italien.

Le marquis de Guerchy participa à la prise de Sancino et se distingua ensuite à la bataille de Cassinata, le 19 avril 1706, gagnée par le duc de Vendôme sur un corps d'Impériaux, commandé par le comte de Revontlau. Après cette victoire, le duc de Vendôme résolut d'investir la ville de Turin, dont la prise lui assurait la possession de tout le Piémont; mais le maréchal de Villeroi ayant été battu, le 23 mai, à Ramillies par le fameux Malborough, le duc de Vendôme fut appelé à le remplacer en Flandre, comme il l'avait remplacé précédemment en Italie. Le duc de la Feuillade lui succéda et vint mettre le siége devant Turin, au commencement de juin, avec une armée forte de cent bataillons et de quarante-six escadrons, et munie de cent quarante pièces de canon. L'approvisionnement des munitions de

siége était formidable : cent dix mille boulets, quatre cent six mille cartouches, vingt et un mille bombes, vingt-sept mille sept cents grenades, quinze mille sacs à terre, trente mille instruments pour le pionnage, douze cent mille livres de poudre, telles étaient, selon Voltaire, les ressources mises à la disposition du duc de la Feuillade pour s'emparer de Turin. Le prince Eugène ne pouvait secourir cette ville; il était au delà de l'Adige, et ce fleuve, bordé en deçà d'une longue chaîne de retranchements, semblait rendre le passage impraticable. Notre illustre compatriote, le maréchal de Vauban, le premier des ingénieurs, le meilleur des citoyens, « le seul général peut-être, dit Voltaire, qui aimât mieux l'Etat que soi-même, » avait proposé au duc de la Feuillade de venir diriger le siége comme ingénieur, et de servir dans son armée comme volontaire, offre magnanime que le présomptueux général refusa. Le duc de Savoie était dans sa capitale; la Feuillade, sans même entourer toute la ville, l'attaqua par la citadelle, qui était le côté le plus fort, et poussa le siége contre toutes les règles. Guerchy repoussa victorieusement, à la tête d'un des bataillons du Royal-Vaisseau, une sortie tentée par les assiégeants. Plus il mettait d'impétuosité dans des attaques réitérées et infructueuses, plus le siége traînait en longueur. Le duc de Savoie parvint à s'échapper de la ville avec quelques escadrons; la Feuillade le poursuivit sans réussir à l'atteindre. Le prince Eugène, dans le but de secourir Turin, passe l'Adige, traverse le canal blanc et le Pô, passe le Tanaro à la vue d'un corps d'armée français, commandé par le duc d'Orléans. neveu de Louis XIV, s'empare de Corpi, Corregio, Reggio, et opère sa jonction avec le duc de Savoie auprès d'Aoti, pendant que le duc d'Orléans rejoint le duc de la Feuillade au camp devant Turin. Le marquis de Guerchy fut blessé deux fois dans les assauts répétés donnés par les troupes françaises à la garnison de Turin; il reçut un coup de feu à l'épaule au mois de juillet, et fut blessé à la tête au mois d'août suivant. Le prince Eugène, après avoir passé la Doire, attaqua l'armée française le 7 septembre 1706. Au bout de deux heures de combat, il force les retranchements et se rend maître du camp; les lignes, les tranchées sont abandonnées par

l'armée française, qui fuit en désordre, laissant aux mains du vainqueur tous les bagages, les munitions, la caisse militaire et les provisions de toutes sortes. Pendant cette funeste bataille, Guerchy fut chargé avec son régiment de la garde d'un pont dont la conservation, due à sa valeur et l'héroïsme de ses soldats, assura la retraite des débris de l'armée. Les Français n'avaient pas eu plus de deux mille hommes tués dans cette bataille, dont les conséquences furent la retraite de l'armée vers le Dauphiné et la perte de l'Italie.

Après cette désastreuse campagne, le marquis de Guerchy fut employé à l'armée de Flandre, commandée par le duc de Vendôme et le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. L'armée française était forte de cent mille hommes, tandis que les alliés, sous les ordres du duc de Malboroug, n'en avaient que quatre-vingt mille. L'armée française était ainsi numériquement plus forte; mais la division et l'esprit d'incertitude qui régnaient dans le commandement, multiplièrent les fautes et rendirent cette campagne aussi fatale et aussi désastreuse que celle de 1806.

IX.

L'année suivante, le marquis de Guerchy fut envoyé à l'armée de Roussillon, qui opérait en Catalogne. Il se conduisit brillamment à la bataille d'Almanza, et fit ensuite le siége de Lérida. Le 20 septembre, il ouvrit la tranchée devant la place forte de Ciudad-Rodrigo. La brèche n'était pas encore praticable quand la poudre vint à manquer. Le marquis de Ray, qui commandait l'armée de siége, offrit cette alternative au marquis de Guerchy, dont c'était le tour de marcher avec son régiment : brusquer l'assaut ou décamper. Guerchy n'hésita point; il s'élança à l'assaut, et la place fut emportée le 4 octobre. La garnison, qui voulait se réfugier dans le château, fut repoussée par les grenadiers de Guerchy. Les assiégés perdirent ce jour-là 400 tués, 2,000 prisonniers, 56 drapeaux ou étendards et 16 bouches à feu. Guerchy assista ensuite au siége de Tortose. Après la bataille de Saragosse, livrée le 10 août 1710, et où les troupes de Philippe V

furent vaincues, le duc de Vendôme fut envoyé pour diriger les opérations militaires en Espagne.

Vendôme, ayant ramené le roi Philippe V à Madrid, s'avança à la rencontre des ennemis, qui, en apprenant sa marche en avant, se retirèrent vers le Portugal ; Vendôme les poursuit, passe le Tage, s'empare de la ville de Briguega, y fait prisonnier le général Stanhope avec cinq mille Anglais, et atteint enfin le comte Stahrenberg, le vainqueur de Saragosse, lui livre la bataille de Villanuova (10 décembre 1710), et remporte une victoire complète. Après la bataille de Villanuova, l'armée de Vendôme vint mettre le siége devant la ville de Givone, la plus forte place de la Catalogne. Le marquis de Guerchy fut blessé dans l'assaut général donné le 23 janvier 1711. La place se rendit quelques jours plus tard. Vendôme, après avoir chassé les alliés et fait reconnaître par toute l'Espagne l'autorité de Philippe V, mourut quelque temps après, le 11 juin 1712.

Le marquis de Guerchy fut nommé lieutenant-général à la fin de 1710.

Bien que la paix d'Utrech, qui mit fin à la guerre de la succession d'Espagne, guerre qui avait duré douze ans, eût été signée le 11 avril 1713, les hostilités continuèrent l'année suivante entre Philippe et son compétiteur, Charles III. Le marquis de Guerchy assista au siége de Barcelone, dont les opérations furent conduites par le Berwick, pendant que le port était bloqué par une escadre française. Les assiégés, excités par les prêtres et les moines, qui pullulaient dans la ville, se défendirent avec une énergie doublée par le fanatisme. Ils furent enfin obligés de capituler le 12 septembre 1714. Après la prise de Barcelone, qui porta le dernier coup au compétiteur autrichien de Philippe V, le marquis de Guerchy revint en France.

Le régent Philippe d'Orléans ayant déclaré la guerre à l'Espagne le 10 janvier 1719, le marquis de Guerchy fut appelé à commander une division de l'armée française qui, sous les ordres du maréchal de Berwick, celui-là même qui avait gagné des batailles pour affermir Philippe V sur son trône, était chargée d'envahir l'Espagne. Au printemps, l'armée française, forte de 40 mille hommes, passa la

Bidassoa, détruisit, au port du Passage, les chantiers de la marine espagnole, et s'empara de Fontarabie, de Castelleone, d'Urgell, de Roses et de l'importante place de Saint-Sébastien. Après la prise de cette dernière ville, le marquis de Guerchy, qui s'était distingué dans ces différents siéges, en fut nommé gouverneur (2 août 1719). Il conserva ces fonctions jusqu'à la fin des hostilités.

La paix ayant été signée entre la France et l'Espagne le 17 février 1720, le marquis de Guerchy repassa les Pyrénées avec l'armée du maréchal de Berwick. En 1733, il fut nommé gouverneur de la ville de Huningue, place importante par sa situation commandant le coude fait par le Rhin en tournant de l'est au nord près de Bâle, et qu'avait fortifiée Vauban.

La guerre ayant éclaté au commencement de l'année suivante entre la France, l'Espagne et la Savoie alliées et l'Autriche, le vieux lieutenant-général, — il avait alors soixante et onze ans, — fut employé à l'armée qui opérait sur le Rhin. Il contribua, avec sa division, à la prise de Trèves et de Philipsbourg, et à la conquête de la Basse-Moselle, qui furent les fruits de la campagne de 1734. La campagne suivante ne fut signalée par aucun fait important. Un corps d'armée russe étant arrivé sur le Rhin pour renforcer l'armée autrichienne, les Français s'apprêtaient à lui barrer le passage, lorsqu'une suspension d'armes arrêta les hostilités. La paix fut signée le 3 octobre 1735. Le marquis de Guerchy quitta alors définitivement le service militaire actif, et se retira à Hunningue, dont il conserva les fonctions de gouverneur jusqu'à sa mort. Il fut nommé chevalier des Ordres du roi le 2 février 1739.

La réception du nouveau chevalier, qui avait soixante-dix-sept ans, eut lieu le 17 mai suivant; si l'on en croit le duc de Luynes, le vieux lieutenant-général fut si fatigué des révérences qu'il dut faire en cette circonstance, qu'il faillit succomber avant d'avoir achevé la cérémonie. Voici comment le duc de Luynes raconte cette réception dans ses Mémoires : « Le lundi 2 février 1739, le roi fit huit chevaliers de l'Ordre. M. le maréchal de Puységur, M. de Savines, M. de Guerchy, M. d'Avaroy, M. de la Luzerne (le plus jeune des cinq

a environ soixante-quinze ans), M. de Fénelon, M. de Cambis et M. de Mirepoix. Le 17 mai eut lieu le chapitre de l'Ordre, ensuite la grand'messe, après laquelle le roi reçut les sept chevaliers sus-nommés. M. de Guerchy se trouva si fatigué des révérences qu'il faut faire, que, voyant qu'il ne pouvait achever la cérémonie, Sa Majesté fit dire à Monsieur son fils de venir lui donner la main; cela fit un spectacle nouveau et touchant de voir le fils soutenir son père, tourner avec lui et ne pas le quitter un moment.»

Le marquis mourut à Guerchy le 13 février 1748, à l'âge de quatre-vingt cinq ans. Il avait épousé d'abord Louise de Marion de Druy, et ensuite Charlotte de Cornuel (1).

X.

Louis de Régnier, marquis de Guerchy et de Nangis, eut de son mariage avec sa seconde femme Charlotte de Cornuel, un fils Claude-Louis-François, qui prit le titre de comte de Guerchy. Le comte de Guerchy se voua, comme son père, au métier des armes. Il entra, à l'âge de quinze ans (4 décembre 1730), dans la compagnie des mousquetaires du roi, où il fit ses premières classes. Ses aptitudes militaires, jointes au crédit et à l'influence de son père, alors lieutenant-général des armées royales et gouverneur de la place de Huningue, lui valurent, l'année suivante, le grade de capitaine de cavalerie au régiment de Toulouse. C'est en cette qualité qu'il fit ses premières armes dans la guerre d'Italie, commencée en octobre 1733 et dirigée par le vieux maréchal de Villars, le héros de Denain, proclamé généralissime des armées française, espagnole et piémontaise confédérées.

L'armée franco-piémontaise franchit les Alpes et entra dans le Milanais, dont elle fit la conquête sans coup férir, les Autrichiens s'étant contentés de s'enfermer dans quelques forteresses, qui furent rapidement assiégées et prises. Le comte de Guerchy se signala au siége de Milan, dont la prise couronna dignement la glorieuse carrière de

(1) Etat-civil de Guerchy (1711).

Villars, qui mourut à Turin, peu de temps après, le 17 juin 1734, à l'âge de 82 ans. Le maréchal de Coigni lui succéda dans le commandement en chef. Le comte de Guerchy assista à la bataille de Parme, où les Autrichiens furent repoussés après un terrible carnage, dans lequel périt leur général, le comte de Merci. A la bataille de Guastalla (1), livrée le 19 septembre 1734, il fit des prodiges de valeur et reçut un coup de feu au bras. Sa brillante conduite pendant cette campagne lui valut un avancement considérable; il fut nommé le 25 novembre 1734 colonel-lieutenant du régiment Royal-Vaisseau, infanterie, que son père, marquis de Guerchy, avait commandé de 1702 à 1710. Le nouveau colonel était à coup sûr un des plus jeunes de l'armée française, car il n'était âgé que de dix-neuf ans et demi. Il fit avec son régiment la campagne sur le Rhin, en 1735. Il combattit à Klausen et acheva la campagne au camp de Rower. Le 3 octobre 1735 la paix fut signée à Vienne entre la France et l'Autriche; rappelons ici que c'est par ce traité que fut annexée définivement à la France la riche province de Lorraine, dont la criminelle et néfaste guerre de 1870 nous a fait perdre une grande partie.

Le comte de Guerchy revint en France à la fin de cette année. Il épousa, le 3 mai 1740, Gabrielle-Lydie d'Harcourt, troisième fille (2) de François, duc d'Harcourt, pair et maréchal de France, capitaine des gardes du corps, et de Marie-Madeleine Le Tellier, sa seconde femme. François d'Harcourt était fils de Henri, duc d'Harcourt, pair et maréchal de France, capitaine des gardes du corps, etc., et frère d'Henri-Claude d'Harcourt, qui fut également maréchal de France. Le comte de Guerchy s'allia ainsi à l'une des plus puissantes et des plus illustres familles militaires de France.

Après la mort de l'empereur Charles VI (octobre 1740), la guerre de la succession d'Autriche ayant éclaté, le comte de Guerchy, qui était en garnison avec son régiment à

(1) Ville forte d'Italie, province de Reggio, sur la rive droite du Pô, à 27 kilomètres de Parme.

(2) La seconde fille du duc d'Harcourt avait épousé le prince de Croy, qui fut gouverneur de Calais.

Metz, reçut l'ordre de se rendre sur le Rhin. Il franchit le fleuve le 21 août, au Port-Louis, se dirigea sur la Bavière et arriva à Donauwerth, où l'armée s'assemblait sous les ordres de l'électeur Charles-Albert et du comte Maurice de Saxe, créé lieutenant-général par lettres-patentes du 20 août 1731, et du comte Maurice de Saxe, fils naturel de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, et de la comtesse Aurore de Konismauck.

Le comte de Guerchy combattit à Passau et à la prise d'assaut de la ville de Prague, capitale de la Bohême (15 novembre 1741), fait d'armes éclatant qui fit le plus grand honneur au comte de Saxe.

La ville de Prague était commandée par le général autrichien Ogilvi. Ce général, Irlandais de naissance, était un homme courageux et intrépide. Il avait trois mille hommes de garnison, et l'armée austro-hongroise, forte de trente mille hommes, marchait à son secours, et était arrivée le 25 novembre à cinq lieues de Prague. Le comte de Saxe ordonna l'assaut général pour cette nuit même. Les Franco-Saxons simulèrent deux attaques avec un grand fracas d'artillerie, afin d'attirer de ce côté la masse des assiégés; cette ruse de guerre réussit complétement, et le comte de Saxe ayant fait préparer une seule échelle vers les remparts de la ville neuve, et à l'endroit opposé de celui qu'il avait fait attaquer, les Français, conduits par M. de Chevert, lieutenant-colonel du régiment de Beauce le comte de Broglie et le comte de Guerchy, montèrent en foule et arrivèrent aux remparts, qui n'étaient point gardés, et se rendirent maîtres de la ville sans qu'une goutte de sang eût été répandue. La garnison mit bas les armes, et Ogilvi se rendit prisonnier avec ses trois mille hommes.

Après la prise de Prague, le comte de Guerchy combattit vaillamment sous les murs d'Egra et d'Ellebogen, qui furent emportés avec la même vigueur.

Il fut ensuite chargé de se diriger avec son régiment sur la petite ville d'Ems, et de s'en emparer.

Cette place lui ayant ouvert ses portes après une courte résistance, il s'y installa avec son régiment. Il eut souvent à lutter contre les troupes légères autrichiennes et hongroises. Le 9 décembre, un parti de hussards s'empara

d'un faubourg situé de l'autre côté de la rivière, et auquel devait aboutir un pont que les soldats français établissaient. De ce poste, les hussards contrariaient la continuation du travail; le colonel donna ordre à deux compagnies de grenadiers de les chasser de ce faubourg. Conduites par le capitaine du Breuil, elles s'embarquèrent sur des bateaux, pendant que le capitaine Campredon, avec cent fusiliers, se plaçait à l'entrée du pont du côté de la ville, et ouvrait un feu très vif sur les maisons où l'ennemi se trouvait embusqué. A la faveur de cette diversion, les grenadiers, quoique leurs bateaux se fussent engravés, touchèrent bord sur l'autre rive et mirent les hussards en déroute. Peu de jours après, le capitaine de Clermont-Rochechouart se fit tuer sur ce même pont d'Ems en repoussant une nouvelle attaque faite par un corps de pandours qui avait amené avec lui quatre canons (1).

Après l'affaire de Galinkirchen, le comte de Guerchy se vit forcé d'évacuer Ems; il se replia sur Lintz, capitale de la Haute-Autriche, qui fut aussitôt assiégée par l'armée austro-hongroise, et où, en janvier 1742, il dut subir la capitulation imposée au comte de Ségur.

Pendant la belle défense que fit la garnison de Lintz, le colonel de Guerchy se distingua, avec son régiment, à la sortie du 16, et à l'attaque du 23 janvier. Le Royal-Vaisseau perdit, dans cette dernière attaque, son lieutenant-colonel, M. de Perille, et le capitaine d'Apchier (2). Rentré sous la condition de ne point servir pendant un an, Guerchy tint garnison avec le Royal-Vaisseau à Sarrelouis, et ensuite à Strasbonrg. L'année étant expirée, il fut appelé à faire partie du corps de douze bataillons qui se rendait à Donauwerth au devant de l'armée de Bavière.

L'armée française était commandée par le maréchal de Broglie, vieillard usé et infirme. Cette armée ne comptait que vingt-cinq mille hommes, alors que l'armée austro-hongroise, à la tête de laquelle était le feld-maréchal Kœnigselk, était forte de plus de soixante mille. L'ennemi refoula l'armée française sur Prague, et l'y cerna; mais,

(1) *Histoire de l'Infanterie française*, par le général Suzane.
(2) *Ibid.*

après avoir essuyé de grandes pertes dans les terribles sorties faites par les assiégés, et menacé par une armée française qui, sous les ordres du maréchal de Maillebois, se portait rapidement au secours de la ville assiégée, il leva le blocus. Le maréchal de Belle-Isle étant alors venu prendre le commandement de l'armée, il donna l'ordre d'évacuer Prague, et sortit de la ville avec quatorze mille hommes fort délabrés par les souffrances et les privations de toutes sortes qu'ils avaient endurées. Guerchy marchait à l'avant-garde avec son régiment, et contribua à assurer la retraite. Belle-Isle laissa dans la place une faible garnison, dont il confia le commandement au brave colonel Chevert, qui, avec le comte de Guerchy et le comte de Broglie, avait le premier escaladé, en 1741, les remparts qu'il était maintenant chargé de défendre. Les Autrichiens l'ayant sommé de se rendre à discrétion, il leur répondit: « Dites à votre général que s'il ne m'accorde pas les honneurs de la guerre, je mets le feu aux quatre coins de Prague, et je m'ensevelis sous les ruines. » Cette fière réponse fit son effet, la capitulation fut accordée et Chevert rejoignit Belle-Isle, qui ramena, (décembre 1742), en jonchant la route de soldats morts de misère et de froid, les débris de l'armée à Egra, par une route détournée de trente-huit lieues. Le maréchal établit différents postes sur le Rhin, et s'empara des lignes de Lauterbourg. Guerchy vit achever la campagne è Spire; Le Royal-Vaisseau travailla pendant quelque temps sous sa direction à la réparation des lignes de Lauter, et prit ses quartiers d'hiver à Metz,

XI.

Après cette campagne, Guerchy revint en France, où il reçut bientôt la récompense des services qu'il avait rendus et de la brillante conduite qu'il avait tenue à Ems et à Lintz. Il fut promu brigadier d'infanterie le 20 février 1873, et nommé chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis le 11 avril suivant.

C'est en cette qualité que le comte de Guerchy fut employé à l'armée qui, sous les ordres du maréchal duc de Noailles, tenait campagne dans la Bavière et

sur le Rhin. Parti de Paris à la fin d'Avril 1743, le nouveau brigadier arrivait à l'armée du Rhin, qui opérait sur le Mein, dans les premiers jours de mai. L'armée ennemie, composée d'Anglais, d'Autrichiens et de Hanovriens, était forte de cinquante mille hommes; le roi d'Angleterre, Georges II était à sa tête, ayant sous ses ordres le comte de Stair, un élève du duc de Malborougk, et son fils le duc de Cumberland. Le duc de Noailles, en général habile, cotoya l'armée anglaise, que le Mein séparait de l'armée française, et jetant des ponts entre Dettingen et Aschaffembourg, ville située sur le Mein et sur laquelle le roi d'Angleterre avait appuyé son camp, il se rendit maître du chemin de Hanau et de Francfort et coupa ainsi les vivres aux ennemis. Voyant son armée bloquée et menacée de périr par la famine, le roi d'Angleterre se décida à tenter d'opérer sa retraite, que les batteries françaises placées sur la rive du Mein pouvaïent rendre périlleuse, et de se retirer à Hanau pour y ravitailler son armée. Il hasarda cette retraite le 26 juin, au milieu de la nuit. Le duc de Noailles, voyant les Anglais s'avancer dans un chemin étroit près de la rivière, fit immédiatement occuper le village de Dettingen, devant lequel ils devaient passer, par un corps de cavalerie et quatre brigades d'infanterie, dont l'une était sous les ordres du brigadier comte de Guerchy. L'infanterie avait ordre de rester postée dans le village de Dettingen, en de-çà d'un ravin profond. Les ennemis devaient passer par un chemin creux qui est entre Dettingen et un petit ruisseau, chemin dominé par deux batteries d'artillerie sous les ordres de M. de Vallière, lieutenant-général. Le poste d'Aschaffembourg étant occupé par cinq brigades, les Anglais étaient ainsi pris de tous côtés, et il ne restait qu'à attendre dans cette position qu'ils vinssent eux-mêmes se livrer. Un moment d'impatience rendit toutes ces mesures inutiles, et évita aux Anglais un désastre complet. Le duc de Grammont, lieutenant-gènéral et colonel des gardes, malgré les ordres formels de son oncle, le maréchal de Noailles, n'eut point la patience d'attendre que les Anglais fussent avancés dans le défilé; aussitôt qu'il vit l'ennemi déboucher devant Dettingen, il fit passer le ravin à l'infanterie et s'élança dans une

petite plaine située entre Detmold et Klein-Ostheim, plaine appelée le Champ-des-Coqs; il tomba ainsi dans le piège qui avait été préparé pour les ennemis. Les batteries que M. de Vallière avait établies le long du Mein, et qui foudroyaient les Anglais par le flanc, durent cesser leur feu, dans la crainte d'être funeste aux Français mêmes. Le comte de Guerchy, à la tête de sa brigade, la maison du roi et quelques escadrons de carabiniers, se jetèrent avec une telle impétuosité sur les Anglais, que deux lignes entières d'infanterie furent d'abord enfoncées; mais ces lignes se reformèrent aussitôt, et enveloppèrent les Français. Le régiment des gardes et un corps d'infanterie s'étant élancés à leur secours, le combat recommença avec un acharnement inoui. Vingt-et-un officiers des gardes furent tués sur place, autant furent grièvement blessés, et le régiment fut mis dans une déroute compléte. Quoiqu'assaillis par des forces très supérieures, et abandonnés par le régiment des gardes, l'infanterie du comte de Guerchy et les escadrons de la maison du roi et des carabiniers ne se rebutaient point, et combattaient toujours avec acharnement, mais avec plus de bravoure que d'ordre. Un grand nombre d'officiers supérieurs furent tués ou blessés dans cette lutte aussi meurtrière qu'inégale, et dans laquelle la valeur seule avait à combattre le nombre et la discipline. Le maréchal de Noailles ordonna enfin la retraite; le combat avait duré trois heures, et la perte fut à peu près égale dans les deux armées, qui eurent chacune plus de deux mille cinq cents hommes mis hors de combat. Ainsi se termina par une défaite pour l'armée française une journée qui paraissait devoir amener la ruine complète des Anglais.

Après cette journée de Dettingen, le duc de Noailles, craignant de se trouver pris entre l'armée anglaise, que des troupes étaient venues renforcer, et l'armée autrichienne, qui entrait en Souabe sous les ordres du prince Charles de Lorraine, se vit forcé de repasser le Rhin, abandonnant ainsi l'Alsace aux ennemis.

L'année suivante, le comte de Guerchy fit avec l'armée royale la campagne de Flandre (1744). Les Français, au nombre de 80,000, et ayant à leur tête le roi Louis XV en personne, entrèrent en Flandre à la mi-mai. Le comte

de Guerchy assista aux sièges de Courtrai, de Menin, d'Ypres et de Furnes; ces villes ouvrirent leurs portes aux Français après quelques jours de siège et de tranchée ouverte. L'armée austro-hongroise ayant, malgré les héroïques efforts du maréchal de Coigni, qui avait succédé au duc de Noailles dans le commandement de l'armée du Rhin, envahi l'Alsace et la Lorraine, le roi, laissant en Flandre le maréchal Maurice de Saxe (il avait été promu au maréchalat, le 26 mars 1744,) avec environ quarante mille hommes, partit avec le reste de l'armée pour secourir ces provinces. Le roi fit prendre les devants au maréchal de Noailles, envoya le maréchal duc d'Harcourt, beau-père du comte de Guerchy, garder les gorges de Phalzbourg, et se mit en marche à la tête de vingt-six bataillons et trente-trois escadrons. Le comte de Guerchy l'accompagnait avec le Royal-Vaisseau. Le roi arriva à Metz le 5 août. Il y tomba presque aussitôt dangereusement malade. Pendant sa maladie, le maréchal de Noailles, qui commandait sous le roi, et le maréchal de Coigni, opérèrent leur jonction, sans toutefois parvenir à arrêter le prince Charles, qui repassa le Rhin sans encombre avec son armée. Après le rétablissement du roi, le siège de l'importante place de Fribourg fut décidé. Louis XV arriva devant cette place au mois de septembre. Le siège fut long, difficile et périlleux; le comte de Guerchy se signala à la tête des grenadiers du Royal-Vaisseau à l'attaque et à la prise du chemin couvert. Cinq cents grenadiers furent mis hors de combat dans cette attaque meurtrière, qui décida du sort de la place. Après deux mois de tranchée ouverte, le général Damnitz, gouverneur de Fribourg, arbora le drapeau blanc et se rendit avec sa garnison, le 6 novembre. Le siège des châteaux dura encore sept jours, après lesquels le roi fut maître du Brisgare et de la Souabe.

Le roi, immédiatement après la prise de Fribourg, revint en France, pendant qu'une partie de l'armée rejoignait en Flandre le maréchal de Saxe.

Le comte de Guerchy, qui avait accompagné le roi à Paris, pendant que son régiment prenait ses quartiers d'hiver à Ypres, partit pour la Flandre au mois d'avril 1745. L'armée française, composée de cent six batail-

lons et de cent soixante-douze escadrons, et forte de soixante-dix mille hommes, investit la ville de Tournai le 29 avril. C'était la plus forte place de la Flandre; la ville, la citadelle et les travaux de défense étaient un des chefs-d'œuvre de Vauban, notre illustre compatriote.

C'est devant la ville de Tournai que le comte de Guerchy fut nommé maréchal de camp, (1er mai 1745). Les alliés, comprenant de quelle importance était pour eux la possession de cette place, résolurent d'hasarder une bataille pour la secourir. L'armée ennemie confédérée, composée de vingt bataillons et vingt-six escadrons anglais, commandés par le duc de Cumberland, qui avait gagné avec le roi, son père, la bataille de Dettingen, cinq bataillons et seize escadrons hanovriens, vingt-six bataillons et quarante escadrons hollandais, sous les ordres du prince de Waldeck, et huit escadrons autrichiens, à la tête desquels était le feld-maréchal Kœnigseck, et forte de cinquante-cinq mille hommes, s'avança le 3 mai jusqu'à Cambon, à sept lieues de Tournai. Louis XV et son fils le dauphin arrivèrent le 8 au camp. Le maréchal de Saxe, laissant devant Tournai dix mille hommes, et six mille pour la garde des ponts de l'Escaut et des communications entre la ville et l'armée, se porta au devant des ennemis avec une cinquantaine de mille hommes. Les deux armées étaient ainsi de force numérique à peu près égale.

La journée du 10 fut employée à prendre des positions pour la bataille qui allait s'engager. Le maréchal de Saxe appuya sa droite sur le village d'Antoin, situé près de l'Escaut, sous la protection de trois redoutes et d'un ravin; le centre fut établi en face du village de Fontenoy; un second ravin, qui s'étendait jusqu'à un petit bois, appelé le bois de Barry, le couvrait; derrière le bois, que défendaient deux redoutes, se développait l'aile gauche, vers Ramecroix, et le mont de la Trinité. Le Royal-Vaisseau fut placé à l'aile gauche du village de Ramecroix avec Normandie et la brigade écossaise; à côté, bordant Fontenoy, se trouvaient les régiments du roi et d'Aubeterre. (*Histoire de l'infanterie*, par le général Suzane). Les villages d'Antoin et Fontenoy étaient, ainsi que le bois de Barry, garnis de canons comme un camp retranché; des

redoutes établies entre ces villages et aux extrémités du bois fortifiaient cette enceinte. En outre, six canons avaient été placés en-deçà de l'Escaut, pour foudroyer les troupes qui attaqueraient Antoin. L'armée française formait ainsi une espèce d'équerre, dont les deux extrémités s'appuyaient sur l'Escaut; le champ de bataille n'offrait pas un développement de plus de mille mètres de longueur de Fontenoy au bois de Barry, sur deux mille mètres de profondeur environ. Les deux armées allaient ainsi combattre en champ clos, comme à Dettingen. La concentration de tant de troupes sur un terrain si resserré devait rendre la bataille qui allait s'engager excessivement meurtrière; la formidable artillerie qui défendait les positions françaises rendait d'ailleurs une attaque de l'ennemi très difficile et extrêmement périlleuse. Le roi, après avoir passé l'Escaut sur le pont de Colonne, à deux mille mètres du champ de bataille, vint se placer en face de Fontenoy.

L'action fut engagée le 11, à six heures du matin, par l'artillerie. Les Anglais attaquèrent trois fois le village de Fontenoy; mais foudroyés par les terribles décharges d'artillerie et de mousqueterie, ils durent, à chaque mouvement offensif, se replier en désordre. Les Hollandais se présentèrent à deux reprises devant Antoin; à la seconde attaque, un de leurs escadrons fut broyé presque tout entier par l'artillerie d'Antoin, il n'en resta que quinze hommes. Dès lors ils se refusèrent à marcher en avant. Kœnigseck conseillla alors au duc de Cumberland de masser en une colonne épaisse l'infanterie anglo-allemande, et de charger le centre de l'armée française entre le bois de Barry et Fontenoy.

L'entreprise était audacieuse, car il fallait franchir un ravin profond, et essuyer le feu de Fontenoy et des redoutes; mais il ne restait plus qu'à la tenter ou à se résigner à une retraite humiliante. Le duc de Cumberland s'y détermina. Les Anglais et les Hanovriens s'avancèrent donc sur trois lignes assez pressées, et de quatre de hauteur chacune; traînant douze canons, ils franchirent le ravin et marchèrent intrépidement sous les feux croisés de Fontenoy et d'une des redoutes de Barry. Des rangs entiers tombaient, mais ils étaient

aussitôt remplacés. En face de cette masse compacte, formidable, dont rien ne semblait pouvoir arrêter la marche lente, mais irrésistible, se trouvaient quatre bataillons des gardes françaises, ayant deux bataillons des gardes suisses à leur gauche, le régiment de Courten à leur droite, ensuite celui d'Aubeterre, et plus loin, bordant le village de Fontenoy, le long d'un chemin creux, le régiment du roi, et celui de Royal-Vaisseau, commandé par le maréchal de camp comte de Guerchy.

Cependant les Anglais avançaient, et cette ligne d'infanterie française s'approchait également de l'ennemi, qui, bientôt, ne fut plus qu'à cinquante pas de distance. Le régiment des gardes anglaises de Cambel et le Royal-Ecossais étaient les premiers. Les officiers anglais saluèrent les français en ôtant leurs chapeaux. Le comte de Chabannes, le duc de Biron, qui s'étaient avancés, et tous les officiers des gardes françaises leur rendirent leur salut. Lord Charles Hay, capitaine aux gardes anglaises, cria alors : « Messieurs des gardes françaises, tirez. » Le comte d'Hauteroche, lieutenant des grenadiers, leur répondit : « Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers, tirez vous-mêmes. » Ce raffinement de politesse, cette invitation réciproque à se faire passer par les armes, est bien un des traits les plus chevaleresques que l'histoire ait jamais enregistrés. La courtoisie et l'honnêteté des gardes françaises, qui pourraient paraître un peu excessives aujourd'hui, mais qui ne faisaient que consacrer une obligation militaire imposée par une ordonnance royale de la fin du XVIIe siècle, laquelle prescrivait à nos troupes d'essuyer le premier feu, leur furent funestes en cette circonstance.

Les Anglais exécutèrent un feu roulant qui emporta le premier rang français tout entier; huit cent soixante soldats et cinquante-deux officiers, dont dix-neuf des gardes tombèrent morts ou blessés. Courten et son lieutenant-colonel furent tués. Après cette funeste charge, les gardes françaises et les soldats de Courten se débandèrent et se replièrent en désordre derrière Fontenoy, laissant à découvert sur le flanc et sur la gauche de la colonne le régiment d'Aubeterre, et celui de Guerchy.

La colonne anglaise était alors forte de quatorze mille hommes; elle déborda Fontenoy et la redoute, et s'avança

vers le régiment d'Aubeterre, qui perdit dans ce choc beaucoup d'officiers et un grand nombre de soldats. Le comte de Guerchy qui s'était placé derrière les gardes françaises, lorsqu'ils engagèrent l'action, attaque alors, avec le Royal-Vaisseau, le flanc gauche de la colonne, dont il parvient à arrêter la marche. Un bataillon des gardes anglaises se détache, avance de quelques pas, fait une décharge très meurtrière sur le Royal-Vaisseau et revient au petit pas se replacer en tête de la colonne, qui avance toujours, repoussant tous les régiments qui viennent l'un après l'autre se présenter devant elle. Le sort de la journée paraissait fort compromis ; le maréchal de Saxe, presque mourant, se faisait porter d'un corps à l'autre dans une petite carriole d'osier ; il ordonna alors à la cavalerie de fondre sur la colonne ennemie. Malgré son épuisement, le maréchal monta à cheval, et s'avança avec la cavalerie commandée par le comte d'Estrées; mais les efforts de cette cavalerie étaient peu de chose contre une telle masse d'infanterie, qui faisait feu de tous côtés, et creusait de profondes trouées dans les rangs français. Dans cette attaque de cavalerie, un de nos compatriotes, M. de Saint-Sauveur, aide-maréchal des logis, fut blessé grièvement.

Le maréchal de Saxe passe alors sous le front de la colonne anglaise, et se dirige auprès du bois de Barry, vers la gauche, afin de voir tout de ses yeux. Le comte de Guerchy, qui avait attaqué le premier la colonne avec les régiments d'Aubeterre, de Courten et du roi, et qui avait arrêté un instant sa marche, s'était élancé de nouveau sur les ennemis après leur terrible décharge. Trois fois il affronta la terrible colonne avec une impétuosité et une vigueur irrésistibles ; trois fois son régiment donna avec une fermeté et un courage héroïques ; trois fois les canons et les fusils des Anglais mitraillèrent à bout portant cette valeureuse phalange, vomissant le fer et le feu, et semant la mort dans ses rangs (1). Le maréchal de Saxe, arrivait en ce moment sur le théâtre de l'action ; il vit ce régiment

(1) Le Royal-Vaisseau s'élança seul trois fois contre la colonne. Trois fois il fut repoussé, mais trois fois il se rallia sans désordre autour de son brave chef, le comte de Guerchy, et arrêta la marche des ennemis. (*Histoire de l'infanterie*, par le général Suzane.)

qu'enveloppait une mer de feu et de flamme, dont les rangs entiers tombaient, et qui ne se dérangeait pas. On lui dit que c'était le régiment Royal-Vaisseau que commandait M. de Guerchy. « Voilà qui est admirable! Comment se peut-il faire, s'écria-t-il, que de telles troupes ne soient pas victorieuses (1)? » Cette parole du maréchal de Saxe, témoin de l'admirable conduite du comte de Guerchy et de son régiment, et prononcée dans un moment ou l'armée française donnait le spectacle de tous les héroïsmes, est le plus magnifique éloge qu'aient reçu la bravouve et la valeur militaires, et le plus beau titre de gloire du comte de Guerchy. Elle méritait d'être enregistrée par l'histoire et transmise à la prospérité, à l'éternel honneur des braves soldats qui l'ont arrachée à l'admiration de leur général en chef; aussi l'un des philosophes les plus illustres que la France ait vu naître, l'a-t-il inscrite en lettres d'or dans les magnifiques pages qu'il a consacrées à la bataille de Fontenoy (2).

Après des efforts surhumains, le comte de Guerchy, désespérant d'entamer la colonne anglaise, se décida à ramener les débris de son régiment vers le bois de Barry, sous la protection de ses redoutes. Vainement les régiments d'infanterie affrontèrent les uns après les autres l'énorme masse triangulaire qui paraissait maîtresse du champ de bataille, vainement les escadrons les plus éprouvés furent lancés sur elle, tous les efforts furent impuissants pour l'ébranler, et il n'y eut bientôt plus d'autre alternative pour les Français que de réunir toutes leurs forces pour tenter une nouvelle attaque, ou se résigner à la retraite.

C'est dans cette situation critique que le duc de Richelieu émit l'avis de faire avancer quatre canons contre le flanc de la colonne, et « de tomber sur elle comme des fourrageurs » avec la maison du roi et toutes les troupes disponibles. Cette idée fut acceptée, et le maréchal de Saxe prépara un assaut général dont l'impétuosité devait être irrésistible.

Tous les régiments, conduits par leurs colonels, vinrent se mettre en ligne, prêts à charger au premier signal.

(1) *Histoire de l'Infanterie.*
(2) **Voltaire. Précis du siècle de Louis XV.**

Le maréchal se souvint alors, dit le général Suzane, du Royal-Vaisseau ; il le plaça sur le flanc droit de la colonne, et le lança une dernière fois sur les ennemis avec Normandie et les Irlandais. Bien qu'épuisé par les attaques réitérées qu'il avait exécutées sur les Anglais, le régiment de Guerchy participa à cette dernière charge, qui allait décider du sort de la journée.

La charge ayant été sonnée, un véritable ouragan d'hommes et de chevaux fondit sur l'impénétrable colonne et la broya dans un élan terrible ; en sept ou huit minutes, la masse ennemie, attaquée à la fois de front et par les deux flancs, est ouverte de tous côtés, écrasée comme dans un étau, et disparaît comme pulvérisée. Les débris de la masse anglaise se précipitèrent en fuyant au-delà du ravin, tandis que les Hollandais opéraient leur retraite après la victoire. Louis XV allait de régiment en régiment, donnant aux officiers et aux soldats des témoignages de satisfaction ; il arriva en face du Royal-Vaisseau, qui avait considérablement souffert pendant l'action. Le comte de Guerchy vint à lui, son habit criblé de balles, et le visage couvert de sang. Le roi, en l'apercevant, lui dit : « Guerchy, vous venez demander mon régiment, je vous le donne (1). » C'est ainsi qu'il fut fait, sur le champ de bataille même, colonel-lieutenant et inspecteur du régiment d'infanterie du roi ; trop juste récompense de la valeur et de l'intrépidité qu'il avait montrées pendant l'action. La brillante conduite du comte de Guerchy à Fontenoy, doublement attestée et par l'éloge public du maréchal de Saxe et par les paroles du roi, reçut bientôt, de l'immortel chantre de la Henriade, la consécration poétique. Tout le monde sait quel magnifique hommage Voltaire, dans son poème de Fontenoy, a rendu au comte de Guerchy.

Guerchy n'est point frappé, la vertu peut te plaire.

C'est en ces termes, aussi flatteurs qu'inoubliables, que Voltaire a inscrit le comte de Guerchy au Livre d'Or de Fontenoy et qu'il lui a donné place dans cette glorieuse

(1) Ladvocat, *Dict., hist. et bibliog.*

phalange dont il célèbra la valeur et l'héroïsme. Ajoutons que nul n'était plus digne d'avoir droit de cité dans un monument qui était élevé à la gloire des héros de Fontenoy, et qui avait pour but de la répandre parmi les contemporains, et d'en transmettre la mémoire à la postérité. Nous reviendrons plus loin sur le jugement élogieux porté par Voltaire sur le comte de Guerchy; cette qualification de vertueux décernée par un poète aussi illustre, un écrivain aussi judicieux, un philosophe aussi sage et aussi éclairé, fait trop d'honneur au caractère du combattant de Fontenoy, pour qu'il nous soit possible de ne point en appeler à lui des infâmes calomnies d'un personnage qui s'est acquis une triste célébrité, le chevalier D'Éon de Beaumont.

Parmi les officiers qui se distinguèrent le plus à cette mémorable bataille, on nous permettra de signaler ici le marquis de Clermont-Tonnerre, lieutenant-général, qui commanda une aile de l'armée et qui contribua plus que personne à la victoire. Le marquis de Clermont-Tonnerre s'était déjà signalé à la bataille de Wissembourg (15 juillet 1744), où il avait rendu les plus grands services et où il avait sauvé l'Alsace. Il devint plus tard maréchal de France. Ainsi que le comte de Guerchy et le marquis de Saint-Sauveur, Clermont-Tonnerre appartient au département de l'Yonne. Les ennemis perdirent dans cette bataille douze ou quatorze mille hommes, tant tués que blessés et prisonniers; les Français eurent au moins sept mille morts ou blessés. Le Royal-Vaisseau y perdit les capitaines de Levis, Danton, Perille, Dezières, d'Autremont, du Rozel, d'Alègre, et 10 lieutenants. Le lieutenant-colonel Du Breuil fut dangereusement blessé; 33 autres officiers furent blessés ; un tiers des soldats fut mis hors de combat. Guerchy eut un cheval tué sous lui. (Suzanne, *Hist. de l'Infanterie française*). Le général Suzanne rend également hommage à la brillante conduite du comte de Guerchy et de son régiment, dans son beau livre, plusieurs fois cité, sur l'infanterie française. « La bataille de Fontenoy, dit-il, fut un jour de gloire pour Royal-Vaisseau. » Jour de gloire qui lui coûta cher, puisque 55 de ses officiers et le tiers de ses soldats furent tués ou blessés.

XII.

On nous pardonnera de nous être étendu aussi longuement sur cette mémorable bataille ; le rôle important qu'y joua le comte de Guerchy nous a paru nécessiter ces développements. Les conséquences de cette victoire furent la reddition de toutes les places fortes de la Flandre et la conquête du pays. Tournoi se rendit quelques jours après la bataille. Le maréchal de Saxe ayant résolu d'assiéger la ville de Gand, capitale de la Flandre autrichienne, le comte de Guerchy fut désigné pour prendre part à cette expédition. Il combattit vaillamment à la journée de Melle, où les débris de l'armée anglaise, vaincue à Fontenoy, furent mis dans une déroute complète. La ville de Gand ouvrit ses portes sans résistance. Le comte de Guerchy termina la campagne avec le régiment du roi par la prise d'Audenarde, de Termonde et d'Ath, et fut ensuite chargé de la garde du Hainaut français. Pendant les préparatifs du siége de Bruxelles, il fut placé à Rinch. Lorsque la place fut complètement investie, il fut appelé par le maréchal de Saxe à prendre part au siége. Bruxelles ouvrit ses portes le 21 février 1746, après un mois de tranchée.

Le chevalier d'Aubeterre (1), colonel du régiment Royal-Vaisseau depuis Fontenoy, fut tué dans la tranchée aux côtés du comte de Guerchy, dont il était l'ami d'enfance et le compagnon d'armes. Guerchy occupa Malines au mois de mai suivant avec les régiments du roi, Auvergne et Piémont. Il rejoignit ensuite l'armée du roi, couvrit avec son régiment les siéges de Mons, Charleroi et Saint-Ghislain, et prit ensuite part au siége de Namur, entrepris le 5 septembre; la ville capitula le 19 après deux jours de tranchée ouverte, et la citadelle le 30. Douze bataillons, dont dix étaient hollandais, furent faits prisonniers de guerre.

(1) Le chevalier d'Aubeterre était le père du comte d'Aubeterre, colonel du régiment de ce nom, lequel se signala à la bataille de Fontenoy, et qui fut tué à celle de Lawfeld.

A la bataille de Liége ou de Raucoux, livrée le 11 octobre suivant par le maréchal de Saxe, à la tête de 120,000 hommes, contre l'armée austro-hollandaise, forte seulement de 80,000, le comte de Guerchy se conduisit vaillamment à la tête du régiment du roi chargé de s'emparer du village d'Ance, dans lequel les ennemis s'étaient retranchés; il emporta cette position avec une grande vigueur. Il passa l'hiver au camp de Malines, et commença la campagne de 1747 par la prise du château-fort d'Illema. Le maréchal de Saxe, nommé le 14 janvier 1747 maréchal-général des camps et armées du roi, devenu maître de tout le pays à la gauche de l'Escaut, songeait à s'emparer de l'importante place de Maëstricht. Mais le duc de Cumberland, qui commandait l'armée alliée, ayant sous ses ordres le prince de Waldeck, qui conduisait les Hollandais, et le maréchal Bathioni, qui était à la tête des Autrichiens, s'était retranché de manière à couvrir les approches de la ville, entre les sources du Demer et Maëstricht, position on ne peut plus avantageuse pour faire échouer les projets du maréchal, et dont le village de Lawfeld était la clef.

Le roi étant venu se mettre à la tête de l'armée, il fut décidé qu'on livrerait bataille aux ennemis, une victoire seule pouvant ouvrir aux Français les portes de Maëstricht et leur permettre d'achever la conquête du Brabant. L'entreprise était des plus périlleuses. Les revêtements terrassés qui faisaient de chaque verger du village de Lawfeld une espèce de citadelle, les feux croisés qu'on y avait établis, l'élite des troupes anglaises, hanovriennes et hessoises qui le défendaient avec quelques régiments hollandais, l'armée entière qui les appuyait, mille autres obstacles, enfin, dont il fallait triompher pour enlever les retranchements du village, semblaient rendre inexpugnable la position des ennemis.

La bataille s'engagea le 2 juillet 1747, à dix heures du matin, et dura jusqu'au soir, par une pluie froide et presque continuelle, qui détrempait le sol et rendait le terrain presque impraticable.

Guerchy fut placé avec son régiment et celui de Montmarin, vis-à-vis de Velitingen. Attaqués deux fois par

Waldeck, qui voulait faire une diversion sur la gauche des Français, deux fois ces braves régiments le repoussèrent avec la plus grande viguenr. Vers le milieu de la journée, trois attaques ayant déjà échoué sur le village de Lawfeld, le maréchal de Saxe en ordonne une quatrième et y envoie le marquis de Salières avec les brigades de la Tour-du-Pin, du Roi et d'Orléans. Ces troupes avaient épuisé leurs munitions; il fallut en distribuer de nouvelles; le maréchal s'impatientait. Alors Guerchy demande à marcher sur-le-champ pendant qu'on ferait la distribution aux autres corps. Le maréchal y consent, et montre du doigt ce qu'il y a à faire. Guerchy part, et comprenant que toutes les attaques seront infructueuses tant que l'ennemi pourra faire entrer de nouvelles troupes dans Lawfeld, il fait aborder de front le village par ses quatre compagnies de grenadiers et par deux de ses bataillons. Lui-même avec les deux autres marche droit au chemin creux qui servait de communication entre le village et la réserve des alliés. Les autres brigades arrivent bientôt au pas de course, et suivent le régiment du roi.

Le maréchal, voyant toutes choses bien engagées, accourt lui-même, se met à la tête des brigades de la Tour-du-Pin et d'Orléans, et attaque par derrière les défenses du village, pendant que Guerchy l'attaquait de front. Les retranchements furent vaillamment défendus, et ce ne fut qu'après six attaques meurtrières que le comte de Guerchy parvint à enlever les positions de l'ennemi et à le contraindre à mettre bas les armes. A l'une de ces attaques, Guerchy reçut un coup de feu qui lui traversa la main; quelque douloureuse que fût cette blessure, il n'en continua pas moins à combattre à la tête de ses troupes, les excitant par ses paroles et par son exemple. Comme à Fontenoy, l'action fut particulièrement meurtrière pour les soldats du comte de Guerchy; l'ennemi défendit le village pied à pied; chaque verger, chaque maison, chaque retranchement dut être emporté d'assaut, après une résistance désespérée, et lorsqu'enfin le comte de Guerchy se fut emparé du village, la quantité de blessés et de morts qui jonchaient le champ de bataille, en attestant l'opiniâtreté de la défense et la vigueur de l'attaque, démontrait éloquemment ce que la lutte

avait coûté de victimes aux deux partis. Pendant que le comte de Guerchy s'emparait ainsi de Lawfeld, les Anglais, aux prises avec le maréchal de Saxe, se défendaient vaillamment et balançaient même la victoire, lorsque des cris de triomphe retentissant tout autour d'eux leur annoncèrent la prise de ce village. Ils se résignèrent alors à battre en retraite, mais en bon ordre, et se retirèrent sous les murs de Maëstricht. La cavalerie anglo-hanovrienne se signala par des charges brillantes qui furent accueillies par nos soldats avec la plus héroïque impassibilité ; elle finit par être rompue et écrasée ; mais sa vaillante conduite donna au duc de Cumberland le temps d'opérer sa retraite avec le gros de l'armée et de repasser la Meuse. L'armée alliée perdit dans cette bataille dix mille hommes tués ou blessés, vingt-neuf pièces de canon et une foule de drapeaux et d'étendards; de leur côté, les Français perdirent cinq à six mille hommes. Le comte d'Aubeterre, qui s'était signalé à Fontenoy à la tête de son régiment, fut tué dans cette affaire. Quoique la victoire fut acquise aux Français, elle ne fut pas assez complète pour permettre d'entreprendre le siége de Maëstricht, en présence d'une armée que la défaite n'avait point démoralisée. Dans l'impossibilité de la déloger de ses positions, le maréchal de Saxe dut abandonner momentanément ses projets. Dans le rapport qu'il adressa au roi sur la bataille de Lawfeld, le maréchal lui rendit compte de l'indomptable valeur que le comte de Guerchy avait déployée à l'attaque du village, et de la blessure qu'il y avait reçue. Louis XV, pour lui témoigner sa satisfaction et son estime, écrivit au comte de Guerchy, qui lui avait demandé la permission de se retirer quelque temps à Bruxelles, pour y soigner sa blessure, cette lettre flatteuse :

« Au camp de la Commanderie, le 5 juillet 1747.

« L'on ne peut être plus content que je ne le suis de « mon régiment ainsi que de celui qui l'a conduit; cela « me fait encore plus regretter les braves gens que nous « y avons perdus. J'attends avec impatience l'état que « vous me promettez afin de lui en marquer plus tôt la

« satisfaction que j'ai de la manière dont il s'est conduit
« dans la dernière affaire.

« Je sens parfaitement l'inquiétude que vous avez de « votre blesssure, je n'en ai pas eu moins de vous savoir « blessé. Dieu mercy, il n'y a rien à craindre, j'approuve « que vous alliez à Bruxelles pour être plutôt rétabli.

« Vous ne me parlez pas de vous, mais je sais que « vous avez aussi bien fait que le régiment, ce qui ne « me surprend point, après ce que j'ai vu et sçu de vous « et augmente ma satisfaction du choix que j'ai fait pour « commander et mener une si brave troupe. Avec celà, « ne doutez ny de mon estime ny de mon amité, mais « soyez-en bien sûr.

« Signé : Louis.

« Avec cette adresse : à Guerchy (1). »

Le comte de Guerchy profita de l'autorisation què lui accordait le roi, et il se rendit à Bruxelles où il demeura jusqu'au commencement du mois d'août. Complétement guéri de sa blessure, il rejoignit, vers le 10 août, le corps d'armée du comte de Lovendhal, dont le régiment du roi faisait partie. Le comte de Lovendhal fut chargé par le maréchal de Saxe de s'emparer de Berg-op-Zoom, place réputée imprenable, moins par l'art de Cohorn qui l'avait fortifiée que par un bras de mer formé par l'Escaut derrière la ville. Berg-op-Zoom était la plus forte place du Brabant hollandais et le maréchal de Saxe attachait à sa possession une importance considérable. Le comte de Guerchy arriva avec son régiment au moment où le corps d'armée se dirigeait sur Berg-op-Zoom.

Le siége fut mis devant cette place au milieu du mois d'août. Outre les difficutés de toute sorte que présentait ce siége, les assiégeants eurent bientôt à lutter contre un fléau d'un autre genre, les maladies contagieuses que leur agglomération dans un terrain humide et malsain déchaîna, et qui mit plus de vingt mille hommes hors d'état de servir. Après trois semaines de tranchée ouverte, le comte de Lo-

(1) Nous devons la communication de ce document à l'obligeance de M. le marquis de Sigy, un des descendants du comte de Guerchy.

vendhal, bien que les brèches ne fussent pas encore praticables, résolut de donner un assaut général et d'emporter la place de vive force. Cet assaut eut lieu dans la nuit du 17 septembre; les Français, après s'être rendus préalablement maîtres de plusieurs bastions, entrèrent dans la ville en poussant devant eux la garnison, qui s'enfuit avec la précipitation de la terreur, et abandonna la ville sans presque opposer de résistance. Le comte de Guerchy eut sa part dans cette brillante action; il tailla en pièces avec ses troupes un régiment suisse qui voulait arrêter sa marche dans les rues de la ville. Ce régiment était commandé par le prince de Hesse-Philipstadt.

Après la prise de Berg-op-Zom, qui termina la campagne de 1747, le comte de Guerchy revint en France où l'appelait son vieux père malade, le lieutenant-général marquis de Guerchy et de Nangis, qui mourut à Guerchy au mois de février 1748, à l'âge de 85 ans. Le marquis Louis de Régnier de Guerchy était à sa mort gouverneur de Huningue, fonction qui était tout honorifique et qui constituait pour ainsi dire une espèce de commende honoraire, puisque, depuis longtemps déjà, le vieux gouverneur avait quitté Huningue pour n'y plus retourner. Son fils fut appelé à lui succéder dans cette fonction le 16 février suivant. Le nouveau gouverneur alla prendre possession de son poste, qu'il ne devait occuper qu'à de rares intervalles, au mois de mars. Après avoir passé un mois à Huningue, il revint à Paris, d'où il partit le 15 avril pour rejoindre son régiment à l'armée du maréchal de Saxe, qui opérait dans les Pays-Bas. Le maréchal, qui disait que « la paix était dans Maëstricht, » était parvenu, après une marche admirable, à investir cette ville le 13 avril, malgré les quatre-vingt mille hommes du duc de Cumberland. Lorsque le comte de Guerchy arriva au camp de Maëstricht, l'investissement de cette ville était complet, et les opérations du siége étaient poussées avec une grande vigueur. Quelque temps après son arrivée, il reçut au camp sa nomination au grade de lieutenant-général. Le maréchal de Saxe était sur le point de se rendre maître de Maëstricht, en face de l'armée alliée réduite à l'impuissance, lorsqu'il reçut un courrier du duc de Cumberland qui l'informait que la paix entre

la France, l'Angleterre et la Hollande venait enfin d'être signée le 18 octobre, à Aix-la-Chapelle. Cette paix mettait fin à la guerre de la succession d'Autriche, guerre qui avait duré sept ans, de 1741 à 1748. Le maréchal leva le siége de Maëstricht et ramena son armée en France. Le régiment du roi reprit ses quartiers aux environs de Versailles, et son colonel put enfin, après les fatigues et les souffrances de cette guerre longue et meurtrière, prendre un repos bien mérité, et goûter les douceurs de la paix et de la vie de famille, auprès de sa femme et de ses deux petites filles; car la comtesse Gabrielle, qu'il avait laissée enceinte à son départ pour Maëstricht, lui avait donné le 9 juillet une seconde fille, Antoinette-Marie, qui plus tard prit le nom de M[lle] de Nangis.

La première, nommée Victoire-Félicité, et qui fut appelée M[lle] de Guerchy, était née le 27 novembre 1745. Il eut ensuite une troisième fille, Anne-Gabrielle, née le 9 février 1752, et un fils, Anne-Louis, né le 3 février 1755.

Dans le courant de juillet 1753, le comte de Guerchy se rendit à Compiègne avec son régiment et fit exécuter devant le roi le maniement des armes et les manœuvres suivant la nouvelle ordonnance. A la levée du camp il se rendit à Nancy à la cour du roi Stanislas, et il figura avec le régiment du roi à l'inauguration de la belle place de cette ville.

XIII.

La guerre d'Allemagne ayant éclaté en 1756, et les hostilités ayant commencé sur mer, le régiment de Guerchy fit partie du camp de Saint-Valery. Le 1[er] mars 1757, le comte de Guerchy fut appelé à commander une division de l'armée du Rhin, qui, sous les ordres du maréchal d'Estrées, se préparait à envahir la Prusse. Le maréchal entra par le duché de Clèves et de Gueldre, s'empara de Vesel, que les Prussiens abandonnèrent, de toute la Hesse, et marcha sur le Hanovre, poussant devant lui une armée forte de cinquante mille hommes, composée d'Anglais, de Hanovriens et de Hessois, et commandée par ce même duc de Cumberland qui avait été vaincu à Fontenoy. Après avoir passé le Weser, il

atteignit enfin l'ennemi à Hastenbeck, petit village situé près de Hameln, dans la principauté de Calenberg (Westphalie). Les deux armées se livrèrent bataille le 27 juillet 1757. Ainsi qu'à Fontenoy, le comte de Guerchy se signala dans cette bataille par son intrépidité, et le régiment du roi, qu'il avait sous ses ordres, par sa bonne tenue, la précision de ses mouvements et son inébranlable fermeté dans le combat. Ces solides qualités, qui avaient fait l'admiration et mérité les éloges du maréchal de Saxe et du roi lui-même, se révélèrent de nouveau à Hastenbeck, dans l'attaque du village dans lequel s'étaient retranchées les troupes hanovriennes. Le comte de Guerchy emporta le village d'assaut sous une grêle de balles et de mitraille, en chassa les Hanovriens et les rejeta en désordre sur l'armée anglaise qui commençait à plier et qui, prise de panique à la vue de cette débandade, lâcha pied et opéra sa retraite dans une grande confusion. Par la vigueur de son attaque et par la rapidité avec laquelle il s'empara du village, le comte de Guerchy contribua puissamment (1) au succès de cette journée. La victoire fut aussi complète que décisive par ses résultats. La perte fut presque égale de part et d'autre, mais les Hanovriens, découragés, laissèrent prendre Hameln par le maréchal d'Estrées, qui y entra sans coup férir. Sur ces entrefaites, le maréchal, pour avoir vaincu à Hastenbeck, fut disgracié par des intrigues de cour et remplacé dans son commandement par le maréchal de Richelieu. Richelieu poursuivit l'armée ennemie jusqu'au bas Elbe, l'accula dans les marais de Stade et la força à capituler à Closter-Severn le 8 septembre. Par cette capitulation, le duc de Cumberland s'engagea à rester neutre pendant la guerre, à se retirer avec son armée sur la rive droite de l'Elbe, à licencier les auxiliaires allemands à la solde de l'Angleterre, et à remettre aux Français Hanovre et Cassel. Cette capitulation, si avantageuse et si honorable pour nos armes, fut ainsi la conséquence immédiate de la bataille d'Hastenbeck, dont le vainqueur fut si odieusement disgracié.

Elle ne reçut point d'ailleurs son exécution, les cours de

(1) Ladvocat, *Dict. hist.*

France (1) et d'Angleterre s'étant refusées à la ratifier. Après Closter-Severn, Guerchy fit l'expédition de Zell et s'établit ensuite au camp d'Halberotadt, où il demeura jusqu'à la bataille de Rosbach, gagnée en novembre 1757 par Frédéric le Grand, sur le prince de Soubise. Le prince Ferdinand de Brunswick fut désigné après ce désastre, pour commander l'armée réfugiée à Stade. Brunswick se proposait d'attaquer l'armée française qui était dispersée dans le Hanovre; mais le maréchal de Richelieu la rassembla à la hâte, et par de savantes manœuvres il força le général ennemi à se retirer et à prendre ses quartiers. Le comte de Guerchy prit ses cantonnements au commencement de 1758, autour de Dusseldorf.

Le comte de Clermont, ayant remplacé Richelieu, au mois de février 1758, dans le commandement de l'armée française, se laissa refouler du fond du Hanovre jusque sur les bords du Rhin, qu'il passa à Wesel, le 3 avril 1758, laissant douze mille malades ou prisonniers entre les mains de Brunswick. Il n'avait su opposer aucune résistance à l'ennemi, et sa déroute ne prit fin que sur la rive gauche du Bas-Rhin. Il concentra alors son armée dans une bonne position, à Crevelt, entre Clèves et Cologne, et entre le Rhin et la Niers. Le prince de Brunswick vint l'y attaquer le 23 juin 1758. Laissant une partie de son armée en face des Français, il fit avec l'autre un grand détour, et tomba à l'improviste sur l'extrême gauche française commandée par le lieutenant-général comte de Guerchy, ayant sous ses ordres le comte de Saint-Germain, brigadier, colonel du régiment Royal-Vaisseau, et M. de Rochambeau, — celui-là même qui devint ministre de la guerre sous Louis XVI, — colonel du régiment d'Auvergne.

L'armée francaise était en pleine sécurité, et les officiers se trouvaient à table lorsque l'ennemi apparut devant les retranchements, qu'il emporta avant qu'on ait pu tenter la moindre résistance. Le régiment du roi, ceux d'Auvergne et des Vaisseaux se formèrent sans confusion en face de l'ennemi, dont ils soutinrent le choc

(1) La France accepta cette capitulation, après la défaite de Rosbach, alors qu'il n'était plus temps.

avec une inébranlable fermeté. Résistant vigoureusement à tous les efforts tentés par Brunswick pour entamer les troupes, le comte de Guerchy défendit le terrain pied à pied, en faisant toujours face à l'ennemi, et en lui opposant un front invulnérable. Dans cette situation critique, le lieutenant-général envoya à plusieurs reprises demander du secours qui aurait eu le temps d'arriver et d'écraser l'ennemi, mais le comte de Clermont, aussi nul et aussi inepte que bien né, (il était de sang royal et frère du duc de Bourbon), ne bougea point, et au lieu de le secourir, ordonna la retraite lorsqu'il vit Brunswick, qui, pendant ce temps, s'était formé dans la pleine de Crevelt sans aucun empêchement, déboucher sur les derrières de l'armée. Accablé par des forces supérieures et abandonné ainsi lâchement par son indigne général, le comte de Guerchy dut se replier et opérer sa retraite tout en tenant tête à l'ennemi. Le comte de Clermont, dans la précipitation de la retraite, avait abandonné et laissé sans protection l'hôpital des blessés; les ennemis s'avançaient pour s'en emparer, lorsque le comte de Guerchy se précipita à la tête des grenadiers du régiment du roi, n'hésitant point, devant le danger que couraient ces malheureux, à sacrifier sa vie et celle de ses soldats pour les sauver. Assailli par un grand nombre d'ennemis, il n'en parvient pas moins à placer l'hôpital au centre de sa petite troupe, et à rejoindre Saint-Germain et Rochambeau qui opéraient leur retraite en bon ordre. Vainement l'ennemi essaie d'accabler les Français sous le nombre, vainement il les assaille de tous les côtés, ses efforts sont impuissants; le comte de Guerchy repouse intrépidement toutes ses attaques, et effectue sa retraite sans se laisser entamer. Glorieuse retraite que celle qui assura ainsi le salut de malheureux incapables de se défendre! Plus des trois quarts de l'armée française n'avaient point pris part à l'action, ni tiré un coup de fusil. Plus de sept mille Français restèrent sur le champ de bataille. Après sa honteuse défaite de Crevelt, le comte de Clermont se retira en désordre jusqu'à Cologne, pendant que les ennemis s'emparaient de Dusseldorf, Neufs et Ruremonde, et menaçaient Bruxelles. Guerchy se retira avec son régiment à Kœnigsdorf. « Ainsi, dit notre historien national, Henri Martin, tous les grands noms de l'ancienne

France, étaient souillés ou ridiculisés par leurs indignes héritiers. Après les Richelieu et les Rohan (Soubise), c'était le tour des Condé. Le peu de prestige qui entourait la maison de Condé après les ignominies de Monsieur le duc et du comte de Charolais, acheva de s'évanouir sur le champ de bataille de Crevelt. »

La généreuse conduite du comte de Guerchy sauvant l'hôpital des blessés à Crevelt, reçut bientôt sa récompense : il fut nommé, le 1er janvier 1759, chevalier des ordres du roi. Il était chevalier de Saint-Louis depuis 1743.

Le comte de Guerchy assista à la prise de Paderborn, et d'une partie du Hanovre, que le maréchal de Contades, qui avait remplacé Clermont reconquit sur le prince de Brunswick. Il se distingua d'une manière toute particulière à la bataille de Minden, livrée le 18 août 1759 entre les Français et les Hanovriens. Il fit des prodiges de valeur pour arrêter la marche des ennemis essayant de tourner l'armée française, ainsi qu'ils avaient fait à Crevelt ; mais tous ses efforts furent inutiles et il vit avec autant de douleur que de colère les Français, en proie à une folle panique, lâcher pied et se replier en désordre. Il s'élança l'épée à la main pour les arrêter et les ramener à l'ennemi ; mais c'est en vain qu'il employa tour-à-tour la prière et la menace, c'est en vain qu'il reprocha à ses soldats leur lâcheté, c'est en vain que, outré de colère, il jeta sa cuirasse en s'écriant : « Amis, je ne suis pas plus en sûreté que vous, venez vaincre les ennemis que vous avez vaincus plusieurs fois (1), » l'impression de la terreur l'emporta sur cette véhemente apostrophe ; et de même qu'à Crevelt, il dut se résigner à la retraite, alors que l'armée tout entière abandonnait dans la plus grande confusion le champ de bataille aux troupes du prince de Brunswick. Pendant que le comte de Guerchy s'efforçait ainsi de ramener ses troupes au combat, un régiment de hussards, qui avait réussi à pénétrer à son quartier général, pillait ses bagages et ses effets et s'emparait de sa vaiselle d'argent. Il paraît que le lieutenant-général aimait à faire bonne chère, même à

(1) Ladvocat. *Dict. hist.*

l'armée, car outre sa vaisselle d'argent il conduisait avec lui, parait-il, un pâtissier qui jouissait parmi les officiers de la plus grande réputation pour les petits pâtés tout chauds.

A la défaite de Warbourg sur le Diémel, le 31 juillet suivant, le comte de Guerchy soutint longtemps, à la tête du régiment du roi, l'effort des Hanovriens de Brunswick. Le comte de Montbarcy, lieutenant-colonel de son régiment, fut blessé d'un coup de canon et de deux coups de fusil. Un grand nombre d'officiers français furent tués ou blessés dans cette bataille.

Il se fit également remarquer par son intrépidité à la bataille de Corbach, livrée le 1er juillet 1760, par le maréchal de Broglie, qui avait remplacé Contades, aux Hanovriens, et contribua beaucoup à assurer la victoire à l'armée française. Placé auprès de la porte de ce bourg, il s'élance à la tête des régiments du roi, Navarre et Diesbach, pour charger un corps ennemi retranché dans un bois; il le met en désordre et le force à chercher un refuge derrière sa cavalerie. Il prend aussi part à la deuxième charge qui détermine la retraite de Brunswick. Quelques jours plus tard, il contribua puissamment à forcer ce prince dans son camp de Sachsenhausen.

Le comte de Guerchy commanda ensuite une division du corps d'armée qui, sous les ordres du lieutenant-général de Castries, fut chargé par le maréchal de Broglie d'aller secourir Wesel, assiégé par le prince de Brunswick. Le marquis de Castries s'empara de Rhinberg l'épée à la main et après avoir réussi à secourir Wesel, il établit son camp derrière le canal de Rhinberg, auprès du village de Clostercamp, à six kilomètres de Dusseldord. Brunswick vint l'attaquer dans cette position dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760. Le comte de Guerchy, qui formait, avec sa division, la gauche de la ligne de bataille et faisait face au canal, fut attaqué un peu avant le jour par une division de grenadiers anglais. On connaît la conduite héroïque du chevalier d'Assas, qui tombé dans une embuscade, et sommé de se taire, la baïonnette sur la poitrine, s'écria de toutes ses forces : « A moi, Auvergne, voilà les ennemis, » et fut aussitôt percé de mille coups. D'Assas était capitaine au régiment

d'Auvergne. qui sous les ordres de Rochambeau, faisait partie de la division du comte de Guerchy, et s'était si brillament conduit au désastre de Minden. Le lieutenant-général répondit par un feu très vif à la fusillade des assaillants et les mit en pleine déroute après avoir exécuté une irrésistible charge à la baïonnette. Le reste de l'armée ayant soutenu l'attaque avec le même succès, l'ennemi plia bientôt de tous côtés. Cette victoire mémorable, achetée par des pertes énormes, eut pour résultat de faire lever le siège de Wesel et d'assurer pour l'hiver la possession paisible de la Hesse aux Français.

Le comte de Guerchy fit la campagne de 1761 avec le maréchal de Broglie. Il prit part aux divers engagements aussi insignifiants que nuls qui signalèrent cette déplorable campagne. Le maréchal de Broglie ayant opéré sa jonction avec le prince de Soubise, qui était à la tête d'une armée de cent dix mille hommes, attaqua le 13 juillet le prince de Brunswick à Wittingshausen, et fut complètement battu pendant que l'armée de Soubise restait inactive. Guerchy fit des prodiges de valeur dans cette bataille. Il y commandait les régiments du roi et Dauphin. Il partit à leur tête au secours de la brigade de Deux-Ponts, qui venait de s'emparer du village, mais qui était vivement attaquée par lord Granley. Les deux brigades y firent une résistance désespérée, mais inutile; il leur fallut enfin se retirer lorsque le maréchal fit sonner la retraite. Le maréchal de Broglie accusa Soubise de ne l'avoir pas secouru; ce dernier, de son côté, accusa son collègue de ne l'avoir point averti de son mouvement.

C'est à la rivalité des deux maréchaux que fut due la défaite de Wittinsghausen, défaite qui amena l'exil du duc de Broglie en 1762. Après cette malheureuse journée, le maréchal se replia sur le Weser, dont il exécuta le passage auprès d'Hoxter, le 10 août. Le comte de Guerchy fut chargé, à la tête de toutes les brigades d'infanterie de la rive du Weser, de protéger ce passage, et de maintenir l'ennemi, qui du haut des montagnes qui dominent Hoxter, envoyait des obus et des boulets jusque sur les bords de la rivière. L'armée effectua le passage sans encombrement, grâce aux vigoureuses démonstrations faites par le comte de Guerchy. Après s'être vaillamment

conduit aux combats d'Hoecht, de Neuhaus, d'Ultrop et d'Eimbeck (novembre 1761), il revint en France à la fin de cette même année. En 1762, il se distingua à Melsüngen, auprès de Bourbonnais, en se maintenant avec son régiment pendant six semaines dans ce mauvais poste, contre toutes les tentatives de l'ennemi pour le déloger.

A la fin de la campagne, il se rapprocha de la frontière, et la paix ayant été enfin signée au mois de novembre entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, il se dirigea avec le régiment du roi sur Besançon, où il arriva en mars 1763. Le comte de Guerchy ne devait point rester longtemps en garnison à Besançon; l'estime qu'on avait pour lui à la cour, l'amitié dont l'honoraient les membres du cabinet de Versailles, et l'affection particulière de son ami d'enfance, le duc de Praslin, ministre des affaires étrangères. lui valurent bientôt l'honneur d'être appelé à occuper un poste diplomatique considérable. Le duc de Nivernais, ambassadeur de France auprès de la Grande-Bretagne, ayant sollicité son rappel dès la fin de l'année 1762, le comte de Guerchy fut désigné pour le remplacer.

XIV.

Avant d'aller plus loin, il nous paraît utile de donner quelques détails biographiques sur un personnage à la jalousie et à la haine duquel le nouvel ambassadeur se trouva en butte avant même son arrivée à Londres. Ce triste personnage, dont le nom a acquis une célébrité très peu enviable, est, on l'a deviné, le fameux chevalier d'Éon de Beaumont.

D'Éon, né à Tonnerre, le 5 octobre 1728, commença sa carrière, aprés avoir terminé ses études, par le journalisme; il fut, pendant plusieurs années, le collaborateur de Fréron dans l'*Année littéraire*, recueil périodique dans lequel Voltaire, les encyclopédistes et les philosophes du XVIIIe siècle étaient régulièrement conspués et vilipendés. En 1755, le chevalier Douglas ayant été chargé, par le gouvernement d'une mission secrète auprès de l'impératrice de Russie, qu'il s'agissait de circonvenir en faveur du prince de Conti, qui voulait être duc de Courlande et aussi roi de Pologne, d'Éon l'ac-

compagna en qualité de sécrétaire. Pour éviter des soupçons, d'Éon eut, selon ses biographes, la singulière idée de prendre des habits de femme, et sous ce déguisement il parvint à s'immiscer tellement dans les bonnes grâces d'Élisabeth, qu'il l'amena aux vues secrètes du gouvernement français, et qu'il en fut comblé de diamants et de bijoux précieux (1). Il était loin d'être dans les mêmes termes avec le chevalier Bestuchef, qui, lorsque d'Éon fut nommé, en 1757, secrétaire de l'ambassade de Russie, le représentait au marquis de l'Hôpital, toujours selon ses biographes, comme « un sujet dangereux, capable de bouleverser l'empire moscovite. » D'Éon passa cinq ans en Russie, choyé de l'impératice qui, disent ses biographes, voulait se l'attacher ; il revint en France en 1760, fit, en qualité de capitaine de dragons, la campagne d'Allemagne de 1761, et fut nommé secrétaire d'ambassade en Angleterre, près le duc de Nivernais, en septembre 1762.

Un tour de passe-passe, par lequel il débuta à Londres, peut donner une idée de la loyauté et de la délicatesse de cet intrigant de bas-étage fourvoyé dans la diplomatie. Laissons un de ses biographes nous raconter lui-même le bon tour joué par d'Éon aux diplomates anglais.

« La négociation entre les deux cours, dit M. Jacquillat-« Despréaux dans sa notice sur le chevalier d'Éon, publiée « dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1839, était dans sa crise; « M. Wood, sous-secrétaire d'Etat, était venu pour en « conférer avec le duc de Nivernais. Il eut l'imprudence « d'apporter avec lui l'ultimatum, les dernières instruc-

(1) M. le duc de Broglie, dans l'ouvrage qu'il a récemment publié sous ce titre: le Secret du roi, correspondance secrète de Louis XV avec ses agents diplomatiques, (Calmann Lévy), 1879), dit que ce récit piquant, dû à l'imagination fertile de d'Eon, ne repose absolument sur aucun fondement, et qu'on n'en trouve pas la moindre trace dans un document authentique quelconque au ministère des affaires étrangères. Le fait du déguisement de d'Éon est ainsi de pure invention. L'opinion du duc de Broglie, basée sur la correspondance de d'Éon et de Tercier, secrétaire de Louis XV, est que d'Éon, entré dans la diplomatie par un poste subalterne, n'avait jamais été à Saint-Pétersbourg avant d'y être envoyé comme secrétaire d'ambassade en 1757. Cette fable ne mérite donc aucun crédit.

« tions et la dépêche que lord d'Egremont l'avait chargé
« d'envoyer au duc de Bedfort. D'Éon s'en aperçut, et
« jugeant l'importance, pour sa cour, de savoir le contenu de ces pièces, il parvint à s'en emparer. Il en fit
« prendre une copie exacte peudant que M. Wood était à
« table; elle fut envoyée dès le soir à Versailles par un
« courrier extraordinaire avec des lettres du duc de
« Nivernais, au roi et aux ministres. où il rendait compte
« de l'adresse de M. d'Éon.

« Le courrier porteur de ces importantes dépêches était
« arrivé à Paris trente-six heures avant celui d'Angleterre, et les ministres du roi, préparés sur les difficultés que le duc de Bedford était chargé d'élever, parvinrent facilement à les aplanir. Dès le lendemain
« les préliminaires étaient signés. » Afin de s'assurer contre toute surprise, d'Éon avait eu soin, paraît-il, de verser à M. Wood, pendant le dîner, de fortes rasades d'un petit vin de Bourgogne assez capiteux qui croissait chez lui aux environs de Tonnerre. M. Jacquillat ajoute que les ministres de France donnèrent hautement à M. d'Éon les plus grands éloges. Sur la proposition du duc de Nivernais, le roi d'Angleterre le désigna en 1763 pour porter à la cour de France et au duc de Bedford les ratifications du traité définitif de paix. d'Éon dut, paraît-il, cette distinction, qui était une dérogation aux usages diplomatiques, aux soins qu'il avait pris de se concilier l'amitié des principaux personnages d'Angleterre. Pour le récompenser sans doute d'un service aussi signalé, et de ses procédés d'une loyauté au moins douteuse, la cour lui accorda une gratification de six mille livres (1) et la croix de Saint-Louis.

Avant son départ pour l'Angleterre, d'Éon fut enrôlé dans la diplomatie secrète de Louis XV, dont le comte de Broglie était le chef. Le comte de Broglie, quelques semaines seulement après la conclusion de la paix, avait conçu et proposé au roi, qui y avait acquiescé, le plan d'une invasion en Angleterre, D'Eon fut chargé de contri-

(1) Cette somme fut bien loin de satisfaire l'appétit de d'Éon, qui, dans sa modestie, estimait lui-même ce service à vingt-quatre mille livres. (Comptes du comte de Guerchy.)

buer à la réalisation du plan, qui devait être tenu secret pour tous. Il devait correspondre avec le duc de Broglie et M. Tercier seuls. Dans son livre, *le Secret du roi*, qui contient des révélations curieuses sur cette diplomatie occulte, M. le duc de Broglie se demande comment le comte de Broglie, qui avait fait l'épreuve du caractère de d'Éon, eut la pensée de lui confier un secret de cette importance (t. II, p. 98).

Lorsque le duc de Nivernais quitta Londres, au mois de mai 1763, d'Éon fut nommé ministre résidant (17 avril) puis ministre plénipotentiaire (3 juillet) près la cour de Londres, chargé de la correspondance jusqu'à l'arrivée du comte de Guerchy, nommé ambassadeur le 12 février précédent. Il aspirait peut-être à succéder en cette dernière qualité au duc de Nivernais, lorsque le comte de Guerchy fut appelé par le ministère à occuper ce poste.

Le duc de Praslin, qui appelait le comte son ami de trente ans, dans une lettre qu'il adressait au duc de Nivernais, le 8 janvier 1763, s'exprimait en ces termes : « Je suis toujours fort occupé de Guerchy. Je ne sais « cependant si nous lui rendons un bon office en le faisant « ambassadeur à Londres. Je crois que notre ami fera « bien. Je ne crois pas en avoir de meilleur à employer. » Plus loin, il dit qu'il pourra donner au comte de Guerchy cent cinquante mille livres d'appointements, cinquante mille livres de gratification, et deux cent mille livres de première mise, qui, ajoute-t-il, seront peut-être insuffisants « pour la dépense de son établissement, qui sera d'autant plus forte qu'il n'a plus de vaisselle d'argent. » (On sait qu'elle avait été pillée par les hussards à Minden). Le duc espérait que, malgré que Guerchy ne sût pas écrire, l'instruction du comte avait été, en effet, fort négligée, et entré dans l'armée à l'âge de quinze ans, les exigences de la vie militaire ne lui avaient guère permis d'acquérir les connaissances littéraires qui lui faisaient défaut, — ce que le duc de Broglie constata en disant « qu'il n'était point très grand clerc, » — il ferait bien en Angleterre.

Il paraît que les ambassadrices n'étaient guère vues d'un bon œil à Londres, et que le duc de Nivernais voyait de sérieuses difficultés dans l'installation de la comtesse en Angleterre.

Il écrivit au duc de Praslin à ce sujet le 17 janvier : « Une chose que je dois vous dire encore sur notre ami, « c'est que, s'il amène sa femme, il fera très mal. Je ne « parle pas pour la dépense, mais une femme française ne « réussira jamais ici ; et sachez que madame la duchesse « de Mirepoix, qui est très aimable, qui a même l'humeur « très prévenante, les manières très flexibles, a eu bien « de la peine à réussir. D'ailleurs, notre pauvre ami « allant toutes les années passer trois ou quatre mois à « Versailles, cet arrangement rendrait une femme bien « embarrassante, et aussi je pense qu'au moyen d'un « pareil arrangement, la femme de notre ami consentirait « à le laisser aller sans elle. » Sur l'insistance du duc de Praslin à ce sujet, il lui répondit quelques jours plus tard : « Sans doute, il vaudrait mieux qu'il n'y eut jamais « ici d'ambassadrice française, mais je dois vous dire « aussi qu'une femme d'un certain âge et sans aucunes « prétentions, de figure comme est celle de notre ami, « réussira moins mal qu'une autre, et aura moins d'in- « convénient ; ainsi, que cela ne vous arrête point, et « laissez venir notre ami avec toute sa famille s'il l'aime « mieux. »

Bien que les titres de ministre résidant et de ministre plénipotentiaire n'eussent été accordés au chevalier d'Éon sur ses instances réitérées (1), que pendant la durée de l'intérim de l'ambassade, et avec l'assentiment du comte de Guerchy, d'Éon émit, dans le débordement de sa vanité satisfaite, la prétention de conserver cette fonction, purement temporaire, après l'arrivée à Londres du nouvel ambassadeur. Il soutint cette prétention en termes très vifs dans deux lettres adressées le 1er août 1763 au duc de Nivernais, et à M. de Sainte-Foy, premier commis des affaires étrangères, et qui lui attirèrent de la part de ce dernier cette verte apostrophe : « Vous m'avez envoyé

(1) « Quand à l'intérim, certainement, et sans aucun doute, mon cher ami, il faut en charger le petit d'Éon... Au demeurant, je suis toujours d'avis que vous donniez au petit d'Éon le titre de résident. » (Lettre du duc de Nivernais au duc de Paslin, du 20 février 1763.) « Je désire toujours la résidence plutôt que le titre de chargé d'affaires. » (Lettre de d'Éon au duc de Praslin, du 21 avril 1763.)

« copie d'une véritable folie ; car, en vérité, je ne saurais « autrement appeler le résultat de la fermentation de « votre caboche sur l'objet du titre qui vous a été « donné (1). » Dans la réponse qu'il fit le 19 août à ce dernier, d'Éon dit « qu'un ministre n'étant, à proprement « parler, qu'un comédien, les règles du théâtre veulent « que l'unité des temps et des lieux soit observée. »

La « caboche » était encore sans doute en pleine effervescence. Le duc de Nivernais ayant insisté auprès du prétentieux secrétaire, en lui rappelant que la fonction qui lui avait été confiée prenant fin à l'arrivée de l'ambassadeur, il devait reprendre auprès du comte de Guerchy le poste moins ambitieux de secrétaire qu'il occupait précédemment (2), d'Éon lui répondit, lettre du 1er août, « qu'il n'était point un homme de paille pour consentir à cette « arlequinade, » que rien ne le ferait changer sur la terre, pas même la mort, et que s'il se croyait assez lâche pour le faire demain, il se jeterait ce soir dans la Tamise. « *Aut Cæsar, aut nihil*, ajoute-t-il encore. » Bien que le duc, qui voyait avec peine sa déraisonnable opiniâtreté, lui eût recommandé, dans sa lettre du 17 septembre d'avoir la tête froide, paisible et impartiale. D'Éon se montra de plus en plus intraitable, et il répondit qu'il « ne voulait point devenir d'évêque meunier, ni encore moins l'âne du moulin, et que si Dieu dans sa colère l'eût fait évêque malgré lui, il défierait le diable de le déloger de son siège épiscopal. » Le 11 août, il écrivait au duc de Nivernais, qu'il n'avait pas les reins assez souples pour voltiger politiquement tantôt sur la mule de l'évêque et tantôt sur l'âne du meunier et que s'il eût fait

(1) Lettre de M. de Sainte-Foy au chevalier d'Éon, datée de Compiègne, le 14 août 1763. (Lettres et mémoires du chevalier d'Éon, imprimés à Londres, chez Jacques Dixwel, en 1764. (L'impression de cet ouvrage coûta à son auteur, selon d'Éon, 330 livres sterling, c'est-à-dire un peu plus de 8,000 livres. (Comptes de Guerchy.)

(2) « L'exigence, dit le duc de Broglie, dans le secret du roi, n'avait rien d'excessif, car on ne conçoit guère une double représentation auprès du même pays, et la présence simultanée d'un ambassadeur et d'un ministre en fonction à la même cour. » (t. II, p. 125.)

son académie politique au moulin d'Ameninbourg, cela pourrait être différent.

Dans un mémoire adressé au duc de Praslin le 9 septembre, d'Éon demande en termes fort peu respectueux, et pour ainsi dire comminatoires, que le ministre paie les dettes qu'il a contractées, dit-il, au service de l'Etat, dans son voyage en Russie, et qui se montent à plus de 15,000 livres ; qu'il lui adresse des lettres de récréance le maintenant auprès de l'ambassadeur, comme « simple ministre stable » ne redevenant « ministre en fonctions » qu'en l'absence du comte de Guerchy, et *surtout* qu'il lui accorde « des appointements convenables au pays et à la cour qu'il habite. » Dans le même mémoire, il « supplie les Ministres, M. le duc de Nivernais, et M. le comte de Guerchy, de lui faire accorder, en *considération de ses services, le brevet de colonel à la suite du régiment d'Autichamp Dragon,* dans lequel il est capitaine. » (1) Il ajoute, avec sa modestie habituelle, « que cette grâce a été accordée à plusieurs capitaines qui ne se sont jamais trouvés dans les circonstances passées et présentes de M. d'Éon. »

Le ministre des affaires étrangères, jugeant nécessaire de rabattre un orgueil qui devenait intolérable, lui répondit le 17 septembre (2) en lui démontrant combien ses prétentions étaient mal fondées. d'Éon répliqua le 25 septembre en termes excessivement violents et injurieux pour le ministre, et lui déclara qu'il ne regardait sa lettre « que comme un testament *ab irato*, et qu'il la considérait comme « nulle et invalide. » L'injure suivait ainsi la désobéissance. « Quand on compulserait, dit-il dans une note sur cette lettre, tous les faits et toutes les archives du dépôt des affaires étrangères à Versailles, je ne crois pas qu'on pût jamais trouver une lettre écrite dans ce goût par un secrétaire d'Etat à un ministre du roi dans une cour étrangère, et qui a bien servi son maître. »

M. de Sainte-Foy lui ayant affirmé par lettre du 18 septembre, « que personne au monde, Anglais, Russe ou Français ne serait étonné de le voir officier auprès de M. de Guerchy comme secrétaire d'ambassade, après avoir

(1) Pièces justificatives.
(2) Pièces justificatives.

rempli passagèrement le ministère, l'orgueilleux d'Éon, à cette idée, qu'il qualifiait « *d'in baroco* », se révolta et répondit le 25 septembre : « Si M. Régnier de Guerchy était un Rohan, un Bauffremond, un Choiseul, un Broglie, un Brissac, etc., à la bonne heure ; mais on sait parfaitement que M. Régnier ne tire toute sa force et toute sa gloire que de l'honneur qu'il a eu d'épouser une Harcourt. Or Guerchy est dans la coutume de Champagne ; suivant le texte de cette coutume, *la truye n'ennoblit pas le cochon*. Il ne faudrait pas remonter bien haut pour trouver M. Régnier, dont il descend en droite ligne, simple bailli à Auxerre. D'ailleurs, si un Régnier a épousé une Harcourt, un d'Éon a épousé une demoiselle de la Fonds, petite-fille de Blanche de Courtenay ».

Ainsi la famille Régnier, qui exerça pendant plusieurs siècles les fonctions publiques les plus honorables en Bourgogne, n'avait point, aux yeux de celui que le duc de Broglie appelle un gentillâtre de chétive noblesse (1), des titres nobiliaires assez glorieux pour qu'il pût sans danger et « sans se couvrir de ridicule, » officier auprès d'un de ses descendants, tout lieutenant-général, tout chevalier des ordres du roi, et tout ambassadeur qu'il fût. « J'abdiquerai mon ministère passager, dit-il plus loin, comme Dioclétien abdiqua l'Empire. » Cette orgueilleuse présomption se traduit dans toutes ses correspondances. Dans la lettre qu'il adresse au duc de Nivernais, le 20 septembre, il écrit ceci : « Je suis riche de ma vertu et de mon courage, cela seul me suffit ; je suis un autre Bias, *omnia mecum porto.* »

Le comte de Broglie, qui commençait à trouver son secret bien hasardé en de telles mains, s'efforçait d'empêcher une rupture trop bruyante, et de ramener d'Éon à une appréciation plus exacte de sa situation. Il ne lui ménageait pas de dures vérités : « Ne pouviez-vous trouver mieux que des turlupinades et des sacarsmes qui, en tout genre, ne doivent pas être employés par des gens sensés ? » Mais tous les conseils échouèrent devant l'intraitable orgueil de d'Éon. Pour mettre le comble à ses grossières

(1) ***Le Secret du Roi*, t. II, p. 103.**

insolences, il fit dans une de ses dépêches un portrait aussi peu flatteur que blessant, de son supérieur hiérarchique, le duc de Praslin. Il insulte jusqu'à son protecteur, le duc de Nivernais, qui s'était constamment efforcé de le ramener à la raison. « J'appelle à la raison, écrit-il à M. de Sainte-Foy le 21 septembre, de la sentence triumvirale qui m'a condamné. » Et il ajoute que ce tribunal triumviral, composé du duc de Praslin, du duc de Nivernais et du comte de Guerchy, voulait lui faire commettre « ce qu'on appelle en bon français une indignité. » « J'éprouve ici, écrit-il à M. Tercier, des infamies, des injustices diaboliques de la part des inexorables sacrificateurs des affaires publiques, qui forment un triumvirat d'illustres escrocs. C'est le vrai règne des coquins : ils veulent tout avoir, tout envahir, tout engloutir. » Cette lettre est un chef-d'œuvre de déraison, dit le duc de Broglie.

Pendant que le comte de Guerchy était à son régiment en Franche-Comté, d'Éon tronait en maître à l'ambassade, où il vivait noblement à ses dépens. D'Éon, dit le duc de Broglie dans *le Secret du Roi*, profitait de son rang de ministre pour tenir maison ouverte et recevoir Anglais et Français comme un ambassadeur au petit pied. Il employait l'argent d'autrui dont il faisait litière, à prendre devant la Société anglaise une attitude dont ses chefs devaient concevoir beaucoup de mécontentement (t. II, 122). Il adressa à la fin de juillet, à l'ambassadeur, un état de dépenses tellement fantastique, que le duc de Praslin et le duc de Nivernais lui-même durent lui en faire leurs observations. La moitié des appointements de l'ambassadeur avaient été consommés par le fastueux et prodigue ministre plénipotentiaire. Le comte de Guerchy, dans une lettre qu'il lui adressa de Jouy le 4 septembre (1), lui en fit ses remontrances, lui demandant de mettre à l'avenir un peu plus de circonspection dans les dépenses qu'il mettait à sa charge, en lui expliquant qu'il n'avait nul besoin d'entretenir à Londres vingt-deux domestiques, servantes, cochers, palfreniers et secrétaires, ainsi que dix chevaux, de carrosse ou de selle (2). D'Éon répondit à ces

(1) Pièces justificatives.
(2) La maison du duc de Nivernais se composait de cinquante-

remontrances parfaitement justifiées, par une lettre insolente et grossière qu'il adressa à l'ambassadeur, le 25 septembre, et dans laquelle il lui déclare « qu'il a la conviction le plus intime de sa candeur. » Le duc de Broglie déclare que dans cette lettre d'Éon dépasse véritablement toutes les bornes de l'impertinence, et qu'il a dû en voir le texte pour croire à son authenticité. Après une pareille lettre, dit-il, le maintien de d'Éon était impossible. (T. II p. 129.)

XV.

Les rapports étaient ainsi singulièrement tendus entre le ministre plénipotentiaire et l'ambassadeur, lorsque celui-ci quitta Paris le 8 octobre. Après avoir passé quelques jours à Calais chez son beau-frère, le prince de Croy, gouverneur, le comte de Guerchy s'embarqua pour l'Angleterre, et arriva à Londres le 18 octobre. Le jour même de son arrivée, d'Éon lui remit copie d'une lettre adressée le 30 septembre précédent au duc de Nivernais, lettre dans laquelle il renouvelle ses prétentions, en concluant que l'ambassadeur ne peut les trouver injustes « à moins qu'il n'ait envie de prouver par là au public qu'il est un petit génie bouffi d'ignorance, de suffisance et d'orgueil. » Ce compliment était digne assurément du modeste et délicat d'Éon, qui, après avoir appliqué au comte de Guerchy le terme courtois de « cochon » ne voulait point s'arrêter en si beau chemin et borner là ses aménités. L'ambassadeur répondit en communiquant à d'Éon une lettre du duc de Praslin (1), par

deux personnes, tant maîtres qu'officiers et domestiques, et de vingt-deux chevaux de carosse et de selle. On voit que les deux cent mille francs donnés à l'ambassadeur n'étaient point une somme trop forte pour entretenir un tel luxe d'hommes et de chevaux. La dépense totale faite par cet ambassadeur pendant les huit mois et demi qu'il demeura à Londres se montait à 11,121 liv. sterl., c'est-à-dire à un peu plus de 278,000 francs. (Comptes du comte de Guerchy, par d'Éon.) La dépense totale faite par d'Éon pendant les mois de juin, juillet, août et septembre se montait à 3,000 liv. sterl., c'est-à-dire à 75,000 francs, ou près de 19,000 francs par mois.

(1) Pièces justificatives.

laquelle ce ministre ordonnait à son subordonné de quitter Londres et de se rendre immédiatement à Paris, attendu que l'arrivée de l'ambassadeur mettait fin à ses fonctions de ministre plénipotentiaire. La rigueur de cette décision, dit le duc de Broglie, était bien suffisamment motivée par l'insolence insupportable dont d'Éon venait de faire preuve. Après avoir reçu cette dure missive, dil-il plus loin, la tête de d'Éon s'exalta, et il ne tarda pas à donner de véritables marques d'une sorte d'aliénation mentale (t. II, p. 136-142).

D'Éon différant de présenter ses lettres de rappel et d'obéir à l'ordre péremptoire du ministre, le comte de Guerchy dut le rappeler à l'obéissance et lui demander de prendre incessamment son audience de congé. Une altercation très-vive eut lieu à ce sujet entre l'ambassadeur et le plénipotentiaire, à un grand dîner diplomatique donné par le comte d'Halifax, ministre des affaires étrangères de Londres, le 26 octobre. Le comte d'Halifax s'étant joint à l'ambassadeur pour le presser d'obéir, d'Éon mit fin à ces instances avec son urbanité habituelle, en présentant au comte la carte d'invitation qu'il lui avait adressée, et en lui disant qu'il était venu pour profiter de cet honneur, et non pour y être interrogé. D'Éon devait prendre son audience de congé la veille, ainsi que le comte d'Halifax l'en avait invité par le billet suivant : « Milord Malifax a l'honneur de faire savoir à M. d'Éon qu'à cause de quelques affaires qui sont survenues, il sera plus de la convenance du Roi de donner à M. d'Éon son audience demain mercredi que vendredi prochain.

« A Saint-James, ce 25 octobre 1763. »

La discussion fut reprise après le départ des diplomates étrangers, en présence des ministres anglais Halifax, Sandwich et Greenville, au sujet d'un aventurier français, nommé de Vergy dont d'Éon prétendait avoir été insulté le 23 octobre courant chez l'ambassadeur, en présence des membres du corps diplomatique, de a comtesse (1), de

(1) Dans une note adressée au duc de Nivernais, d'Éon lui dit que la comtesse le regardait d'un œil si noir, qu'il crut qu'elle voulait le manger par économie.

M[lle] de Nangis, du colonel marquis de Blosset, et du chevalier d'Allonville, anciens capitaines au régiment du roi, et aides de camp du comte de Guerchy. Milord Halifax, pour mettre fin à la scène scandaleuse soulevée par d'Éon, et empêcher un duel entre l'irascible plénipotentiaire et son ennemi, dut recourir à l'intervention d'un colonel aux Gardes anglaises, et ne rendit d'Éon à la liberté qu'après lui avoir fait promettre par écrit que l'affaire n'aurait pas de suite.

Naturellement, dit le duc de Broglie dans l'ouvrage plusieurs fois cité, d'Éon donna plus tard de cette scène un récit à sa façon, et le sieur de Vergy, qui en était un des auteurs, s'étant ensuite, comme on le verra, mis en relation avec lui, et en conspiration contre M. de Guerchy, entra dans toutes ses inventions ; mais Walpole qui était présent, raconte le fait ainsi : « Je ne sais plus rien de d'Éon, excepté que l'honneur d'avoir pris part à la paix *a dérangé* sa pauvre cervelle ; cela était évident dans cette petite soirée que vous savez, chez lord Halifax, quand on lui dit que sa conduite troublait la paix : il parut tout égaré, pensant qu'on lui parlait de la paix entre la France et l'Angleterre. » (Walpole au comte de Hertfort, 15 novembre 1763.) (T. II, p. 142.)

Une seconde altercation eut lieu quelques jours plus tard au palais Saint-James, à la porte du cabinet du roi Georges III. L'ambassadeur ayant demandé à d'Éon son reliquat de comptes, celui-ci lui répondit que, ainsi qu'il l'avait dit à M. Monin, son ancien gouverneur, il lui rendrait ce reliquat aussitôt que le sieur Lescallier, son secrétaire, le lui aurait soumis, et au surplus que s'il lui redevait de l'argent, il ne craindrait pas de lui dire en face du public que, lui ayant déclaré une guerre injuste, son argent serait de bonne prise, selon Grotius et Puffendorf, et qu'il le garderait. Et à l'appui de cette thèse d'une probité douteuse, il voulut bien lui citer quelques passages de l'Ecriture, qui n'eurent point le don de convaincre le comte de Guerchy.

Il se décida enfin à lui adresser un duplicata de ses comptes qu'il assaisonna de ses insolences et de ses grossièretés ordinaires. « Vous êtes Amalech, écrit-il, et je suis Israël. Dieu ordonna à Israël de marcher contre

Amalech, de le tailler en pièces et de tout tuer, hommes, femmes, enfants, bœufs, brebis, chameaux et ânes. » Le bouillant capitaine de dragons, sentait ainsi son humeur belliqueuse se réveiller ; il ne menaçait rien moins que d'exterminer, « par ordre du dieu Sabaoth » l'ambassadeur, sa femme, ses enfants et jusqu'à ses chevaux. C'était à la fois grotesque et ignoble.

Le 28 octobre d'Éon écrivit à M. de Sainte-Foy pour lui rendre compte de la scène qui s'était passée chez le comte d'Halifax. Au sujet de l'état des dépenses qu'il a adressé au comte de Guerchy, il dit que les gens qu'il a amenés avec lui, lui paraissent « n'avoir été ni vêtus ni nourris depuis qu'ils ont quitté la Westphalie, qu'ils ont une faim dévorante et canine, ainsi que toute l'écurie. » Il avance que l'ambassadeur a plus de cent cinquante mille livres de rente à lui, trente mille livres du roi, deux cent mille livres d'appointements, et cinquante mille livres de gratification par an, et qu'ainsi il ne devait point appréhender de se ruiner. Peut-être sous-entendait-il que cette situation de fortune lui permettait de le voler impunément. Aussi fulmine-t-il contre ce qu'il appelle la parcimonie du comte de Guerchy, qu'il prétend être la source de ses disgrâces et qu'il qualifie « d'époque économique. » Le petit David, ajoute-t-il, culbuta d'un seul coup de fronde le géant Goliath ; et moi, d'un seul trait de vérité incontestable je renverserai la colonne et la montagne du mensonge. » D'Eon, dit le duc de Broglie, conçut alors sérieusement la pensée, appuyé d'une part sur la protection des lois et de la société anglaise, de l'autre sur le secret moyen d'action dont il était armé, de faire capituler le roi de France et de rester à Londres son agent malgré lui (1).

Voici donc ce qu'il imagina ou ce qu'il se figura, car son cerveau, malade d'orgueil et de colère, était capable de toutes les visions, aussi bien que son audace de toutes les impostures. Il dînait encore à l'ambassade avec la comtesse de Guerchy et sa fille, le 28 octobre, quelques jours avant celui qui avait été fixé pour son audience et congé.

Après le repas, il se sentit, a-t-il raconté un peu plus

(1) T. II, p. 144.

tard, pris d'étourdissements, puis d'un sommeil de plomb qui lui permit à peine de se traîner jusque chez lui. Là, d'assez vives douleurs d'estomac le réveillèrent, et il crut remarquer tous les symptômes d'un empoisonnement par l'opium. Il se persuada et se mit en tête de persuader à d'autres, qu'on avait versé dans son vin une liqueur assoupissante pour le faire tomber en léthargie, et se débarrasser de sa personne en se saisissant de ses papiers. Une visite que l'ambassadeur vint lui faire, le sachant malade, pour s'informer de ses nouvelles, aurait dû détourner cet absurde soupçon. Il y vit ou voulut voir un indice de plus. M. de Guerchy ayant fait plusieurs remarques sur les dispositions de son appartement de garçon qu'il ne connaissait pas, ce fut, à ses yeux, une inquisition en règle destinée à tirer de lui, par surprise, l'indication et l'endroit où il cachait ses documents secrets. Son domestique avait mandé, sans le prévenir, un serrurier de l'ambassade, chose assez naturelle, puisque les gens de d'Éon y avaient, comme lui, demeuré longtemps.

Déon ne perdit pas de vue l'ouvrier et s'imagina tout de bon lui voir prendre, sur de la cire, l'empreinte de ses serrures. Bref, convaincu, ou voulant l'être, qu'il était l'objet d'une persécution qui avait pour but d'arriver à connaître son secret, même au prix de sa vie, s'il était nécessaire, il prit le parti de déménager secrètement la nuit suivante, et il alla chercher refuge, avec tous ses effets, chez M. de la Rozière qui était son parent, et qui ne le vit pas, j'imagine, arriver sans quelque effroi.

Fort de sa situation d'agent de la diplomatie clandestine de Louis XV, et du secret important dont il était le dépositaire, il fit savoir au comte de Guerchy qu'il était hors de sa puissance, restait à Londres malgré ses ordres, ne remettait pas ses lettres de rappel au roi d'Angleterre et ne voulait rien avoir à démêler avec l'ambassade. En même temps, cet écervelé, moitié fou, moitié traître, dit le duc de Broglie, fit parvenir à Tercier une note détaillée sur le complot dont il prétendait avoir été la victime : « Dites au comte de Broglie, ajoutait-t-il, que j'ai combattu comme un dragon pour le roi, pour son secret et pour lui-même. »

La surprise de Guerchy fut extrême, et il en fit part à sa cour dans des termes assez émus. D'Éon ayant en sa possession des papiers de l'ambassade, on pouvait craindre qu'il ne révélât sur les incidents des négociations qui avaient précédé ou suivi la paix, des détails dont la publicité eût été désagréable. Ordre fut donc envoyé à Guerchy de tout mettre en œuvre pour reprendre les dépêches soustraites, et s'emparer de leur ravisseur. Il lui envoya, en conséquence, le 30 novembre 1763, son secrétaire, M. Prémarets, pour l'inviter à restituer ces papiers, mais d'Éon répondit par une fin de non-recevoir catégorique, en lui proposant ironiquement de lui en donner des expéditions s'il en avait besoin. (Lettre de d'Éon au comte de Guerchy, du 1er décembre 1769.) Mais tous les efforts de l'ambassadeur furent vains, et d'Éon fut insaisissable. Le gouvernement français réclama alors son extradition.

La question, mise aux voix dans le conseil du roi d'Angleterre, y fut résolue à l'unanimité dans le sens négatif. Le roi fit part lui même de cette résolution à l'ambassadeur, en s'excusant sur ce que les lois de son royaume avaient dégénéré dans une licence telle, qu'elle ne lui permettait pas de ménager, même chez les souverains étrangers, les droits de l'autorité monarchique.

D'Éon ayant, quelques jours après, fait demander par un intermédiaire, à lord Halifax, ce qu'on allait décider de son sort, le ministre anglais lui répondit : « Qu'il se tienne tranquille, dites-lui que sa conduite est exécrable, mais que sa personne est inviolable. »

D'Éon se mettait ainsi en état de révolte ouverte contre Louis XV et ses ministres. Le roi d'Angleterre lui fit défendre de paraître à la cour, et invita les représentants des puissances étrangères accrédités auprès de lui, à ne plus le reconnaître à l'avenir comme plénipotentiaire de la France. Dans les derniers jours de décembre 1763, le comte de Guerchy dressa régulièrement, en présence de témoins, et dans l'appartement même de d'Éon, procès-verbal de son refus de rendre les papiers et de se soumettre aux ordres du roi.

Pendant qu'on dressait l'acte, d'Éon, dit le duc de Broglie, se livra à mille extravagances, déclarant qu'il se

ferait tuer sur place avant de rien livrer, et saisissant son fusil qu'il braquait sur les témoins, il s'écriait : « Voilà au bout de quoi sont les papiers du roi, venez les prendre (1). » Il les réservait comme nous le verrons plus loin à un usage aussi honnête que patriotique.

XVI.

Disgracié pour sa désobéissance par le ministère français, chassé de la cour de Londres pour ses insultes aux ministres et pour son obstination à conserver un titre qui ne lui appartenait plus, éconduit par le corps diplomatique pour son orgueil et son arrogance, d'Éon n'en persista pas moins à vouloir rester à Londres, et à se prévaloir de son caractère de ministre plénipotentiaire. Sa haîne contre l'ambassadeur se manifesta par la publication d'un gros volume in-4° contenant sa correspondance privée, et d'une multitude de petits factums orduriers, qu'il fit répandre à profusion à Londres, et dans lesquels le comte de Guerchy, qui, dit le duc de Broglie, depuis quelques mois qu'il habitait Londres, avait su s'y faire bien voir, était traité de la manière la plus grossière et la plus outrageante. Les ambassadeurs envoyés et résidants des puissances étrangères auprès de la cour de Londres, protestèrent, dans un mémoire présenté au roi Georges III le 17 mai 1764, contre la licence accordée aux écrits de d'Éon, et en demandèrent énergiquement la répression au nom du droit des gens et du repos public. D'Éon ne tarit point sur les épithètes insultantes ; c'est ainsi qu'il traite l'ambassadeur de « nouveau Salmonée, dont il a bravé *insolemment* les foudres ; » de « Jean-Jacques, ou bien Claude, ou ambassadeur ne sachant ni lire ni écrire » « d'indigne concurrent » d' « âne extraordinaire », d' « ignorantissime » de « bête », de « cochon » etc.

Il le compare à un disciple de Malagrida ou de Caramuel ; il dit que « rien n'est plus terrible qu'une tête de dragon, lorsqu'elle se cogne contre une tête de ministre, en supposant qu'il en ait une ; » qu'il ne peut perdre

(1) T. II, p. 153.

l'esprit, attendu qu'il tombe souvent en *lubie*, mal caduc et héréditaire dans sa maison ; « que de la façon dont le marquis de Guerchy veut s'y prendre avec lui, il croit qu'il pourra bien tomber les quatre fers en l'air, comme Sancho Pança, ou plutôt comme Paillasse, quand il veut danser sur la corde et qu'on tire l'échelle. » (Lettre à M. Mercier, mémoires de d'Éon). Il dit que Solon lui apprend la raison « pour laquelle l'ambassadeur ignorant parle toujours d'un ton plus haut que le ministre instruit, c'est qu'un tonneau vide rend plus de son qu'un tonneau plein, que si M. de Guerchy, dont il n'a point voulu être le guidane, ne sent pas et n'entend pas la légitimité de ses plaintes, ce n'est assurément pas faute de nez et d'oreilles ; qu'il aurait cru qu'un homme qui n'a jamais été dans les affaires aurait eu plus de vertus que de vices, et que son caractère particulier vaudrait mieux que son caractère public » Il dit plus loin « qu'il a plus d'aigreur que de hauteur, plus de hauteur que de grandeur, plus d'application à l'argent que de libéralité, plus de dureté que de fierté, plus d'opiniâtreté que de fermeté, et plus d'incapacité que tout ce qu'on a dit ci-dessus. »

C'est ainsi qu'un jeune homme de trente-quatre ans, revêtu momentanément par faveur, et sur sa demande, du titre de ministre plénipotentiaire, osait traiter un ambassadeur qui donnait l'exemple de toutes les vertus publiques et privées, un lieutenant-général dont la carrière militaire avait été des plus honorablement remplies, un homme, enfin, dans lequel l'auteur du poème de Fontenoy avait personnifié la vertu, lui donnant ainsi, devant ses contemporains et devant l'histoire, la consécration la plus noble et la plus pure. Si trente années de bons et loyaux services militaires rendus à la France et à son roi ne paraissaient point suffisantes à d'Éon pour justifier la nomination de « son indigne concurrent à l'ambassade d'Angleterre, » il nous semble que cet intrigant, entré dans la diplomatie par une porte subalterne, pour nous servir de l'expression du duc de Broglie (1), et qui ne s'était guère signalé que par certains tours de passe-passe et certains procédés d'une déli-

(1) T. II, p. 173.

catesse équivoque, dont le bon tour joué à M. Wood nous offre un spécimen, ne possédait point des titres bien sérieux, et surtout bien honorables, pour mériter la nomination au poste de ministre plénipotentiaire, nomination que l'agent suspect de Louis XV ne dut, nous l'avons dit, qu'à la pure faveur.

L'ambassade de Londres avait certainement été accordée à l'honnête Guerchy, homme de bien, très-estimé à la cour, et qui avait fait la guerre en homme de cœur pendant la dernière campagne, dit le duc de Broglie, par le roi et son ministère, comme une récompense de toute une vie militaire, que le lieutenant-général avait signalée par toutes les qualités d'un brave officier et les vertus d'un honnête homme, tandis que d'Éon ne fut nommé ministre plénipotentiaire à titre temporaire, que sur les instances réitérées du duc de Nivernais, qu'il récompensa par la plus noire ingratitude.

Walpole s'exprime en ces termes au sujet des publications faites par d'Éon : « d'Éon vient de publier le plus scandaleux in-4°, accusant outrageusement M. de Guerchy, et très-offensant pour MM. de Praslin et de Nivernais. D'Éon, d'aprés l'idée qu'il donne de lui-même, est aussi coupable que possible, fou d'orgueil, insolent, injurieux, malhonnête, enfin un vrai composé d'abominations.

« M. de Guerchy est très blessé, quoiqu'il en ait moins de sujet que les deux autres, *car sa réputation de courage et de bon naturel* est, ici du moins, si bien établie, qu'il n'en souffrira guère. Le conseil se réunit aujourd'hui pour délibérer sur ce qu'on peut faire à ce sujet. Bien des gens pensent qu'il n'est possible de rien faire. Lord Mansfield croit qu'on peut faire quelque chose, mais il a un peu de promptitude à prendre en cas pareil l'opinion la plus sévère. Je serais bien aise pourtant que la loi permît la sévérité dans le cas présent ».

Quelques jours plus tard, Walpole ajoute : « Les ministres étrangers se sont réunis pour faire cause commune avec M. de Guerchy, et l'attorney général a commencé une information. » (Walpole au comte d'Hertfort, 27 mars — 20 avril 1763.) « Le misérable lunatique, écrit-il encore en parlant de d'Éon, était hier à l'Opéra, ayant l'air de

sortir de Bedlam. Il ne marche qu'armé, et menace (ce que je le crois très capable d'accomplir) de tuer ou de faire tuer, si on fait mine de mettre la main sur lui. »

Dans toutes ses lettres ainsi que dans ses divers pamphlets, d'Éon déclarait que le duc de Choiseul, collègue du duc de Praslin, n'avait point eu connaissance de ses lettres de rappel, et que ce ministre l'engageait à rester à Londres. Cette assertion était fausse, ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée à d'Éon le 14 novembre (1), par le duc et dans laquelle il lui annonce qu'il compte l'employer utilement dans *le Militaire*, et l'engage à revenir en France en ces termes : « Comme l'arrangement militaire va être consommé bientôt, *j'ai prié M. de Praslin de vous faire revenir*. Rien désormais ne doit vous arrêter, et vous me ferez grand plaisir de revenir me joindre sans perte de temps, à Versailles. »

Il osa même avancer que le roi l'engageait secrètement à ne point tenir compte de l'ordre de rappel que lui avait arraché le duc de Praslin, et qui n'était d'ailleurs signé qu'avec la griffe et non avec la main royale. Cette nouvelle imposture est réduite à néant par deux lettres du roi à Tercier, datées des 11 et 13 octobre 1763, et publiées dans le premier volume de l'ouvrage de M. Boutaric, sous-directeur aux Archives de l'État, intitulé : *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère avec le comte de Broglie, Tercier*, etc., Paris, 1856.

« D'Éon, dit le roi dans ces lettres, a écrit plusieurs letres fort singulières : c'est apparemment son caractère de ministre plénipotentiaire qui lui a tourné la tête. M. de Praslin m'a proposé de le faire venir ici pour juger de ce qui en est. Prenez garde à tout ce qu'il a du secret, et, s'il est fou, qu'il n'en découvre quelque chose.., A son arrivée à Paris, vous le verrez, et je vous autorise à prendre avec lui toutes les précautions pour que le secret soit gardé. »

Les objurgations du duc de Choiseul, du comte de Broglie et de Tercier, furent aussi inutiles que les ordres itératifs du duc de Praslin, et d'Éon, qui s'enlevait, par

(1) Pièces justificatives.

ses procédés sauvages, dit le duc de Broglie, toute la sympathie des gens bien élevés (1), continua à rester à Londres sans autre occupation que celle de déverser les calomnies et les outrages sur la tête de l'ambassadeur.

Le comte de Broglie, le chef de la diplomatie secrète, était dans des transes mortelles et envisageait avec une terreur patriotique les effroyables malheurs que pouvait amener la divulgation du secret du roi. Ce secret d'Etat, tombé dans des mains perfides, pouvait rallumer entre la France et l'Angleterre une guerre sanglante, et dont l'issue ne pouvait être que fatale pour la France, épuisée par les désastreuses campagnes d'Allemagne. Il faisait de douloureuses réflexions sur l'imprévoyance qu'il avait montrée en mettant lui-même le salut de l'Etat, la dignité du roi et la paix du monde à la discrétion d'un spadassin en démence. Que dirait, se demandait-il, dit le duc de Broglie, le cabinet, que dirait la nation britannique tout entière, déjà irritée que ses ministres n'eussent pas fait à sa rivale vaincue des conditions plus rudes, quand elle apprendrait que le roi de France, le roi lui-même, au lendemain d'un traité garanti par sa parole de gentilhomme et scellé de son sceau royal, préparait déjà, par l'intermédiaire d'espions obscurs, l'invasion du territoire anglais ?

L'explosion de l'indignation populaire pouvait remettre l'Europe en feu. Il s'attendait d'heure en heure à un éclat désastreux (2). Nous verrons plus loin que les appréhensions du comte de Broglie furent bien près de se réaliser.

Dans cette occurrence, la procédure officielle, mise en œuvre à la suite du procès-verbal du refus de d'Éon, suivait son cours. L'ancien plénipotentiaire fut déclaré déchu de ses titres, grades et dignités, privé de ses appointements, et coupable de lèse-majesté,

Le duc de Praslin, ayant également supprimé la pension de deux mille livres que d'Éon touchait sur le trésor royal, celui-ci se vit bientôt livré au plus triste dénûment. Dans cette situation, il écrivit aux ducs de Nivernais et de Choiseul (15 février 1764,) pour les prier de lui en-

(1) T. II, p. 165.
(2) T. II, p. 144.

voyer une permission du roi, *afin de passer au service d'une puissance étrangère,* en leur rappelant que là où il n'y a point de patrie, il n'est plus de citoyen.

La patrie n'existait plus pour d'Éon alors qu'elle le privait de ses titres de plénipotentiaire : *Aut Cæsar, aut nihil.* « Puisqu'enfin *mon zèle*, écrit-il au duc de Nivernais, *mes services et mon désintéressement* sont des crimes pour moi dans mon pays, il faut que je cherche malgré moi un pays où j'aurai la liberté d'être impunément *un citoyen vertueux.* » Ainsi d'Éon considérait sa désobéissance envers le ministre, son ingratitude envers le duc de Nivernais, qu'il déclarait faire partie du triumvirat qui avait voulu lui imposer « une indignité, » les grossièretés et les outrages dont il accablait l'ambassadeur de France, comme autant d'actes vertueux au premier chef, et comme autant de titres qui devaient lui mériter l'estime et la considération publiques.

D'Éon insinua plus tard, et ses biographes ont répété après lui, que sa disgrâce était le résultat d'un complot ourdi par les ennemis du maréchal de Broglie, et dont l'exécution fut confiée par le duc de Praslin au comte de Guerchy.

C'est une fausseté et une calomnie jointes à tant d'autres élaborées dans le fertile cerveau de d'Éon. Ce qu'il y a de certain, c'est que le plénipotentiaire *par intérim* ne fut disgracié que par sa désobéissance et son insolente conduite envers tous ceux qui s'intéressaient à lui. On n'a qu'à relire la correspondance échangée entre les ducs de Praslin et de Nivernais, M. de Sainte-Foy, et d'Éon, du mois de janvier au mois de septembre 1763, pour se convaincre que celui-ci n'avait qu'à se féliciter des sentiments que manifestait à son égard le ministre des affaires étrangères, le prétendu chef du « complot. » La nomination de d'Éon comme ministre résidant, et ensuite comme ministre plénipotentiaire à Londres, double nomination qui fût faite, insistons encore sur ce point, après que le comte de Guerchy fut nommé ambassadeur, est une preuve éclatante de la sincérité de ces sentiments. Et rappelons que le duc de Choiseul, loin de s'opposer au rappel de d'Éon, ainsi que celui-ci le prétendait, déclare, dans une lettre du 14 novembre, que

c'est lui-même « qui a prié le duc de Praslin de le faire revenir. » Ce prétendu complot n'a donc jamais existé *que dans l'imagination fertile* de d'Éon.

Honteusement chassé et flétri par les deux cours, évincé des salons comme un fou dangereux, dit le duc de Broglie, (1) abandonné dédaigneusement par ceux-là même qui l'avaient, jusqu'alors, soutenu de leur influence, écrasé de dettes contractées beaucoup plus dans les débauches et les excès de toute sorte « qu'au service de la patrie, » suivant sa pompeuse expression, réduit à traîner une misérable existence dans les quartiers les plus retirés de la cité, d'Éon menaça alors le gouvernement français de remettre à l'opposition d'Angleterre les papiers d'Etat qu'il avait entre les mains « afin, disait-il, de se *laver* dans l'esprit du roi d'Angleterre, de son ministre, et des chambres des pairs et des communes. » Il était décidé à ne point reculer devant une telle forfaiture, dont il exposait, en ces termes, dans une lettre adressée à M. Tercier, le 27 mars 1764, les conséquences probables : « Il faut vous déterminer à « une guerre prochaine, dont je ne serai que l'auteur « innocent, et cette guerre sera inévitable ; le roi d'Angleterre y sera contraint par la force et le malheur des « circonstances, par le cri de la nation, et du parti de « de l'opposition, qui augmente au lieu de s'affaiblir. — « Si je ne reçois pas bientôt une promesse du roi, ou « du comte de Broglie, que tout le mal qui m'a été fait « par M. de Guerchy sera réparé, alors je le déclare « formellement et bien authentiquement, toute espérance « est perdue pour moi, et en me forçant de me laver dans « l'esprit du roi d'Angleterre, de son ministre, et des « pairs et des communes, il faut, etc. »

D'Éon donnait à M. Tercier jusqu'au 22 avril, jour de Pâques, pour lui faire obtenir ce qu'il désirait, après quoi il ne répondait plus de rien. Ce trait de chantage politique achève de peindre le caractère de d'Éon, dont le fameux « tour » joué au sous-secrétaire d'Etat Wood nous avait révélé déjà les aptitudes secrètes. D'Éon ne reculant point devant l'éventualité d'attirer sur sa patrie

(1) T. II, p. 156.

le fléau de la guerre, dans l'unique but de satisfaire sa vengeance et ses ressentiments tout personnels, cela nous donne la mesure des sentiments de patriotisme qui l'animaient. Il annonça à M. Tercier que le gouvernement anglais lui affrait une somme de douze cent mille livres s'il voulait lui livrer ces papiers d'Etat.

Pendant que cette triste négociation se poursuivait, et que le roi traitait ainsi de puissance à puissance « avec un écervelé, moitié fou, moitié traître, connu pour tel dans toute l'Europe (1), » le procès intenté par le comte de Guerchy à d'Éon, et dont la procédure était conduite par l'attorney général, s'instruisait à la cour du Banc du roi. La procédure menaçant d'être très longue, l'ambassadeur prit ses vacances au commencement de l'été de 1764, et vint passer quelques mois en France.

Il retourna à Londres vers la fin de septembre. L'instruction de l'affaire étant terminée, la cour du Banc du roi tint l'audience, impatiemment attendue par les ministres étrangers qui avaient fait cause commune avec l'ambassadeur de France, ainsi que par le cabinet et les jurisconsultes anglais, au commencement du mois de novembre. A la grande surprise de ses adversaires, d'Éon, qu'on n'avait jamais accusé de fuir les occasions de se montrer, n'y parut pas. Son avocat ayant demandé un ajournement pour un motif frivole, la cour le refusa, et condamna d'Eon pour outrage à un ambassadeur dans l'exercice de ses fonctions. Quand on chercha d'Eon pour lui communiquer cette sentence, il avait disparu, et les officiers de justice, pénétrant de force dans son logis, n'y trouvérent ni sa personne, ni ses papiers.

Les ministres anglais se félicitaient déjà de ce résultat auprès du corps diplomatique dont l'arrêt défendait les prérogatives, et Guerchy demandait que, cette fois, si l'on pouvait mettre la main sur le coupable, on ne le lâchât plus, ni lui, ni les documents qu'il retenait, quand on apprit que la retraite de d'Éon n'était qu'une feinte destinée à réserver ses moyens d'action pour un plus grand théâtre. Peu de jours après le jugement de la cour, le cynique intrigant rentrait effectivement en

(1) *Le Secret du Roi*, t. II, p. 147.

scène avec une nouvelle audace, et, sans sortir de sa cachette, il envoyait déposer en son nom, contre le comte de Guerchy, une plainte au criminel, pour tentative d'empoisonnement sur sa personne.

C'était la vieille et sotte histoire de l'année précédente, dit le duc de Broglie, (1) par laquelle il avait essayé de justifier sa sortie de l'ambassade, et qui n'avait trouvé créance auprès de personne. Il revenait à la charge, cette fois, et publiquement, sur la foi d'un témoignage qu'il regardait comme décisif. Ce n'était rien moins que celui de ce Treysac de Vergy, avec qui il s'était pris de querelle violente, comme nous l'avons raconté, chez le comte de Guerchy, et chez lord Halifax. Vergy, littérateur manqué, et intrigant de salon, était l'un de ces aventuriers de bas étage, qui, mal vus chez eux, vont chercher fortune à l'étranger, et offrent leurs services à tous les diplomates novices et nouveaux venus. Econduit par l'ambassadeur quelque temps après ses démêlés avec d'Éon, Vergy alla trouver celui-ci et lui offrit ses services contre le comte de Guerchy. D'Éon n'avait garde de refuser un pareil auxiliaire. Les deux intrigants s'entendirent à merveille et convinrent de ressusciter la vieille invention de la tentative d'empoisonnement.

D'Éon dicta donc à Vergy, sous forme d'aveu et de pénitence, un récit imaginaire, à la fois piquant et horrible, de la tentave d'assassinat. La dénonciation, une fois rédigée, Vergy jura qu'il était prêt à l'affirmer sur l'honneur devant Dieu et devant les hommes, à la signer de sa main et à la sceller de son sang. Pour commencer, il en publia tous les détails, dans une lettre adressée au duc de Choiseul, et qu'il envoya imprimer à Liége, de crainte d'un nouveau procès ; puis, ce fut lui qui vint en personne, de la part de d'Éon, répéter la même affirmation sous serment, devant le président de la cour du Banc du roi, et porter une accusation en forme. C'était assurément une bonne fortune pour d'Éon, que de faire accuser le comte, non par un ennemi connu, mais par un témoin, presque par un complice à qui on aurait

(1) T. II, p. 178.

proposé de s'y associer, et qui s'y serait refusé à la dernière heure.

La monstrueuse invention de d'Éon pouvait ainsi, pensait-il, prendre quelque vraisemblance. (1) L'imputation était si absurde, qu'au premier moment l'ambassadeur éprouva plus d'horreur que d'émotion. « J'avais lieu de croire, écrivait-il au duc de Praslin, le 15 novembre 1764, que d'Éon avait mis le comble à sa scélératesse par tous les traits de sa conduite passée ; mais rien de tout cela n'approche de ce qu'il vient de fabriquer et qui fait frémir d'horreur. » Il croyait même sincèrement tout arrêter en se rendant lui-même, malgré ses privilèges d'ambassadeur, devant le juge saisi de l'affaire, convaincu que la dénégation d'un honnête homme étoufferait à l'instant cette sotte affaire. Mais d'Éon connaissait mieux la procédure, et jugeant aussi mieux de l'état de l'opinion, se croyait, au contraire, sûr de son fait, et écrivait au comte de Broglie le 2 novembre un véritable chant de triomphe. Enfin le jour arriva où le grand jury d'accusation, réuni à Old-Bailey, devait se prononcer sur le fait odieux, ridiculement imputé à l'ambassadeur de France.

On ne comprend guère aujourd'hui, dit encore le duc de Broglie, (2) et dès lors on ne comprenait guère en Europe, que l'accusation pût même être admise à l'honneur d'un examen. Mais en matière juridique, les choses ne se passaient pas en Angleterre comme ailleurs, et à Londres même, la jurisprudence n'était pas encore fixée comme aujourd'hui. D'après l'érudit commentateur des lois anglaises, Blackstone, la nature et l'étendue des priviléges diplomatiques en matière criminelle, n'était

(1) Nous devons faire remarquer ici que, dans le volume qu'il a publié en 1764 à Londres, sous ce titre : *Lettres et Mémoires*, etc., d'Éon ne parle aucunement de cette tentative d'empoisonnement. Il y traite d'ailleurs le sieur Vergy, avec qui il ne s'était point encore raccommodé, de la belle manière. Le silence gardé à ce sujet par d'Éon est une preuve qu'il n'osait point publier hautement cette abominable invention qui n'eût été alors accueillie qu'avec horreur, et qu'il lui était indispensable d'avoir un complice, rôle que nul mieux que Vergy ne pouvait remplir.

(2) T. II, p. 191.

point nettement déterminées par la loi, et les jurisconsultes les plus autorisés discutaient même le point de savoir si cette immunité était absolue. A la vérité, si le droit donnait matière à discussion, le fait n'en supportait guère, car, parmi ceux qui connaissaient Guerchy, il n'y avait qu'un cri en sa faveur (1). Mais tout le monde ne le connaissait pas. Dans la bourgeoisie de Londres, qui composait le grand jury, d'Éon était populaire, parce qu'il s'était fait reconnaître *pour un des siens et qu'il invoquait à tout propos* les libertés britanniques.

Il s'était en effet retiré dans la cité de Londres, en déclarant qu'il se mettait sous la protection du peuple anglais; il avait eu également soin de se faire inscrire à sa paroisse, et d'y payer les taxes locales, afin de jouir de tous les privilèges d'un bourgeois de Londres.

D'ailleurs, au lendemain d'une guerre sanglante qui avait ravivé tous les préjugés nationaux, les Anglais étaient disposés à croire un Français capable de tout, et aucun n'était insensible à l'insolente gloriole de faire sentir la force du peuple anglais, en humiliant le représentant de la France vaincue. D'autre part, Déon avait en sa faveur la populace de Londres, qui, paraît-il, buvait publiquement à sa santé, (2) et l'opposition, qui le présentait comme un martyr de la liberté de la presse. Une grande excitation politique régnait à cette époque dans les partis et dans le Parlement; elle était fomentée par Pitt, qui, sorti du pouvoir depuis quelques années, ne pardonnait pas à ses successeurs.

L'opposition reprochait au gouvernement les conditions, trop faciles, à son sens, que la paix de l'année précédente (si douloureuse cependant pour nous), avait faites à la France. Elle accusait même le signataire de cette paix, le favori de Georges III, lord Bute, d'avoir cédé à des séductions illicites et trahi l'intérêt national. Un agent français, qui avait pris à la paix une part considérable, et qui se trouvait en guerre ouverte avec ses chefs, pouvait avoir des révélations utiles à faire, ou inventer des mensonges ntiles à accréditer, et dont

(1) *Le Secret du Roi*, t. II, p. 192.
(2) Lettre de d'Éon au comte de Broglie, 8 juin 1764.

l'opposition pourrait se servir avec fruit dans sa lutte contre le ministère. D'Éon était donc un homme à ménager et à flatter.

Le résultat de ces sentiments combinés fut que le 18 mars 1765, le grand jury prononça un « indictment » longuement motivé, par lequel il déclarait que « Claude-Louis-François Regnier, comte de Guerchy, étant un homme d'un esprit cruel, n'ayant pas la crainte de Dieu, mais suivant l'instigation du démon, avait contre lui des témoignages assez graves pour qu'il fût convenable de le poursuivre comme ayant méchamment sollicité et tâché de décider le nommé Pierre-Henry Treyssac de Vergy à assassiner et à tuer Charles-Geniève-Louis-Auguste-André-Thimothée d'Eon de Beaumont. »

XVII.

Cet audacieux verdict fut accueilli à Londres avec une sorte de stupeur. Le maître d'hôtel du comte, celui qu'on avait accusé d'avoir versé le vin maléficié dans le verre du chevalier, saisi de peur, prit la fuite, la veille du jour où il devait se marier, sans même prévenir sa fiancée. Guerchy lui-même, raconte le duc de Broglie (1), perdait l'esprit, croyant à toute heure qu'on allait venir le chercher dans l'hôtel de l'ambassade pour le mettre entre deux constables sur le banc des accusés, et ne sachant pas si son gouvernement et ses concitoyens, abattus et intimidés comme ils l'étaient par leurs derniers revers, ne le laisseraient pas sacrifier sans mot dire. Walpole, cependant, s'efforçait de le rassurer en lui disant qu'il n'avait rien à craindre, parce que l'accusation ne se tenait pas sur ses pieds, et que d'ailleurs il n'aurait qu'à répondre que s'il avait offert de l'argent à Vergy pour commettre un meurtre, ce drôle ne l'aurait certainement pas refusé.

A Versailles, la rumeur était grande, et cette face inattendue, presque sauvage, des libertés britanniques, ainsi que l'inqualifiable verdict des grands-jurés de

(1) T. II, p. 193.

Londres, avaient provoqué, dans le cabinet et à la cour, où l'ambassadeur était tenu en haute et légitime considération, une émotion et une irritation très-vives. « Nous nous sommes égosillés toute la soirée, M. de Beauveau et moi, écrivait le 22 mars 1765 le comte de Broglie au roi, pour faire sentir à M. Hume (1), qu'outre l'espèce des accusateurs et le peu de vraisemblance de leurs dépositions, il était inimaginable qu'un ambassadeur pût être soumis à d'autre justice que celle de son maître; il nous a toujours dit que les lois d'Angleterre étaient inamovibles à cet égard, et que l'autorité de S. M. britannique ne suffirait pas pour y rien changer. »

Le chef de la diplomatie secrète ne se faisait ainsi point d'illusion sur la valeur morale de son misérable agent. Cependant le cabinet britannique, indigné de la sentence du grand jury, et ne trouvant pas qu'une affaire aussi ridicule valût la peine de mettre en péril la paix du monde, résolut de faire appel de « l'indictment » à la cour du Banc du roi, en vertu d'un « writ d'error ou d'acertiorari ». C'est la formule employée pour dessaisir une cour de justice inférieure excèdant sa compétence, et la cour du Banc du roi exerce alors une attribution analogue à celle qui est déférée à notre cour de cassation pour un règlement de juges. La cour fit défense à l'attorney général de poursuivre l'affaire par la voie que le grand jury avait ouverte (noli prosequi), et comme elle n'en indiqua aucune autre, l'affaire resta en suspens, et Guerchy se trouva par le fait hors de cause. Cette intervention de l'autorité ministérielle, toute raisonnable et toute justifiée qu'elle était dans l'espèce, ne fit qu'enflammer l'opinion publique, habilement excitée par les partisans de Pitt.

On accusa plus que jamais la faiblesse du cabinet, qui se prêtait à toutes les extensions illégitimes de la prérogative royale.

L'attorney général, gagné par l'opposition, protesta, mais vainement, contre l'ordonnance qui le dessaisissait. La populace, qui, à l'instigation de d'Éon et de quelques

(1) Le célèbre historien anglais était à ce moment de passage à Paris.

meneurs, avait insulté l'ambassadeur et cassé les vitres de son hôtel, le jour de la naissance du roi Georges, au mois de juin précédent (1), obéissant aux mêmes incitations, se livra de nouveau, quelques jours après l'ordonnance de « noli prosequi », à d'indignes violences contre l'ambassadeur. Elle arrêta en pleine rue son carrosse, et le comte ne put échapper à d'ignobles brutalités sur sa personne qu'en cachant son cordon bleu sous son habit, et en déclarant *qu'il n'était pas l'ambassadeur*, mais son secrétaire.

La foule ne l'en suivit pas moins, en grand tumulte, jusqu'à la porte de son hôtel, où les séditieux auraient pénétré à sa suite sans une forte grille de fer qui fut fermée aussitôt que le carrosse fût entré dans la cour, et dont la résistance laissa le temps à la force publique d'arriver. Les vitres de la chapelle et celles des appartements qui donnaient directement sur la rue, furent brisées à coups de pierres.

Pendant plusieurs jours, l'ambassadeur et sa famille n'osèrent mettre le pied dehors, tant la surexcitation populaire était violente. Des menaces de mort étaient publiquement proférées contre le comte; les gazettes de l'opposition retentissaient de réclamations bruyantes contre « le noli prosequi, » et d'invectives contre le criminel illustre que le cabinet avait soustrait à la justice (2).

Le séjour de Londres devenait ainsi très difficile pour l'ambassadeur, car dans l'irritation où étaient les politiciens et le monde judiciaire, les tribunaux n'offraient plus aucun recours contre les lâches calomniateurs, qui, en outrageant le comte, manifestaient à la fois leur haine contre la France et leur opposition au ministère anglais. Douloureusement affecté de cette situation, le comte de Guerchy sollicita et obtint un congé. Dès le commencement de l'été 1766, il quitta Londres pour revenir en France. Il retourna en Angleterre au mois d'octobre; mais sa santé, qui avait été sérieusement ébranlée par les chagrins que lui avaient causés la lâche conduite de

(1) Lettre de d'Éon au comte de Broglie, 8 juin 1764.
(2) *Le Secret du Roi*, t. II, p. 196.

d'Éon et les odieux procédés des ennemis de la France à Londres, devenant de plus en plus mauvaise, il se démit de son poste au commencement de 1767, et rentra définitivement en France au mois d'avril.

Le comte se rendit à Paris, où il s'installa dans son hôtel de la rue Saint-Honoré Il fit, dans les mois de mai et de juin quelques apparitions très courtes dans le château de ses ancêtres, ainsi que l'attestent plusieurs quittances de lods et de ventes qu'il délivra à Guerchy (1). Mais la maladie qui le minait le terrassa quelques mois seulement après son retour en France. Il rendit le dernier soupir dans son hôtel à Paris, entouré de toute sa famille, le 17 septembre 1767. L'origine de sa maladie n'était un mystère pour personne, car les mémoires contemporains sont unanimes à dire qu'il mourut des suites des tracas qu'il avait éprouvés dans son ambassade. Il était âgé de cinquante-deux ans, un mois et dix-sept jours. Suivant sa dernière volonté, la comtesse amena son corps à Guerchy, où il fut inhumé auprès de ses ancêtres, dans la chapelle seigneuriale de l'église.

Quelque injustes, quelque odieuses même que soient les appréciations qu'aient émises sur le comte de Guerchy les panégyristes de d'Éon, ce triste et impudent personnage a trop peu de titres à l'admiration et à l'estime publiques pour que ses abominables calomnies puissent atteindre et compromettre le renom de loyauté, de probité et d'honneur que l'ambassadeur s'est acquis parmi ses contemporains et que la postérité saura lui conserver.

Nous en avons pour garants les témoignages des écrivains contemporains les plus sévères et les plus judicieux, témoignages que l'histoire a enregistrés, et sur lesquels les infamies de d'Éon n'ont jamais prévalu. Entre le comte de Guerchy, qui s'est illustré sur vingt champs de bataille, qui a été honoré du titre de vertueux par l'auteur du poème de Fontenoy, et le chevalier Déon, intrigant aussi fieffé que mauvais citoyen, et dont le caractère et

(1) Le 7 juin, il reçut à Guerchy l'acte de foi et hommage de Pierre Perrinet, écuyer, pour sa terre de Migé, dont il était suzerain.

le rôle nous sont révélés dans toute leur hideur dans le remarquable ouvrage du duc de Broglie, ouvrage établi sur les données officielles, il est impossible d'hésiter.

Nous croyons qu'il est de notre devoir de reproduire ici la note explicative dont les éditeurs des œuvres de Voltaire (édit. de Kehl) ont fait suivre le nom de Guerchy, si élogieusement cité dans le poëme de Fontenoy. Cette note est trop honorable pour le comte de Guerchy et trop précieuse pour sa mémoire ; elle est un hommage trop éclatant rendu aux vertus de l'homme public et aux qualités de l'homme privé, pour qu'il nous soit possible de l'omettre ici. La voici telle que nous la trouvons dans l'édition citée : « Régnier de Guerchy, d'une ancienne « famille de Bourgogne, et dont un des ancêtres fut tué à « la Saint Barthélemy (1), fut fait colonel du régiment du « roi après la bataille. Il le commanda pendant la der- « nière guerre, et se signala surtout à la retraite de « Crevelt, où il sauva l'hôpital des blessés, et à celle de « Minden. *Sa valeur, son humanité dans la guerre, rare « même dans ce siècle*, son amour de l'ordre et de la dis- « cipline, *une probité également incorruptible dans les « armées, à la cour et dans les affaires*, le soin qu'il pre- « nait de former dans son régiment des sujets utiles à la « patrie, soit dans la carrière politique, soit dans l'état « militaire, *enfin la réunion de toutes les qualités d'un « brave officier, d'un honnête homme, et d'un bon citoyen*, « ont vérifié ce jugement de Voltaire, qui ne pouvait être « alors qu'une espèce de prophétie. Il fut nommé ambas- « sadeur en Angleterre après la dernière paix. Nous nous « sommes fait un devoir de rendre ici justice à la mé- « moire de M. de Guerchy, parce qu'*il a été calomnié* à « la fin de sa vie et depuis sa mort, *par un de ces êtres « vils qui, à force d'impudence et de méchanceté*, parvien- « nent quelquefois à se donner une existence, et acquiè- « rent *par leurs excès même une sorte de célébrité, hon- « teuse, il est vrai*, mais qui peut en imposer à la « multitude. »

Si la mémoire du comte de Guerchy avait besoin d'une

(1) Nous avons expliqué plus haut que ce Guerchy n'appartient point à la famille de l'ambassadeur.

réhabilitation, on ne saurait la faire en termes plus éloquents et plus vengeurs ; on ne saurait également flétrir et flageller plus énergiquement son misérable ennemi, devenu célèbre « par sa honte même. »

D'Éon, qui, dit le duc de Broglie (1), était bien résolu à vendre à la dernière heure, au plus offrant, son secret et sa peau, se décida enfin à remettre, le 11 juillet 1766, entre les mains de M. Durand, ministre plénipotentiaire à Londres pendant l'intérim de l'ambassade, l'ordre particulier et secret du roi, écrit et signé de sa main, et adressé à l'agent secret, à la date du 7 juin 1769.

En échange de ce document, d'Éon en reçut immédiatement un autre, également de la main royale, et par lequel Louis XV déclarait lui assurer un traitement annuel de douze mille livres. C'était sans doute une bien maigre récompense pour un tel patriote ! Si le roi était ainsi hors de cause, le comte de Broglie, le chef de la diplomatie secrète ne l'était pas ; d'Éon conservait encore par devers lui ses correspondances, ses papiers, et le plan détaillé du projet d'invasion en Angleterre qu'il avait rédigé lui-même. Toujours plein de respect et de déférence pour ses chefs, toujours inspiré par un patriotisme ardent et généreux, d'Éon, au lieu de rendre ces documents au comte de Broglie, qui les lui redemandait avec insistance, les remit à deux des principaux chefs de l'opposition anglaise, adversaires déclarés de la France, lord Ferrers, pair, amiral et membre de la Chambre haute, et M. Cotes, membre de la Chambre des communes, avec qui il était en relation intime, et qui ne cessaient, dit-il, de l'engager à se faire citoyen anglais, et à quitter la patrie française.

La restitution de ces documents fit encore l'objet de laborieuses négociations entre Déon et les agents du comte de Broglie, négociations qui se prolongèrent pendant neuf années, de 1766 à 1775. Enfin, le 5 octobre 1775 intervint une transaction entre Beaumarchais, le futur et célèbre auteur du *Barbier de Séville*, « chargé spécialement des ordres particuliers du roi de France, »

(1) T. II, p. 183.

et « demoiselle Geneviève d'Éon de Beaumont, fille majeure, connue jusqu'à ce jour sous le nom de chevalier d'Éon, » par laquelle Beaumarchais déclara exiger au nom du roi que tous les papiers de la correspondance secrète entre le chevalier et le feu roi, lui soient immédiatement remis, que ledit d'Éon se désiste de toute espèce de poursuites politiques ou personnelles contre la mémoire du feu comte de Guerchy, les successeurs de son nom, les personnes de sa famille, et s'engage à ne jamais ranimer des poursuites sous quelque forme que ce soit, à moins qu'il ne s'y voie forcé par les poursuites juridiques et personnelles de quelque parent, ami ou adhérent de cette famille, ce qui n'est pas à craindre aujourd'hui ; que le travestissement qui a caché jusqu'à ce jour la personne d'une fille, sous l'apparence du chevalier d'Éon, cesse entièrement, afin qu'une barrière insurmontable soit posée entre les contendants et retienne à jamais l'esprit de procès ou de querelle personnelle, de quelle part qu'il pût se produire, et que l'équivoque de son sexe, qui a été jusqu'à ce jour un sujet inépuisable de propos indécents et de mauvaises plaisanteries, et que le fantôme d'un chevalier d'Éon disparaissent entièrement ; et qu'une déclaration précise et sans équivoque du véritable sexe de d'Éon et la reprise de son habit de fille, fixent à jamais les idées du public sur son compte.... »

En compensation de ces exigences, le plénipotentiaire du roi promit à d'Éon un sauf-conduit pour rentrer en France, la conversion de sa pension de douze mille livres en un contrat de rente de même somme, passé devant notaire, sans compter de plus fortes sommes qui devaient également être remises à la demoiselle, et dont le document n'indique pas le montant. « Geneviève d'Éon, fille majeure, » déclara se soumettre à toutes les conditions imposées ci-dessus au nom du roi. La question de savoir si d'Éon était homme, femme, ou l'un et l'autre tout ensemble, était devenue, par le fait de d'Éon lui-même, qui, faute de pouvoir passer pour un homme célèbre, voulait au moins passer pour un être bizarre, l'objet de controverses piquantes dans tous les lieux publics de Londres. Des paris furent même ouverts, suivant la mode britannique, sur le sexe du mystérieux chevalier, comme sur les chances d'une course de taureaux.

Les parieurs le faisaient suivre, le soir, dans les lieux écartés, espérant mettre la main sur lui et tirer le problème au clair. d'Éon mettait tout son art à leur échapper, heureux de rester, n'importe à quel prix, l'objet d'une curiosité qu'il s'amusait à entretenir et n'avait garde de satisfaire. C'est à cette ambiguité de son sexe soigneusement entretenue, que d'Éon doit la popularité bruyante et malsaine dont il a joui.

Après le traité conclu avec Beaumarchais, et dont l'exécution amena bientôt de violentes polémiques entre les contractants, d'Éon vint en France. Le fils du comte de Guerchy avait juré que s'il rencontrait sur son chemin le misérable qui avait fait le désespoir de son père, il ne le laisserait pas passer impunément devant lui ; mais suffisamment vengé par ce dénouement grotesque, il eut le bon sens de laisser en paix le ci-devant capitaine de dragons devenu chevalier en jupons. D'Éon resta quelque temps en France, où tout le monde le tenait à l'écart, et retourna ensuite à Londres. Il y languit dans un état voisin de la misère, vivant péniblement dans les bas-fonds de la presse londonienne, et mourut dans un âge assez avancé, le 5 mai 1810.

Sa mort mit fin à l'incertitude qui régnait au sujet de son sexe ; il fut avéré qu'il était un homme, et qu'aucun doute à cet égard n'était même possible. Voilà le personnage que quelques apologistes, ajoutant trop aisément foi à ses récits mensongers comme aux pièces apocryphes dont ils sont remplis, persistent à présenter comme une victime de « l'infâme Guerchy. »

Le comte de Guerchy avait des possessions territoriales considérables. Outre le marquisat de Nangis (1), qui était entré dans sa famille au commencement du XVIIe siècle, la vicomté de Fontenay-le-Mannion, la baronnie de la Guerche (2), les seigneuries de Fresnay-le-Puceux (Calvados), de Bazarne, de Champloiseau, de Cordeille (3),

(1) Seine-et-Marne, arrond. de Provins.

(2) Ile-et-Vilaine, arrond. de Vitré.

(3) Le fief de Cordeilles appartint, au XVIIe siècle, à Jacques de Chenu, seigneur de Gâtine. En 1735, messire Racault de Cordeilles possédait ce fief. Il avait epousé, le 13 juin 1705, Marguerile, fille de François, seigneur de Laduz, et de Marie de Chastel-

de Laduz et de Pruniers, que son père lui avait transmis, il possédait la châtellenie de Bretteville-sur-Laize (1), les seigneuries de Sanvigne, Pazilly, Gurgy, Chalautre-la-Reposte, Dontilly, Bécherel (Calvados), et quantité d'autres terres n'ayant point rang de seigneurie. Ses revenus s'élevait, paraît-il, à près de deux cent mille livres.

Le comte de Guerchy avait eu, comme nous l'avons dit plus haut, quatre enfants de son mariage avec Gabrielle d'Harcourt. Il nous paraît ressortir de l'épitaphe du comte de Guerchy que deux de ses filles l'avaient précédé dans la tombe; Anne-Louis et Antoinette-Marie y sont en effet désignées comme ses seuls enfants.

Anne-Louis de Régnier, qui n'avait que douze ans à la mort de son père, prit le titre de marqu s de Guerchy et de Nangis. Il suivit également la carrière des armes et devint successivement colonel en second du régiment Lyonnais, colonel du régiment d'Artois (infanterie), maréchal-de-camp et chevalier de Saint-Louis. Anne-Louis de Régnier fut le dernier seigneur de Guerchy (2). La Révolution, en abolissant les droits féodaux, les redevances seigneuriales et les titres nobiliaires, supprima définitivement la baronnie, devenue marquisat, et ensuite comté de Guerchy. Il y avait trois cent-cinquante-neuf ans que cette seigneurie appartenait à la maison de Régnier.

Avant d'aller plus loin, il nous semble utile de jeter un coup d'œil en arrière, et d'examiner quelle a été la situation sociale des habitants de Guerchy pendant les

luy. Il prenait le titre de chevalier seigneur de Cordeilles. Ce ne fut qu'en 1750 que le comte de Guerchy en fit l'acquisition, il devint ainsi possesseur direct de tout le territoire seigneurial de Guerchy.

(1) Calvados.

(2) Le marquis Louis Régnier de Guerchy est, selon Barbier, le traducteur du *Calendrier du Fermier*, ou instruction, mois par mois, sur toutes les opérations d'agriculture qui doivent se faire dans une ferme. Ouvrage traduit de l'anglais avec des notes instructives du traducteur, et imprimé à Liége en 1789 par la Société typographique, 1 vol. in-8°. Une seconde édition de cette traduction fut faite à Paris en 1798, sous ce titre : *l'Agriculteur anglais* ou *Calendrier du Fermier*. (*Dictionnaire des Ouvrages anonymes*, de Barbier.) Barbier écrit ainsi le nom du traducteur : Reynier de Guerchy.

treize siècles qui se sont écoulés depuis saint Germain, premier possesseur connu de Guerchy, jusqu'en 1789.

XVIII.

Si l'étymologie donnée par M. Xavier Ravin, au nom de Guerchy, est exacte, le Warchiacum de Saint-Germain devait constituer à l'époque celtique, un clan gaulois.

La situation de ce village sur les rives des ruisseaux du Ravillon et des Deux-Serres, inspira sans doute à quelques familles gauloises l'idée d'abandonner la vie nomade et de s'y établir définitivement avec leurs troupeaux, Pour ces familles, qui menaient la vie pastorale, et ne se livraient à d'autres exercices qu'à ceux de la chasse et de la pêche, les pâturages naturels qu'offraient les rives du Ravillon devaient présenter les plus grands attraits. Il est donc très vraisemblable qu'un clan gaulois plus ou moins important a précédé « la finis gallo-romaine » possédée par Germanus, et a été le berceau de la commune de Guerchy.

Les habitants du clan appartenaient au peuple des Sénonais, dont la capitale était Sens ou Agendicum. Courtépée et Robert de Saint-Marien, placent Autricus (Auxerre) dans le pays Sénonais, et ajoutent qu'il fut démembré pour former une cité particulière. Gruter le met au pays des Eduens. Lebeuf dit qu'il est vraisemblable qu'Autricus fut du pays des Eduens, mais qu'il était précédemment de la cité des Sénonais.

Lorsqu'Auxerre en fut détaché, le pays Sénonais s'étendait jusqu'au Serein, sur la rive droite de l'Yonne, et jusqu'à Bassou, sur la rive gauche. Le clan de Guerchy était ainsi situé à l'extrême timite du pays Sénonais et à proximité de celui des Eduens. Il se trouvait à une petite distance des limites de la Gaule celtique et de la Belgique, qui se trouvaient entre Héry et Seignelay.

Lorsque les Gaulois eurent été subjugués par les Romains, une période de civilisation, attestée par les vestiges des monuments romains qui subsistent çà et là, et par les antiquités gallo-romaines que l'on découvre encore de nos jours, s'ouvrit pour le peuple conquis, dont l'administration fut confiée exclusivement aux fonc-

tionnaires romains, qui, par leur despotisme et leurs exactions, suscitèrent de nombreuses et terribles révoltes, révoltes qui échouèrent dans de sanglantes répressions.

M, Guérard, dans son Essai sur le système des divisions territoriales depuis l'âge romain jusqu'à la dynastie carlovingienne, dit que les peuples de la Gaule celtique, soumis à la domination romaine, formèrent des cités, que chaque cité se divisait en *pagus*, et le pagus en *finis*. La finis est le territoire de la commune moderne avec ses hameaux et tout ce qui en dépend. La villa est le lien spécial avec son territoire plus ou moins vaste. L'*ager* est le territoire en général, et s'applique dans des cas analogues à ceux où l'on emploie la *villa*. Le *villaris* est le hameau avec les terres qui en dépendent. L'administration de la Gaule était divisée en *duchés* ; le duc était le gouverneur de la cité. Au-dessous des duchés on trouve les *comtés* ; le comte était gouverneur du pagus.

Le comté était divisé en *centairies* et en *vicairies* qui formaient de petits cantons à la tête desquels étaient placés des juges appelés *centenarii et vicarii*. Le *vicus* était le chef-lieu de la vicairie ; il était plus important que la villa. Le Warchiacum du IVe siècle était ainsi une finis du pagus et de la cité de Sens. La cité sénonaise faisait partie de la Marche Armorique, placée sous le commandement de Germanus, qui prenait le titre de duc et de gouverneur.

Pendant la période gallo-romaine, de nouveaux centres de population furent fondés. Les maîtres du monde créèrent des *vici*, des *villæ*, des *agri*, des *coloniæ*, des *campi*. Puis, le christianisme se développant de plus en plus, de nouveaux centres de populations se formèrent autour des églises et des tombeaux de saints, et constituèrent des *sancti*. Les familles aristocratiques romaines et les gouverneurs des cités et des pagus usurpèrent la plus grande partie du sol conquis et établirent, sous le nom de *latifundia*, un système de grandes propriétés exploitées par des esclaves. Plus tard ce système fit place à celui de la culture sur de petites propriétés ; l'exploitation servile fut remplacée par la culture libre, ou colonat, et demi-libre, ou métayage.

Chaque finis avait son organisation municipale spé-

ciale appelée *curie*. Tous ceux qui possédaient vingt-cinq arpents de terre étaient nécessairement *curiales*; les curiales administraient les affaires de la finis et levaient les impôts, dont ils étaient responsables devant le fisc romain. Warchiacum et Epponiacus faisaient partie des latifundia de Germanus; les habitants de ces finis cultivaient, soit comme esclaves, soit comme colons, soit comme métayers, les terres dont le droit de conquête leur avait enlevé la propriété.

Lorsque les Francs eurent envahi la Gaule et asservi de nouveau ses malheureux habitants, une nouvelle organisation sociale fut établie. Les *trustes* étaient des associations de guerriers qui se groupaient autour d'un chef qui les nourrissait, et qui le suivaient à la guerre ou à la chasse. Les chefs des trustes, aussitôt qu'ils eurent conquis la Gaule, distribuèrent à leurs hommes ou antrustions, des portions de la terre conquise, des bénéfices, des fe-ods. Ces donations étaient faites à temps et à vie; les bénéficiaires prêtaient serment de fidélité au chef, le suivaient à la guerre, et lui payaient certaines redevances. La base de cette organisation sociale était le manse; le *manse* ou *mansus* (1) était formé d'une habitation et d'une étendue très variable de terres labourables, bois, prés, etc.

Le manse servile était habité par les *mancipia*, espèce de terrassiers, ou colons, ou métayers immuables, de condition plus ou moins servile. Le maître avait son manse particulier, appelé *mansus indominicatus*, et plus tard manoir seigneurial. Autour du mansus étaient des jardins, des terres, des prés, des bois, d'une étendue souvent considérable. Les *trustes*, les *firmitates*, les *motæ*, les *villaria*, n'étaient autre chose que des « mansi. » A côté du mansus possédé par l'antrustion, en vertu des droits de conquête, s'établit bientôt, en vertu de ce qu'on a appelé le droit divin, une autre espèce de mansus, le mansus ecclésiastique, qui eut, lui aussi, ses mancipia, c'est-à-dire ses serfs, ceux qu'on appellera plus tard hommes de la glèbe.

(1) C'est de là que vient le nom de manant — du latin *manare*, demeurer, rester — donné au serf attaché à la glèbe, parce qu'il ne pouvait changer de manoir ni de seigneurie.

Bien que les premières lois de l'Eglise ne permissent point aux disciples de Jésus de posséder des biens-fonds, les empereurs Constantin-le-Grand et Valentinien, et le pape Symmaque, accordèrent dès les premiers temps du christianisme des bénéfices et des fonds à vie aux moines et aux clercs. C'est ainsi de la munificence de ces empereurs que date l'origine des biens ecclésiastiques. La finis de Germanus devint donc le mansus ecclésiastique de l'oratoire de Saint-Maurice, puis de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre.

Les fiefs de Cordeilles, de Champloiseau, des Marais et de Chasseigne, que nous trouverons constitués plus tard, formaient-ils déjà à cette époque autant de mansi indominicati, dont les maîtres étaient des antrustions francs ? ou furent-ils plus tard les apanages des leudes ou fidèles de Charles-Martel, qui, comme on sait, distribua à ses compagnons d'armes les immenses propriétés territoriales que possédait le clergé ? La finis romaine appartint-elle tout entière à l'évêque d'Auxerre, ou ne posséda-t-il que le lieu spécial qu'on appelait la villa, avec le territoire qui en dépendait ? Nous l'ignorons ; mais l'opinion qui nous paraît la plus vraisemblable, est que les « villaria » de Champloiseau, de Cordeilles, des Marais et de Chasseigne, étaient des métayages ou des colonats appartenant à saint Germain, que ces métayages ou colonats subsistèrent après l'invasion franque, et qu'ils passèrent à l'état de fiefs lorsque le capitulaire de Kiersy, donné en 877 par Charles-le-Chauve, eut fondé, en proclamant l'hérédité des bénéfices, la féodalité en France. Il est probable que ces fiefs furent soumis à des devoirs de vasselage envers le mansus ecclésiastique, qui devint ainsi le fief suzerain, et que le droit de mainmorte ainsi que celui de haute justice sur tous les habitants de Guerchy furent réservés en faveur de celui-ci.

L'ordre social n'étant plus alors autre chose qu'une hiérarchie de terres, possédées par des guerriers relevant les uns des autres à divers degrés, et formant une chaîne qui, partant de la tourelle du simple « mansus, » s'arrêtait au donjon royal ; ces fiefs furent placés d'abord sous la suzeraineté des comtes de Sens, ensuite sous celle des comtes de Joigny, et relevèrent, comme arrière-vassaux,

du grand feudataire de la couronne, le comte de Champagne. Point n'est besoin de dire que le mansus ecclésiastique, qui était censé avoir une origine divine, ne reconnaissait aucune suzeraineté humaine, et ne relevait que de Dieu même, ou pour mieux dire, de personne. Le Warchiacum de Saint-Germain, après avoir appartenu pendant toute la période gallo-romaine au pagus et comté de Sens, fit donc partie, lors de la constitution de la féodalité, de la province de Champagne. Il était ainsi situé aux confins de cette province, qu'il limitait avec la Bourgogne.

Nous avons dit que la paroisse de Guerchy était mentionnée dans le Liber Sacramentorum, manuscrit écrit au IX[e] siècle; elle avait donc, dès cette époque, une importance assez considérable. Elle appartenait au diocèse de Sens, dont elle n'a jamais été séparée depuis. Peut-être l'origine de la paroisse remonte-t-elle à saint Germain, qui, après son avènement à l'évêché d'Auxerre, aura probablement tenu à édifier une église dans sa « finis, » afin d'en faire le siége d'un groupe chrétien et un centre de propagande religieuse

Ainsi la dénomination primitive donnée à l'ensemble des groupes, mansus, motæ, etc., dont l'église était le noyau, fut exclusivement religieuse ; cette dénomination subsista à travers les âges, et jusqu'en 1789 les communautés d'habitants furent désignées sous le nom de paroisses. La condition sociale des mancipia, c'est-à-dire des habitants attachés au mansus, était le servage.

Il était de principe féodal que toute terre eût un seigneur, et tout homme un maître, puisqu'il était constant que toute terre ou toute propriété datait de la conquête. Le maître du mansus, le *dominus* possède en toute propriété et en toute souveraineté tout ce qui se trouve sur son territoire, les terres, les bois, les prés, les hommes, les animaux. Le mancipium est attaché d'une manière immuable à la terre, à la glèbe ; il ne peut rien acquérir et ne possède rien à lui en fait de biens; tout le produit de son travail profite au « dominus » : il est généralement exploitable à la volonté de celui-ci, ou, suivant l'expression féodale, « taillable et corvéable à merci, » et de la tête aux pieds. Le maître a un pouvoir illimité dans

son manse sur les hommes et les choses ; il gouverne ses serfs à sa guise et sans aucune responsabilité. Comme il est l'unique représentant du principe de propriété, et que tout lui appartient dans son mansus, ses mancipia sont mainmortables, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas tester, et qu'à leur mort tout ce qui est censé leur appartenir, maisons, meubles, bestiaux, etc., revient de plein droit au maître.

L'exercice du droit de mainmorte consistait en la prise de possession, par le seigneur, de l'héritage de l'esclave défunt ; les enfants de ce dernier étaient alors obligés de racheter cet héritage pour s'en mettre en possession. Généralement les mancipia ou serfs, ou gens de « poeste » n'avaient pas la liberté de se marier sans le consentement du seigneur.

Ecoutons Beaumanoir : « Le seigneur peut tenir les « serfs en prison toutes fois qu'il lui plaît, soit à tort, « soit à droit ; il peut disposer de la personne de son sujet « à mort et à vie, n'étant tenu d'en répondre, fors à « Dieu. » C'est bien le pouvoir le plus excessif, le plus illimité qu'ait jamais possédé caste privilégiée. Telle est dans toute sa hideur la situation sociale des serfs. Ils n'ont d'hommes que le nom ; ce sont plutôt des machines humaines réduites à l'état de bêtes de somme ; leur travail, leur intelligence, tout profite au maître ; leur bien, leur honneur, leur vie même, tout lui appartient ; leur existence est un continuel problème, leur vie, un abîme insondable.

Cette terrible situation dura jusqu'à l'affranchissement des serfs. A quelle époque eut lieu l'affranchissement des habitants de Guerchy ? Par qui cet affranchissement fut-il accordé et à quelles conditions ? Nous l'ignorons, aucun document n'ayant pu nous éclairer à ce sujet. Cependant, il nous paraît hors de doute que le droit de mainmorte a été remis aux habitants avant l'acquisition de la terre de Guerchy par Jean Régnier, en 1440. C'est l'abbaye Saint-Germain qui aurait alors accordé cet affranchissement, peut-être dans un généreux élan d'humanité évangélique et d'humilité chrétienne.

Les bons moines possédaient-ils à Guerchy un droit analogue à celui qui est mentionné dans la charte d'affran-

chissement des habitants d'Héry (27 mars 1459), sous le nom de droit de « mez ». Le droit de « mez, » consistait « en deux pièces de chair diverses, une quarte de vin, ung pain de chapître, ung pot, ung plat, ung tranchœx, » ou trois sous tournois, que devaient délivrer aux bons moines, « chacun des nouveaux mariés, tant varlet que pucelle, devant vespres, le lendemain de leurs nopces, » à peine de trois sous tournois d'amende. Nous ne savons ; mais ce droit de « mez » reçu par les religieux des jeunes époux d'Héry nous paraît au moins singulier.

XIX.

Les conditions de l'affranchissement des habitants de Guerchy nous étant inconnues, nous nous bornerons à indiquer quelles furent les redevances qui furent généralement imposées aux serfs comme conséquences de la suppression de la mainmorte.

La première fut le droit de taille ; la taille était une redevance annuelle donnée par les habitants, et perpétuellement, au seigneur; elle était fixée ou par tête d'habitant, dans ce cas, elle prenait le nom de chavage, ou pour la commune entière.

La deuxième fut le droit de cens ; le cens était pour ainsi dire un impôt annuel prélevé sur la propriété foncière ; il était fixé, le plus souvent, à cinq sols par arpent.

La troisième fut le droit de champard, agrie ou terrage ; le champard était un droit prélevé sur les terres ensemencées en céréales.

La quatrième fut le droit de lods et ventes ; chaque vente ou échange d'immeubles était passible envers le seigneur d'un droit fixe, le plus souvent peu élevé.

Outre ces droits, le seigneur s'en réserva d'autres, appelés banalités : il eut un moulin banal, un four banal, un pressoir banal, etc., etc., où les habitants durent aller moudre, cuire, pressurer, etc. ; le droit de rouage, prélevé sur les habitants pour les dégâts faits aux routes seigneuriales par les roues de leurs voitures (1) ; de

(1) Les routes étaient hérissées à de courtes distances de

minage, perçu sur chaque mesure de blé (1); de grairie ou gruerie, sur la coupe et la vente de bois, de plantage, de corvée, de chasse, de pêche, de garenne, de colombier, etc. On voit ainsi que l'abolition de la mainmorte ne fut consentie par les seigneurs qu'à des conditions aussi iniques qu'onéreuses pour les malheureux habitants. Et, comme si ces droits nombreux et variés n'eussent point été plus que suffisants pour accabler les nouveaux affranchis, il leur fallait encore payer au prêtre, sur les produits naturels du sol, un impôt appelé dîme. Comme tout ce qui touche à l'Eglise, la dîme était de droit divin; Mathieu et Jean la prescrivent en ces termes: « Donnez « à votre évêque vos fruits, vos ouvrages, vos prémices, « vos décimes, vos épargnes, les prémices, les décimes « de votre vin, de votre huile, de vos blés; » les prêtres ne se firent ainsi aucun scrupule de la prélever sur les serfs, et ensuite sur les manants, épuisés par les exigences seigneuriales.

La dîme fut prescrite par le concile de Mâcon, en 585, en ces termes: « Les lois divines ont ordonné que les « prêtres recevraient la dîme de tous les fruits de la terre, « afin que, dégagés de soins et de travail, ils pussent « vaquer librement aux affaires spirituelles. » Saint Augustin exhorte, dans son traité de la doctrine chrétienne, les catholiques à payer la dîme: « Ceux qui ne « payeront pas les dîmes, dit-il, seront damnés avec les « démons, au lieu que ceux qui garderont cette loi, « obtiendront du ciel une grande abondance de fruits « dans leurs champs, accompagnée d'une bonne santé « pour l'âme et pour le corps. » Charlemagne lui-même, en bon prince catholique, prescrivit la dîme, en déclarant que ceux qui se refuseraient à la payer seraient réputés incapables de remplir aucun emploi public.

Le concile de Latran excommunie tous les peuples qui ne paient pas les dîmes aux ecclésiastiques. Que de

poteaux écussonnés où était un préposé seigneurial pour y percevoir le droit de rouage.

(1) La mesure de capacité pour les grains usitée à Guerchy était le boisseau de 25 litres pesant 40 livres; celle pour les liquides était la peinte valant 4 demi-setiers et contenant 1 litre 24 centilitres (elle était 1/3 plus grande que celle de Paris).

peuples sont et seront damnés si cette excommunication des saints pères de Latran subsiste toujours !

Comme on le voit, le droit du prêtre à se faire nourrir par ses semblables, est affirmé par les apôtres, les conciles, etc. Les dîmes se divisaient en grosses, menues, vertes, novales, solites, insolites, etc. Les grosses dîmes se prélevaient sur le froment, l'orge, l'avoine, le seigle, le vin, etc. ; les menues, sur le menu bétail, porcs, veaux, agneaux, agnelles, etc., et sur les volailles de toute espèce ; les vertes, sur les légumes, pois, fèves, lentilles, etc., et sur le lin, le chanvre, le sainfoin, etc.

Comme on le voit, le prêtre ne priait point à cette époque, pas plus qu'aujourd'hui, *ad honores* ; c'était en prélevant la dîme qu'il prêchait le renoncement aux biens de ce monde, et c'était sans vergogne qu'il s'unissait ainsi au seigneur pour pressurer les manants et rendre leur condition plus dure et leur existence plus misérable. Aussi la situation sociale de la France, pendant tout le moyen âge, peut-elle se résumer dans ce passage d'un poème adressé par le moine Adalbéron au roi Robert : il n'existe en France que trois classes d'hommes : les clercs pour prier, les nobles pour se battre et les serfs, manants ou paysans pour travailler. Il faut reconnaître que les clercs n'avaient point choisi le plus mauvais lot de la vie humaine.

Le pouvoir judiciaire était exercé, dans toute l'étendue du fief, par le seigneur, qui avait droit de justice, haute, moyenne et basse. Le haut-justicier jugeait tous les crimes et délits commis dans sa justice, pourvu que ce fût par des gens domiciliés et en dehors des cas royaux, justiciables du Parlement de Paris seulement, tels que crimes de lèse-majesté divine et humaine, fausse-monnaie, assemblée illicite et assassinat. Le haut-justicier pouvait condamner dans tous les autres cas, à toutes sortes de peines afflictives et infamantes, telles que le fouet, la marque, le bannissement, l'incision des membres, la peine de mort. Cette dernière peine ne pouvait être mise à exécution qu'après confirmation du Parlement.

Comme marque distinctive de son pouvoir judiciaire, le haut-justicier avait signe patibulaire à trois ou quatre

piliers, pilori, ceps et échelle. Le signe patibulaire pouvait avoir plus de quatre piliers, si le haut-justicier était baron ou comte. Il avait droit à la confiscation des biens, meubles et immeubles saisis dans sa justice, et à ceux des bannis à perpétuité, aux déshérences des biens vacants, à la moitié des trésors trouvés, aux aubaines et épaves. Il fixait en outre l'étalon des poids et mesures, et en punissait les contraventions. Il devait avoir prison à rez-de-chaussée pour enfermer les criminels; il avait bailli, lieutenant, prévôt, sergents, greffiers, procureur fiscal, etc. Le seigneur de Guerchy avait seul l'exercice de la haute-justice sur tout le territoire de la paroisse; les seigneurs des fiefs de Cordeilles, Champloiseau, Chasseigne et des Marais, n'avaient que droit de justice-basse, foncière ou censuelle, sur l'étendue de leurs fiefs respectifs.

Le seigneur bas-justicier avait juridiction et connaissance de toutes causes civiles, personnelles, réelles et mixtes, non excédant pour une fois soixante sols tournois; il percevait droits de lods et ventes sur les héritages acquis sur son fief, ainsi que les amendes du cens non payé.

Au criminel, il emprisonnait les délinquants, et les faisait conduire devant le haut justicier, dans les cas au-dessus de soixante sols parisis d'amende. Le seigneur bas-justicier avait siège notable, prévôts, maire, procureur fiscal, sergent et prison à rez-de-chaussée pour garder les prisonniers.

Nous avons dit que les fiefs de Guerchy, qui relevaient féodalement du comté de Joigny et du comté de Champagne, appartenaient judiciairement à la coutume de Troyes, qui régissait la Champagne. Nous trouvons dans le procès-verbal de cette coutume du 5 mars 1493, que le setier de froment, mesure de Troyes, « à prisée et assiettée de terres » vaut vingt sols tournois, le setier de seigle pareille nature, dix sols tournois, le setier d'orge, sept sols six deniers tournois, le setier d'avoine, cinq sols tournois; la corvée d'un homme vaut pour un jour douze deniers tournois; celle d'une femme, six deniers, celle d'un cheval et d'un charreton, trois sols quatre deniers, le chapon, quinze deniers, la geline, six deniers.

D'après l'ordonnance de Henri IV, du 6 avril 1602, les gages d'un charretier et laboureur étaient de quinze écus par an, d'un cocher, de douze écus, d'une servante, de quatre écus, d'un maître berger, de douze écus. Les moissonneurs étaient payés à raison de quatre boisseaux de blé l'arpent; les faucheurs à raison de quinze sous l'arpent d'avoine, et huit sous l'arpent de foin. Les batteurs en grange avaient droit à la vingt-quatrième partie du grain battu; la journée d'un homme de bras était de huit sous en été, six sous en hiver. La contravention aux prix établis par cette ordonnance était punie du fouet.

Les justices des fiefs de Guerchy ressortirent au bailliage de Troyes de 1332 à 1643, époque à laquelle le roi détacha la chatelleine de Joigny de ce bailliage, pour la transporter au présidial de Montargis, qu'il avait établi en janvier 1639. Les appels des ces fiefs furent alors portés à ce présidial, mais ils continuèrent à être régis par la coutume de Troyes; cette situation dura jusqu'à l'abolition, par la Révolution, des coutumes et des baillages royaux et seigneuriaux.

Les détenteurs des fiefs du comté de Joigny (1) devaient le service militaire au comte, et étaient obligés de se rendre à son premier appel, de même que celui-ci devait se rendre à l'appel du comte de Champagne, son suzerain. Michaut fait connaître dans son *Histoire des Croisades* que dix-huit cents fiefs devaient l'hommage-lige à ce puissant feudataire et que deux mille cinq cents chevaliers lui devaient l'hommage et le service militaire. Des sept grands vassaux avec titre de pairs, qui constituaient sa cour, celui de Joigny avait le titre de doyen et de premier pair, et en cette qualité, il était « assis en tête des autres pairs, près la personne du comte, quand il tenait ses Etats ès-grands jours. » Ces prérogatives furent maintenues par

(1) C'est à partir du traité de paix conclu en 1034 entre le roi Henri Ier et les comtes Rainard II du Sénonais et Eudes de Champagne, que la seigneurie de Joigny, qui n'était point encore érigée en comté, fit partie de la Champagne. L'érection de Joigny en comté date de la mort du comte Rainard; Joigny échut en partage à son second fils Frotmund, qui prit alors le titre de comte.

Philippe de Valois, après la réunion du comté de Champagne à la couronne en 1328, et confirmées par lettres-patentes de Charles VI, (3 mars 1403,) Henri III en 1583 et autres.

XX.

Depuis l'époque de leur affranchissement jusqu'à la Révolution de 1789, les habitants de Guerchy furent réduits, par la dîme et les innombrables droits seigneuriaux auxquels ils étaient assujettis, à une existence des plus misérables et des plus précaires. Placés entre ces deux vampires qui sucèrent pendant tant de siècles la moelle des malheureux paysans, livrés à ces deux fléaux attachés aux flancs de l'espèce humaine depuis l'époque gallo-romaine, sans cesse imposés, pressurés et ruinés par ces deux exploiteurs également insatiables et également cupides, le seigneur et le prêtre, le représentant du droit de conquête, et le représentant du droit divin, l'homme d'épée et l'homme de Dieu, ils durent subir pendant de longs siècles la terrible situation imposée au peuple de France par la féodalité et l'église.

S'il nous était possible d'évoquer le passé, et de nous reporter par la pensée à quelques siècles en arrière, la physionomie du village seigneurial nous paraîtrait sans doute bien différente de celle qu'il revêt actuellement. Le vaste et somptueux château nous apparaîtrait tout d'abord, avec ses quatre corps de logis, ses larges fossés remplis d'eau qui en rendaient l'accès impossible, son formidable pont-levis qui se levait et s'abaissait au moyen d'une large poulie assujettie au mur extérieur d'une tourelle (1). De chaque côté du pont-levis s'élevaient les fourches patibulaires, marque distinctive du droit de haute justice possédé par le noble châtelain de Guerchy, et en vertu duquel il pouvait pendre, fustiger, flétrir,

(1) Les deux tourelles qui protégeaient le pont-levis existent encore actuellement; elles sont surmontées de toitures en forme de dôme avec lanternons; ces tourelles datent, d'après MM. V. Petit et Gustave Cotteau (Voyage pittoresque dans l'Yonne, *Annuaire* de 1857) du XVI[e] siècle; elles sont réunies par une belle porte décorée dans le goût architectural du XVII[e] siècle.

pilorier, écheller, bannir, emprisonner, etc., les manants et vilains qui avaient le privilége insigne de vivre dans sa terre, et un pilier devant lequel les vassaux venaient rendre hommage de leurs fiefs à leur suzerain, et lui déclarer foi, soumission et fidélité. Nous revoyons cette grotesque cérémonie du vasselage, tant de fois renouvelée pendant les siècles de féodalité, devant le pilier du château. Nous revoyons l'humble vassal, la tête nue, le genou en terre et le visage tourné du côté de l'huis du château. Il crie par trois fois: M. de Guerchy, M. de Guerchy, M. de Guerchy. Après ce triple cri, il se relève, s'avance, baise « les verroux et la serrure de l'huis, » et si le suzerain est absent, il remet à son procureur ou à son receveur, ou à un des officiers, un acte de sa présentation et de son hommage. Et ce n'est qu'après l'accomplissement de cet humiliant devoir, que le vassal pouvait se considérer comme étant en possession légitime de son fief.

Mais le seigneur de Guerchy, s'il était suzerain, par en bas, était, quelque grand seigneur qu'il fût, vassal par en haut, puisque telle était la condition des possesseurs de fiefs dans cette vaste hiérarchie politico-militaire qui commençait au plus humble censier pour remonter jusqu'au roi. Vassal du comte de Joigny, pour ses fiefs de Guerchy, Laduz (1), Champloiseau, Cordeilles et Chasseigne, vassal du marquis de Seignelay pour ceux de Pruniers (2) et de Gurgy, il devait rendre à ces seigneurs les mêmes devoirs qu'il recevait lui-même.

Au château, tout était fête, tout était joie, tout était plaisirs, tout était allégresse ; là la vie apparaissait avec tous ses charmes et toutes ses séductions, et ces heureux de la terre, auxquels les redevances seigneuriales qui écrasaient les malheureux manants, apportaient sans cesse de nouveaux moyens de satisfaire aux exigences d'une existence quasi-princière, coulaient dans le luxe et dans le faste des jours paisibles et enivrants. Que d'illustres personnages,

(1) Le fief de Laduz fut acquis par le marquis de Guerchy de Mme la duchesse de Lesdiguières, en 1711.

(2) Le fief de Pruniers fut vendu par Jacques de Lenfernat à Henry de Régnier, en 1650.

que de nobles hôtes nous revoyons passer tour-à-tour à travers ces salles si splendidement décorées par le capitaine Henri de Regnier. Le grand prieur de France, Georges de Regnier, l'amiral de Brichanteau, le célèbre vainqueur de Lens, de Rocroy et de Fribourg, le prince de Condé, la grande Mademoiselle, duchesse de Montpensier, François de l'Hospital, duc de Vichy, l'illustre Madame de Lambert, marquise de Saint-Bris, les maréchaux d'Harcourt et bien d'autres puissants seigneurs, vinrent partager les réjouissances sans cesse renouvelées et les plaisirs sans cesse renaîssants, qu'offraient dans leur château les seigneurs de Guerchy. Le seigneur étant en liesse, le droit féodal exigeait que le manant fût content : voyons cela.

Qu'était le village? Un ramassis de pauvres et chétives maisons, véritables huttes couvertes de chaume, bien peu capables de préserver leurs propriétaires des rigueurs et des intempéries des saisons. Une population hâve, chétive, misérable, courbée sur le sol dans un labeur pénible, opiniâtre et incessant; épuisée d'une part par le cens dû au seigneur et la dîme dûe aux prêtres, et d'autre part par une infinité de droits féodaux et royaux, banalités, aides, taille, gabelle, etc., etc. Impossible aux manants d'éviter ces innombrables droits. Voulait-il manger? Il fallait qu'il payât double droit : droit de mouture au moulin seigneurial situé tout près du château, sur le Ravillon, droit de cuisson au four seigneurial. Voulait-il conduire son grain hors de la commune? Il était encore passible d'un double droit : droit de minage pour chaque mesure de grain, droit de rouage pour le dégât fait par les roues de sa voiture à la route seigneuriale, — on décorait de ce nom prétentieux le chemin sale et boueux qui conduisait d'un village à l'autre — sans compter les différents droits qu'il pouvait avoir à acquitter en arrivant sur le territoire de chacune des innombrables justices qui sillonnaient le pays.

Voulait-il acquérir un immeuble? Il lui fallait tout d'abord payer au seigneur un droit de lods et ventes et ensuite le cens annuel. Voulait-il enlever sa récolte achetée par toute une année de travail et d'anxiétés? il lui fallait attendre que le prêtre eût d'abord prélevé sa part, puis

après que l'oint du seigneur avait ainsi, sans vergogne, en véritable parasite vivant grassement aux dépens d'autrui, fait main-basse sur la part qui lui revenait de droit divin, le manant était libre enfin de disposer de ce qui lui appartenait. Et le misérable forçat de la glèbe n'était pas encore au bout des exigences et de la rapacité du prêtre, alors qu'il avait payé la dîme de ses récoltes : ses volailles, ses veaux, ses porcs, ses agneaux, sa laine, jusqu'à sa filasse même, étaient assujettis à cet impôt divin. Et le misérable manant acquittait le cens du seigneur et la dîme du prêtre sans en retirer aucune amélioration matérielle de nature à le favoriser dans ses travaux agricoles, ni aucun adoucissement à ses maux. Aux redevances seigneuriales et la dîme ecclésiastique s'ajoutaient encore les tailles et impositions royales, les droits d'aides si iniques par leur nature, et si odieux par leur perception, et cette monstrueuse gabelle établie par Philippe de Valois.

La gabelle était un impôt sur la consommation forcée du sel. Chaque famille était taxée à une certaine quantité de sel qu'elle devait tirer du grenier à sel de Joigny ; cette quantité était fixée au xviiie siècle, à neuf livres pesant par an, par tête d'habitant de tout sexe et de tout âge. Le quintal de sel valant soixante-cinq livres à cette époque, la gabelle représentait donc un impôt par tête de trois livres. Un père de famille chargé de trois enfants en bas-âge payait ainsi chaque année, pour sa consommation forcée de sel, une somme de quinze livres, qui, au cours de la monnaie actuelle, aurait aujourd'hui une valeur de quarante-cinq francs. Quel monstrueux impôt de capitation !

La paroisse de Guerchy faisait partie du grenier à sel de Joigny, érigé en 1350 par le roi Jean. Le grenier à sel était une juridiction royale établie le 10 mars 1342 par Philippe de Valois, pour juger les contestations qui s'élevaient au sujet des gabelles, et les contraventions aux ordonnances sur le sel. C'était là que se faisait la distribution du sel pour tout le ressort du grenier.

La situation sociale des habitants de Guerchy était ainsi du plus effroyable et du plus terrible réalisme; ils étaient condamnés à arroser perpétuellement de leurs sueurs ce sol, qu'ils ne pouvaient point se flatter de posséder, puis-

que, de par le droit féodal, il appartenait à leurs seigneurs en vertu du droit de conquête, — droit qui, par parenthèse, subsiste encore au XIXe siècle, et que, subissent, hélas! nos malheureux frères d'Alsace-Lorraine, — et dont la jouissance même était entravée par toutes sortes de restrictions. Ils n'étaient ainsi, à proprement parler, que les fermiers héréditaires de leurs propres biens, dont ils ne devinrent réellement propriétaires que par la Révolution.

Nous trouvons dans l'*Almanach historique* publié en 1781 par M. Tarbé, que la cure de Guerchy appartenait au diocèse et à l'archidiaconé de Sens, au doyenné de Courtenay et à la conférence d'Aillant (1). Guerchy avait cent quarante-sept feux, ce qui indique une population d'à peu près sept cent quarante habitants. La statistique diocésaine accuse pour cette année le chiffre considérable de quatre cent quarante communiants; près des trois cinquièmes de la population satisfaisaient ainsi régulièrement au devoir pascal. Peut-on attribuer exclusivement à la ferveur chrétienne le zèle apporté, avec une si touchante unanimité, par les habitants de Guerchy, à l'accomplissement de leurs devoirs religieux? Ou n'en trouverait-on point plutôt la raison dans quelques décisions royales inspirées par un esprit d'intolérance et de bigotisme outré, et dans l'influence toute puissante du clergé catholique? « Tout homme, dit Montesquieu, qui « mourait sans donner une partie de ses biens à l'Eglise, « ce qui s'appelait mourir déconfès, était privé de la « communion et de la sépulture. Si l'on mourait sans « faire de testament, il fallait que les parents obtinssent « de l'évêque qu'il nommât, concuremment avec eux, des « arbitres pour fixer ce que le défunt aurait dû donner, « en cas qu'il eût fait un testament. »

N'est-ce point là une des sources des immenses richesses accumulées par l'Eglise, en même temps qu'une

(1) La paroisse de Guerchy, qui appartenait, à la Révolution, au diocèse de Sens, à la paroisse de l'Ile-de-France, à la généralité de Paris, au bailliage de Montargis et à la coutume de Troyes, est un frappant exemple de la diversité administrative qui régnait sous l'ancien régime.

des causes du catholicisme pratiquant des habitants de Guerchy? Et pense-t-on que l'édit du roi Louis XIV, en date du 8 mars 1712, qui ordonnait que les corps de ceux qui mouraient sans avoir reçu les sacrements, seraient traînés sur une claie et jetés à la voirie; et les ordonnances royales de 1724 et de 1750, qui prescrivaient que, dès qu'un homme serait gravement malade, ses parents et le médecin devaient aller chercher un ecclésiastique, lequel devait conférer seul à seul avec le malade qui, s'il mourait dans l'impénitence finale, c'est-à-dire sans avoir reçu l'extrême-onction, était déclaré relaps, ses biens confisqués et son corps traîné sur la claie et jeté à la voirie, et s'il guérissait, était condamné aux galères perpétuelles et à la confiscation de ses biens; pense-t-on, disons-nous, que ces décisions du pouvoir royal n'étaient point plus que suffisantes pour conduire la population tout entière aux pieds des autels. Pense-t-on que ces mesures infamantes qui frappaient le cadavre de l'impénitent ne pouvaient point paraître plus terribles à des hommes qui menaient sur la terre une existence de parias et de réprouvés, que les peines infernales dont un prêtre les menaçait, et dont la vie humaine leur donnait pour ainsi dire un avant-gout? Nous sommes donc loin de considérer ces quatre cent quarante communiants comme autant de croyants et de pratiquants volontaires.

La paroisse de Guerchy appartenait à la province de l'Ile-de-France, à la Généralité de Paris, à l'Election (1) et au bureau de poste de Joigny; pour les eaux et forêts, elle était sous la juridiction du juge gruyer établi par le comte de Joigny, en vertu de l'édit royal de mars 1707; les appels ressortissaient directement à la table de marbre de Paris.

Le 14 octobre 1785, le sieur Lesueur, curé de Guerchy, loua au marquis de Guerchy, pour un bail de neuf années consécutives, — bail que la Révolution résilia quatre ans plus tard, en abolissant la dîme, — « la dixme à per« cevoir sur toutes espèces de grains, verdures, filasse, « agneaux, laine, etc., dans toute la partie de la paroisse « située au-delà de la rivière (2). » Ce bail fut consenti

(1) L'élection de Joigny avait été établie en 1578 par Henri III.
(2) Pièces justificatives.

moyenant la somme de quatre cents livres, que le marquis s'engagea à payer au curé, le jour de Noël de chaque année. La partie de territoire cédée au marquis de Guerchy, et située en aval du Ravillon, comprenait à peu près le tiers de la superficie de la paroisse ; on peut ainsi évaluer à la somme de douze cents livres le produit que le curé retirait de la perception de la dîme. On voit que le métier de prêtre était alors, comme aujourd'hui, un métier aussi lucratif qu'agréable, et que le représentant de celui qui disait que son royaume n'était point de ce monde, pouvait se faire une existence assez facile dans la paroisse de Guerchy. Telle était la situation des habitants de Guerchy lorsque éclata la Révolution de 1789.

Les droits féodaux, les redevances seigneuriales et les titres nobiliaires ayant été abolis, le comté — devenu marquisat — de Guerchy, fut supprimé, et les habitants purent enfin se considérer comme possesseurs définitifs et légitimes du sol que leurs ancêtres avaient cultivé pendant tant de siècles en esclaves et en serfs taillables et corvéables à merci.

XXI.

Pendant la Révolution, le marquis Anne-Louis de Guerchy, mieux inspiré que la plupart des nobles, qui émigrèrent à l'étranger et ne rougirent point de porter les armes contre leur patrie, resta en France; mais bien qu'il n'eût été dépossédé que de ses droits seigneuriaux, et qu'il possédât encore une grande partie de ses propriétés, il n'en vécut pas moins dans une grande misère, et se vit réduit à se faire maquignon. Pendant la Terreur, l'arbre généalogique de la famille Régnier fut brûlé sur la place d'armes de Dijon.

Le marquis de Guerchy mourut à une époque ignorée. Sa mère Gabrielle-Lydie d'Harcourt, comtesse de Guerchy, décéda à Paris, le 13 février 1804, à l'âge de 78 ans. Son corps fut transporté à Guerchy et inhumé à côté de celui de son époux, dans la chapelle seigneuriale de l'église. Le marquis de Guerchy avait épousé mademoiselle Louise de Roux de Sigy, dont il eut quatre en-

fants : Frédéric, Louis-Ferdinand, Lydie et Anne-Claude-Avoie.

Frédéric prit le titre de marquis de Guerchy; il fut maréchal des logis impériaux et devint sénateur à la fin du règne de Napoléon Ier. Disgrâcié et traqué par la Restauration pour son attachement aux Bonaparte, il se vit dans la nécessité de vendre son château de Guerchy, qu'il avait commencé à démolir en 1825, ainsi que les magnifiques propriétés que lui avaient laissées ses ancêtres. Il mourut sans alliance, à Paris, en 1832.

Son frère, Louis-Ferdinand, comte de Guerchy, s'occupa d'architecture et devint un des meilleurs architectes de son époque. Il se voua spécialement à la construction des théâtres. Il restaura la salle du Vaudeville, rue de Chartres, construisit le théâtre du Gymnase dramatique, et éleva, en collaboration avec Huré, celui de l'Opéra-Comique. Il quitta ensuite l'architecture, qui était loin de l'avoir enrichi, et entra à l'administration du Vaudeville, dont il devint le directeur. Mais cette nouvelle carrière ne lui fut guère plus lucrative, et il mourut à l'Hôtel des Invalides en 1852. Il était né en 1780. Avec le comte de Guerchy, décédé sans postérité, s'éteignit la descendance masculine du bailli d'Auxerre, Jehan Régnier, qui avait acheté la seigneurie de Guerchy en 1440.

Lydie de Guerchy, troisième enfant du marquis Anne-Louis de Régnier, épousa Etienne de Chabenat, comte de Bonneuil, et mourut en 1835. Sa sœur, Anne-Claude-Avoie, épousa Antoine-Didier-Jacobé de Haut; elle mourut en 1873, laissant un fils unique, Marc de Haut, qui épousa sa cousine-germaine, Clémentine de Chabenat, fille unique du comte de Bonneuil et de Lydie de Guerchy. M. Marc de Haut est donc bien maintenant l'unique représentant de la famille de Régnier de Guerchy. Il a pour fils aîné M. A. de Haut, marquis de Sigy, actuellement chef de bataillon d'un régiment d'infanterie.

Maintenant, que reste-t-il à Guerchy de toute cette puissance, de toute cette splendeur, de tout ce faste des nobles châtelains de Guerchy, de Nangis, de Fontenay-le-Marmion, de la Guerche, de Fresnoy-le-Puceux et de tant d'autres lieux? Un peu de poussière recouvert par les dalles de l'ancienne chapelle seigneuriale de l'église de

Guerchy, unique coin de terre conservé par la famille de Régnier dans le village qu'elle posséda en souveraine pendant plus de trois siècles et demi.

De pompeuses inscriptions (1), dernier et inoffensif vestige de la grandeur féodale et de la vanité humaine, révèlent aux visiteurs que là, sous ces pierres que foule maintenant le pied des descendants des malheureux serfs taillables et corvéables à merci, dorment de l'éternel sommeil de fiers gentilhommes, de nobles haut-justiciers, qui, pendant leur vie, ont possédé un pouvoir immense, illimité, sur un grand nombre d'être humains que la loi féodale, loi effroyable et à jamais maudite, livrait à leur merci et soumettait à leur bon plaisir.

Terrible effet de l'inconstance et de la fragilité des grandeurs humaines! Les puissants seigneurs de Guerchy n'ont plus même la jouissance exclusive du lieu réservé à leur sépulture. Leur chapelle est maintenant détruite, et sur les dalles mêmes qui protégent leurs dépouilles, des bancs sont placés pour recevoir les fidèles — bien peu nombreux, hélas! et dont les rangs s'éclaircissent de plus en plus, grâce aux progrès de la science et de la raison humaine, — de la paroisse si foncièrement républicaine de Guerchy.

Le pic des démolisseurs, qui a commencé, il y a quelque soixante ans, la destruction du magnifique château reconstruit par le chevalier Henry de Régnier, va bientôt achever son œuvre; la charrue a sillonné et retourné en tout sens le vaste parc qui retentissait jadis du cliquetis des armes, du hennissement des chevaux, de l'aboiement des chiens, des cris des pages et des valets; de riches et plantureuses moissons embellissent maintenant ces riches et fertiles propriétés qui, naguère incultes et infécondes, ne servaient qu'à la satisfaction des plaisirs cynégétiques du seigneur et maître, et n'offraient ainsi aucune ressource à la malheu-

(1) Ces inscriptions, qui sont un curieux exemple du style lapidaire du XVII[e] siècle, sont gravées sur marbre et soutenues sur deux consoles également de marbre, incrustées et décorées d'écussons. Nous en donnons le texte dans les pièces justificatives.

reuse population, épuisée et ruinée par les charges féodales et ecclésiastiques.

Là où des êtres, qui n'avaient d'humain que le nom, traînaient jadis une misérable existence, et parvenaient à grand'peine, à force de privations, de travail et de souffrances, à satisfaire aux impitoyables exigences et à la rapacité du seigneur et du prêtre, une population intelligente, active, industrieuse et économe vit maintenant dans le bonheur, la prospérité et l'aisance.

Là où les « manants ou vilains » du comte de Guerchy ne comptaient dans l'ordre social que comme expression numérique du produit qu'ils rapportaient au châtelain, et ne figuraient qu'à ce titre dans le terrier féodal; là où le bon plaisir seul du seigneur était la règle de leurs devoirs et la limite de leurs droits, des citoyens libres, sages et éclairés, pénétrés de la grandeur de leurs devoirs et de l'importance de leurs droits d'électeurs, participent maintenant, par leurs suffrages volontairement exprimés, à l'administration de leur commune et de leur département, et au gouvernement même du pays.

Là où les ancêtres étaient livrés à tous les assujettissements, assujettissement du corps par le seigneur, assujettissement de l'esprit par le prêtre, et voués par l'Eglise, qui, dispensatrice de l'instruction du peuple et de l'éducation nationale, n'aspirait qu'à former des chrétiens pour son service, et des esclaves pour celui du seigneur, à un état d'ignorance et d'abrutissement complets, les arrière-neveux peuvent donner carrière à toutes leurs aspirations intellectuelles, morales, sociales et politiques, grâce au gouvernement de la République, qui donne un si puissant essor et une si vigoureuse impulsion au progrès, à la diffusion et à la propagation de l'instruction publique sous toutes ses formes.

Les puissants seigneurs de Guerchy, s'ils pouvaient sortir de leurs tombeaux, ne reconnaîtraient plus leur ancienne châtellenie; ils chercheraient en vain leur opulent château, leur magnifique parc, leurs garennes et leurs bois remplis de gibier à poil et à plume; ils chercheraient en vain les misérables habitations, véritables huttes construites en bois ou en terre et couvertes de chaume, où s'abritaient « leurs vilains ». Tout cela a

disparu : des habitations agricoles bien construites, propres et spacieuses, un grand nomdre de maisons bourgeoises d'un goût et d'une élégance exquis, ont transformé l'antique village de Guerchy en une jolie petite cité champêtre où tout respire la joie et le bonheur ; d'abondantes récoltes couvrent maintenant ce qu'on appelait les terres du seigneur, augmentant d'année en année l'aisance des habitants ; et de braves paysans, descendants de ces manants qu'une telle audace aurait conduits à la prison, voire même à l'exil et aux galères, vont maintenant chasser le gibier dans ce qu'on appelait autrefois les « plaisirs de M. de Guerchy. » *Sic transit gloria mundi !*

Tout en déplorant la terrible situation que fit aux habitants de Guerchy, ainsi que d'ailleurs à tous les paysans de France, le monstrueux régime féodal, nous devons constater qu'ils trouvèrent dans leurs seigneurs presque toujours des maîtres bons et humains. Aussi ne vit-on point à Guerchy, pendant la Terreur, la population, ivre de haine, de fureur et de vengeance, se livrer, comme dans tant d'autres communes, à de cruelles représailles, trop souvent justifiées par des siècles d'exactions et d'iniquités seigneuriales. Le château et les propriétés du marquis de Guerchy furent respectés par ses anciens vilains, devenus ses égaux en droits et, comme lui, des citoyens. Et lorsque le marquis Frédéric de Régnier revint habiter le château de ses ancêtres, il put se convaincre, par la sympathie et le respect que lui témoigna la population, que les seigneurs de Guerchy avaient racheté par leurs qualités et leurs vertus l'iniquité du cens et des droits féodaux.

XXII.

Nous empruntons au remarquable travail de MM. Raulin et Leymerie, sur la statistique géologique du département de l'Yonne, quelques renseignements géologiques sur la commune de Guerchy. Guerchy appartient au terrain crétacé, étage cénomanien de la craie inférieure ou à ammonites ; sa superficie est de 1,186 hectares, et son altitude, en amont du village, de 104 mètres. Il est situé au bord d'une éminence de sable, descendant jusque vers la rive droite du Ravillon.

Le sol est formé par les sables de grès vert, — ainsi nommés en raison de leur nature principalement arénacée, — contenant, à sa partie supérieure, quelques dalles de grès ferrugineux, et par la craie inférieure, sur le coteau. Les puits, creusés dans la terre jaune et le sable, ont de cinq à neuf mètres de profondeur; à Champloiseau, ils atteignent dix-sept mètres (terre jaune un mètre environ, argile noire et sable).

On trouve plusieurs fontaines, savoir : la fontaine de Crottin, sur la route de Guerchy à Branches, — cette fontaine appartient maintenant à M. J. Boildieu, qui la fait servir à son alimentation personnelle; — les fontaines du Lieu et de Pré-du-Dé, autour du village; enfin la fontaine du Moulin, située sur la rive droite du Ravillon. Cette dernière passe pour être ferrugineuse; mais la saveur légérement hydro-sulfureuse qu'elle possède ne doit être attribuée qu'aux matières organiques du voisinage; elle est louche et peu vive.

Sur la colline de Grévin, en face du village, le calcaire se trouve en veines et masses lamelleuses; sous un banc un peu caillouteux, gisent deux beaux bancs de craie; l'inférieur de ces bancs, dur et compacte, est un peu jaunâtre. Des carrières de craie inférieure, pierre blanche, sont exploitées au sommet de la colline. Une tuilerie, située près et à l'est du village, est alimentée par une argile d'un gris foncé, sans fossiles (greensand en place ou remanié). Les produits de cette usine sont rouges, un peu moins foncés que ceux des tuileries tertiaires; ils sont également inférieurs en qualité à ces derniers.

Dans le vallon du Ravillon, prairies marécageuses et tourbeuses, sur un sol argilo-sableux, de couleur noire; en bas du coteau de Champloiseau, plantations diverses reposant sur une terre jaune; plus haut, sol calcaire couvert de bonnes vignes; sous le village, terrain sableux très propice au jardinage; sur le plateau de Chassaigne, terre jaune forte argileuse. Dans une petite carrière ouverte dans les bancs les plus inférieurs, on tire une craie jaunâtre renfermant une grande quantité de rognons de silex et aussi de la silice disséminée qui la rend compacte et dure. Les carrières de Grévin présentent la succession suivante au-dessous de la terre végétale : craie blan-

châtre, renfermant du silex; craie blanchâtre, formant un beau banc exploité; craie compacte, dure, jaunâtre, souvent rubancée; craie marneuse, couche peu épaisse; craie solide, avec Inoceramus et Ammonites, formant plusieur bancs exploités. Les fissures sont parfois remplies de calcaire spathique, formant des plaques qui ont quelquefois une épaisseur considérable, et qui renferment alors de gros cristaux en rhomboèdre inverse. Par suite des dénudations diluviennes, on trouve, à la surface du sol, des blocs isolés, assez gros, qui en sont formés, sur les collines autour de Guerchy.

D'après le recensément de 1881, la population de Guerchy est de 666 habitants; elle a ainsi diminué de 69 habitants depuis 1781 (1). Le revenu foncier, selon la matrice cadastrale, est de 28,324 francs, et le montant des rôles de 16,028 francs 96. Le principal des quatre contributions s'élève à 6,555 francs 83; le produit d'un centime additionnel au principal est ainsi de 65 francs 56. Les revenus annuels, c'est-à-dire le revenu des propriétés communales, les huit centimes sur les patentes, la taxe des chiens, les permis de chasse, amendes, etc., à l'exception du produit des centimes additionnels, des prestations et de la rétribution scolaire, — aujourd'hui supprimée, — s'élevaient, en 1879, à 426 francs. Le nombre des centimes pour dépenses ordinaires est de 95, et pour dépenses extraordinaires, de 20 : total 115. Le terme des impositions extraordinaires est l'année 1898. La valeur du centime est de 68 francs 04. Le revenu du bureau de bienfaisance s'élève à la somme de 979 francs. La mesure agraire usitée à Guerchy est la perche carrée ou carreau de 20 pieds valant 42 centiares 2/5.

La commune de Guerchy possède notariat, perception, bureau de poste et bureau télégraphique; un marché hebdomadaire très bien approvisionné et quelques foires

(1) La population de Guerchy était, en 1857, de 832 habitants; elle a donc diminué, en 24 ans, de 166 habitants, tandis qu'elle avait augmenté de près de cent habitants pendant la période comprise entre 1781 et 1857. Il y a là un symptôme d'autant plus grave qu'il est à peu près général dans les campagnes, qui se dépeuplent de plus en plus.

assez fréquentées facilitent les transactions commerciales, et apportent une animation périodique dans cette population absorbée exclusivement par les travaux agricoles, et tout imprégnée de cette atmosphère de calme et de sereine tranquillité qui enveloppe et embellit la vie champêtre.

Quelle transformation politique, sociale, intellectuelle et morale s'est produite dans cette commune depuis la Révolution? Où sont les 440 communiants accusés par la statistique du diocèse de Sens de l'année 1780? Où sont ces nombreux fidèles qui allaient régulièrement entendre la parole de Dieu le dimanche dans le sacré temple? Hélas! le confessionnal et la sainte table sont vierges de ces pieux croyants qui y affluaient jadis ; l'église devient de plus en plus déserte, et l'oint du Seigneur est réduit le plus souvent à écouler ses dithyrambes sacrés devant des bancs vides d'auditeurs.

Les lumières de la philosophie ont pénétré dans cette population, accessible à toutes les idées de progrès, de justice et de liberté, avide d'instruction et de vérité, et profondément imbue des idées républicaines et démocratiques, et l'ont pour toujours soustraite à l'influence rétrograde et malsaine du prêtre. Cette ardeur, ou plutôt cette passion pour l'instruction, qui s'est développée avec une intensité remarquable parmi cette intelligente population, a trouvé un aliment précieux dans l'institution si éminemment moralisatrice d'une bibliothèque populaire, dûe à l'initiative de quelques esprits éclairés et dévoués à l'œuvre de la propagation et de la diffusion de l'instruction populaire. La bibliothèque populaire de Guerchy compte actuement près de cinq cents volumes, tous ouvrages choisis avec une intelligence et un tact parfaits ; jointe à la bibliothèque scolaire, elle donne un chiffre d'à peu près mille volumes qui sont ainsi à la disposition des nombreux lecteurs, pour lesquels ce moyen de vulgarisation de l'instruction populaire est le plus efficace et le plus fructueux.

Cette vaillante population participe donc dans une large mesure à ce mouvement intellectuel et à cet essor de la pensée humaine que la République a déterminés, et qui s'accusent surtout dans les campagnes, entrete-

nues pendant si longtemps par les prêtres dans un état d'ignorance aussi dégradant qu'orthodoxe. La rénovation intellectuelle des anciens tributaires de la dîme, qui s'accomplit par le livre, est le signe précurseur de la décadence de l'Église et de la fin de sa domination.

Le livre est l'instrument par lequel la pensée et la raison humaines s'affranchiront des entraves de toute sorte que la théologie leur impose; le règne du livre, qui ennoblit ~~et élève~~ l'esprit, sera ainsi la fin du prêtre, qui le corrompt et l'avilit. Déjà les faux préjugés et les croyances vulgaires, qui s'étayent sur l'ignorance, ont disparu; déjà les cérémonies du culte sont désertées, sinon méprisées, par une population chez laquelle une espèce de scepticisme railleur a remplacé le bigotisme peut être affecté du dernier siècle. La foi, qui décroit de plus en plus, n'est plus qu'une religiosité vaine et mesquine, incapable de soulever un atome et de retenir, au milieu d'une population indifférente, les Dieux qui s'en vont, selon l'expression du poète.

Disons en terminant que le village de Guerchy fait actuellement partie du canton d'Aillant-sur-Tholon, dont il est distant de 8 kilomètres; il est à 13 kilomètres de Joigny et à 18 kilomètres d'Auxerre. Il fit partie du canton de Villemer du 8 mars 1790 au 15 vendémiaire an IX, époque à laquelle ce canton fut supprimé en vertu de la Constitution de l'an VIII. Il est situé sur la rive droite du Ravillon, beau ruisseau qui prend sa source près du hameau des Houches, à Charbuy, et se jette dans l'Yonne à Laroche, et au confluent du ruisseau des Deux-Serres, qui prend sa source à l'étang de la Chesneau, près de Charbuy, et se réunit au Ravillon à Guerchy. Le hameau de Cordeilles, qui possède encore un petit fief à tourelles datant du xve siècle, est contigu au village et sur la rive droite du Ravillon; le hameau des Marais, qui fait suite à ce dernier, et celui de Champloiseau, — celui-ci possède une chapelle également du xve siècle, — sont situés sur la rive gauche des deux ruisseaux.

XXIII.

Nous terminerons cet essai historique sur la commune de Guerchy, en donnant une courte biographie de deux de ses enfants d'adoption, qui se sont acquis une certaine notoriété dans la science agricole et dans la peinture : Louis Liger et Horsin Déon.

Louis Liger était un agronome distingué, qui mourut à Guerchy le 6 novembre 1717. Il était né à Auxerre en janvier 1658, de François Liger et de Jeanne Froment, son épouse (1). Il se voua d'abord au commerce ; mais dégoûté bientôt des affaires et entraîné par une passion irrésistible pour l'agriculture, il se consacra exclusivement à l'étude de l'agronomie et de l'économie domestique. Il composa un grand nombre d'ouvrages utiles sur l'agriture et le jardinage, et dont la plupart peuvent encore être consultés avec fruit. Les principaux de ses ouvrages sont : l'*Economie générale de la campagne* ou *Nouvelle Maison rustique* (Paris, 1700 et 1762, 2 vol. in-4° : cette dernière édition est la meilleure) ; le *Nouveau Jardinier et Cuisinier français*, 2 vol. in-12 ; *Dictionnaire général des termes propres à l'agriculture* (1703, 1 vol. in-12) ; *La culture parfaite des Jardins fruitiers et potagers* (1702, 1 vol. in-12) ; *Traité facile pour apprendre à élever des figuiers* suite du précédent, in-12 ; *Le nouveau Théâtre d'agriculture et ménage des champs*, avec un traité de la chasse et de la pêche (1712, un vol. in-4°) ; *Le Jardinier fleuriste et historiographe* (1742, vol. in-12) ; *Moiens faciles pour rétablir en peu de temps l'abondance de toutes sortes de grains et de fruits dans le Roiaume*, in-12 ; *Dictionnaire pratique du bon ménager de campagne et de ville* (1715, 2 vol.) ; *Les Amusements de la campagne* ou *Nouvelles ruses innocentes, qui enseignent la manière de prendre aux piéges toutes sortes d'oiseaux et des bêtes à quatre piés*, 2 vol. in-12 ; *Le Ménage des champs et de la ville* (Paris, 1713) ; *Les Jeux* (Paris, 1709 ; Amsterdam, 1719) ; *Le Voyageur fidèle* ou *le Guide des étrangers à Paris*, avec une relation des plus nobles

(1) Papillon, *Bibl. des aut. de Bourgogne*.

maisons qui sont aux environs de cette ville, in-12. Pour donner une idée de la variété des matières traitées dans ces ouvrages, nous donnons le titre complet de quelques-unes de ses œuvres les plus importantes : « Le *Nouveau Cuisinier français* accommodé au goût du temps, contenant tout ce qu'un chef de cuisine doit sçavoir pour servir toutes sortes de tables, depuis celle des plus grands seigneurs jusqu'à celle des bons bourgeois, avec un traité pour toutes sortes de confitures, tant sèches que liquides, pâtisseries et toutes les différentes liqueurs qui sont en usage aujourd'hui. — Le *Nouveau Jardinier français* enseignant tout ce qui doit se mettre en pratique pour cultiver parfaitement toutes sortes de jardins fruitiers, potagers, fleuristes, avec un traité des orangers, le tout suivi d'un Traité de la chasse et de la pêche. — Le *Nouveau Traité d'agriculture et Ménage des champs*, contenant la manière de cultiver et faire valoir toutes sortes de biens à la campagne, avec une instruction générale sur les jardins fruitiers, potagers, jardins d'agrément, botanique, et sur le commerce de toutes les marchandises qui proviennent de l'agriculture. — Le *Dictionnaire pratique du bon ménager des campagnes et des villes*, qui apprend généralement la manière de nourrir, élever et gouverner, tant en santé que maladies, toutes sortes de bestiaux, chevaux et volailles; de savoir mettre à son profit tout ce qui provient de l'agriculture, de faire valoir toutes sortes de prés, vignes et bois, de cultiver les jardins, tant fruitiers que potagers, que jardins fleuristes; de conduire les eaux, et faire généralement tout ce qui concerne la cuisine, les confitures, la pâtisserie, les liqueurs de toute sorte, les chasses différentes, la pêche et autres divertissements de la campagne, les mots latins de tout ce qu'on traite dans ce livre, et quelques remarques curieuses sur la plupart; le tout en faveur des étrangers et de ceux qui se plaisent à ces sortes de lectures. » On voit par cette nomenclature des sujets traités par Louis Liger, quelles étaient l'étendue et la variété de ses connaissances.

Tous ces ouvrages eurent de nombreuses éditions, tant en France qu'à l'étranger, ce qui prouve qu'à cette époque où la science agronomique était à peu près inconnue, ils présentaient un caractère d'utilité incontestable et répon-

daient à un réel besoin. Aujourd'hui que les progrès de l'agriculture suivent une ascension continuelle, ces ouvrages n'offrent plus guère d'intérêt, et le nom même de Louis Liger, de cet écrivain fécond, honnête et consciencieux,qui a consacré à l'agriculture toute son intelligence et tout son travail, est à peu près inconnu.

Louis Liger épousa, le 18 juin 1686, demoiselle Marie Ravin, d'une ancienne famille de Guerchy, dont le dernier descendant direct, M. Octave Ravin, est actuellement notaire en cette commune. Marie Ravin décéda au mois de mars 1696, laissant deux filles, Anne et Jeanne.

Après la mort de sa femme, Louis Liger, qui avait conservé son domicile à Auxerre, vint habiter Guerchy avec ses deux filles. C'est là, au milieu d'une population livrée tout entière aux travaux agricoles, et dans le calme et le recueillement de la vie champêtre, que Louis Liger composa la plus grande partie de ses ouvrages. Il décéda, comme nous l'avons dit, dans cette commune, le 6 novembre 1717.

M. Horsin-Déon Simon décéda à Guerchy, le 3 octobre 1883, à l'âge de 70 ans. Il était né à Sens, le 16 juillet 1812. Son père, entrepreneur dans cette ville, aimait et cultivait la peinture avec tout l'enthousiasme d'un véritable artiste; il inculqua à son fils, dès sa plus tendre enfance, les premiers principes de l'art, et lui communiqua sa passion pour la peinture.

Dès l'âge de seize ans, le jeune Horsin fut confié par son père à un peintre italien, nommé Montabio, avec lequel il alla puiser ses premières inspirations en Italie. Après avoir étudié à Rome les grands maîtres de l'école italienne, il revint en France; son voyage à travers l'Italie avait duré deux années.

Il se consacra dès lors à la peinture de genre, et entra dans l'atelier de M. Rioult. Il commença ses envois au Salon en 1832, et exposa successivement : *Un Savetier dans son intérieur ; Commissionnaires jouant aux cartes ; Peintre dans son intérieur* (1832-1835). Il exposa quelques années plus tard, en 1841, une toile très appréciée : *Pâtre courtisant une jeune fille.*

En 1836, il fit un voyage en Belgique, et fit connaissance à Bruxelles du peintre Verlinde, habile restaurateur

de tableaux. Il se lia avec lui, et se résolut, sur ses conseils, à entreprendre la restauration des toiles estimées.

Après de sérieuses études, dirigées par son ami Verlinde, il aborda résolûment cette partie si difficile de l'art, et grâce à ses aptitudes spéciales et aux vastes connaissances qu'il avait acquises, il devint bientôt un restaurateur très habile et s'acquit une grande réputation de connaisseur. Sa compétence en matière de tableaux étant devenue indiscutable, il se trouva naturellement porté à faire de l'expertise. Il fut appelé à présider, en 1849, le jury du concours institué pour la restauration des tableaux, et fut nommé peintre-restaurateur des Musées nationaux.

La nouvelle direction qu'il avait donnée à ses études et à ses travaux lui avait fait négliger la composition, et ses toiles qui, à chaque salon, étaient applaudies et admirées par les connaisseurs, devinrent de plus en plus rares.

M. Horsin-Déon publia en 1851 un ouvrage extrêmement remarquable sur la *Restauration et la conservation des tableaux* (1).

« C'est un véritable traité *ex-professo*, dit M. Edmond Challe (2), de toutes les méthodes et procédés employés pour conserver les œuvres des grands maîtres. L'auteur s'est placé à un point de vue élevé et nouveau, et parle de cet art avec l'autorité d'un professeur et d'un artiste. Les tableaux des grands maîtres ont trouvé en lui un médecin habile, mais surtout prudent et discret. Il connaît toutes leurs maladies, et d'après l'école à laquelle ils appartiennent, indique le remède le plus efficace.

« M. Horsin-Déon y a joint des aperçus savants, des remarques pleines de nouveauté et de finesse, des vues tout ingénieuses sur les peintres des principales écoles ; enfin, il n'a pas dédaigné d'indiquer le détail même des pratiques à l'aide desquelles on peut nettoyer, rentoiler,

(1) Cet ouvrage contient les éléments de l'art du restaurateur, un historique de la partie mécanique, de la peinture depuis sa naissance jusqu'à nos jours, une classification de toutes les écoles et des notices biographiques sur quelques grands maîtres. L'auteur a mis à son livre cette épigraphe caractéristique : Le plus savant est le moins ignorant. (Paris, Hertor Bossange, 1851.)

(2) Le département de l'Yonne à l'Exposition universelle de 1855. (*Annuaire* de 1856.)

restaurer un tableau. Son livre est donc utile autant au praticien qu'à l'artiste et aussi au simple amateur. Ajoutons que la lecture en est toujours attachante et que l'auteur a su semer son ouvrage de particularités piquantes, d'anecdotes inédites sur plusieurs peintres de l'école française. »

Cet ouvrage est fort estimé et diverses traductions étrangères en ont été faites.

Sous le second Empire, M. Horsin-Déon fut nommé, au concours, restaurateur des Musées impériaux; il fut ainsi remis en possession, par son incontestable supériorité, de la fonction que l'estime des artistes français lui avait confiée en 1849.

M. Horsin-Déon exposa, à l'Exposition universelle de 1855, une toile représentant un intérieur d'atelier, et ayant pour titre : *Jeune homme copiant un tableau de Rubens.* Cette magnifique toile eut l'honneur d'être citée et appréciée avec éloges par la presse parisienne, et le plus ancien, le plus compétent et le plus impartial des critiques artistiques de cette époque, M. Delescluze, lui consacra un article spécial et très honorable pour M. Horsin-Déon dans une des feuilles les plus importantes de la capitale, le *Journal des Débats*.

M. Horsin fut chargé par la Société libre des Beaux-Arts de lui présenter un rapport sur l'Exposition universelle des Beaux-Arts; ce rapport fut lu par son auteur à l'Assemblée générale du 7 juin 1855; il avait été antérieurement chargé de présenter à cette Société un rapport sur le Salon de 1853.

Il exposa ensuite au Salon de 1861 : *Une jeune fille à sa toilette,* toile qui obtint le même succès que ses précédentes. Outre ces diverses compositions, M. Horsin-Déon fit un grand nombre de portraits, parmi lesquels nous citerons comme l'un des plus remarquables celui du cardinal de Cosnac.

Le catalogue raisonné des tableaux des diverses écoles, publié par M. Horsin-Déon en qualité d'expert, comprend quatorze volumes in-8°.

Parmi les ventes faites à l'hôtel Drouot, sous l'expertise de M. Horsin, signalons celles de MM. de Morny, Boittelle, marquis de Valory, marquis des Granges, Vimen, Roehn,

Serrur, Burdet, baron Dæurbroucq, Juan Giro, Bourbon de Sarty, James Gray, Sallandrouze, Soult, Munêz, comte del Ratomoso, etc. Après avoir ainsi présidé, en qualité d'expert, à un grand nombre de ventes à l'hôtel Drouot, M. Horsin, qui possédait une collection très remarquable de tableaux anciens, parmi lesquels plusieurs toiles des Van Loo, de Boucher, de Greuze, de Chardin, de Jeaurat, de Lantara, de Vernet, de Watteau, de Bergen, de Dietrich, etc., dut se résigner, sous le coup d'une impérieuse nécessité, à livrer une partie de ses tableaux aux enchères publiques.

Voici en quels termes M. Horsin annonçait cette vente aux amateurs : « Il faut à toute vente des motifs qui en établissent la sincérité ; ceux qui déterminent la mienne sont simples. Depuis bientôt trente ans, tous les amateurs et spéculateurs qui s'occupent de tableaux ont pu suivre les différentes phases de ma déjà longue carrière passée au milieu d'eux ; elle se résume ainsi : à dix-huit ans, j'exposai pour la première fois, et trois années de suite les portes du Salon me furent ouvertes.

« Mais, jeune artiste sans fortune, le hasard devait décider de mon avenir ; il me fit restaurateur de tableaux. Dans cette carrière, j'acquis une position qui me mérita la confiance d'un grand nombre d'amateurs. Plusieurs d'entre eux m'ayant chargé de composer leurs collections, j'entrepris à cet effet de nombreux voyages. En ce temps, on rencontrait encore d'excellents tableaux à des prix raisonnables, je parvint ainsi à satisfaire les espérances de mes commandataires, et aussi à me choisir une collection particulière qui se compléta d'acquisitions importantes que je fis à Paris, en 1849 et 1850 ; entre autres les meilleurs tableaux dont M. Dubois, ancien marchand de grand renom, était encore possesseur.

« Mais tout change en ce monde, et la salle des ventes possède seule aujourd'hui, en tableaux anciens, une véritable clientèle. Il me faut donc livrer mes tableaux aux enchères ; car n'en vendant plus, je ne suis pas assez riche pour les conserver, surtout étant arrivé au jour où l'avenir de mes enfants m'impose, comme à tous les pères de famille, de vrais sacrifices.

« L'espoir qu'aucune idée de spéculation ne peut m'être

attribuée, m'a fait choisir quatre-vingts tableaux des plus aimables parmi les œuvres de l'école française et de l'école flamande qui composent ma collection, et je les livre avec confiance, convaincu que MM. les amateurs et spéculateurs visiteront mon exposition avec quelque empressement, puisque dans ma position, je ne puis ni ne dois leur présenter en mon nom, que des œuvres dignes d'eux et de moi. »

La vente annoncée eut lieu les 26 et 27 mars 1868.

On doit à M. Horsin-Déon : Une brochure sur l'organisation des Musées nationaux, publiée en 1849, l'Inventaire et l'Expertise du Musée de Rennes, le Catalogue du Musée de Semur, la réorganisation des tableaux du Musée de Toulouse, la formation d'un fort grand nombre de cabinets d'amateurs connus et de nombreuses expertises. Enfin, il a publié quantité d'écrits sur les arts dans diverses Revues artistiques, littéraires et biographiques, des Salons, des Biographies, etc. Il a collaboré notamment à l'*Annuaire des artistes et décorateurs*, publié par Paul Lacroix (le bibliophile Jacob), et au recueil publié par la Société libre des Beaux-Arts, sous le titre : *Annales de la Société libre des Beaux-Brts*.

M. Horsin-Déon était ainsi non seulement un artiste de grand mérite, mais encore un écrivain fécond autant que judicieux. Il avait épousé Mlle Bonnard, de Guerchy (1), et avait fait construire dans cette commune une jolie petite habitation dans laquelle il aimait à venir se reposer de temps en temps des fatigues de sa laborieuse existence. Il se proposait même de venir s'y fixer définitivement, et, dans cette prévision, il avait pris ses dispositions pour y installer son atelier, lorsque la mort est venue le foudroyer.

M. Horsin était sur le point de terminer un ouvrage auquel il travaillait depuis de longues années, et qui

(1) M. Bonnard, père de Mme Horsin, était, lui aussi, un amoureux de l'art; il faisait avec fruit, mais seulement pour son agrément particulier, de la peinture en miniature, Nous avons pu admirer, dans le cabinet de Mme Horsin, quelques portraits d'une touche exquise et d'un savoir-faire délicat. Ces délicieux petits bijoux, parmi lesquels figure le portrait de l'auteur, sont l'œuvre de M. Bonnard.

était destiné à compléter son livre sur le restauration des tableaux.

Nous espérons que le manuscrit du *Guide de l'amateur des tableaux* ne sera point perdu pour la science artistique, et que l'œuvre posthume de M. Horsin sera prochainement livrée à la publicité.

M. Horsin-Déon eut de son mariage avec Mlle Bonnard trois fils. L'aîné, M. Paul Horsin, ingénieur et chimiste, a publié, en 1882, un ouvrage considérable sur le sucre, intitulé : *Traité théorique et pratique de la fabrication du sucre, guide du chimiste-fabricant*. Cet ouvrage, orné d'un grand nombre de gravures, a été publié en un fort volume in-8°, par Bernard et Cie, imprimeurs-éditeurs à Paris.

M. Léon Horsin a débuté dans la peinture d'histoire au salon de 1873, avec un tableau ayant pour sujet : *Jésus-Christ dans le sépulcre*. Il a exposé depuis deux tableaux : la *Flagellation et la Gauloise*, et un portrait, celui de *Mme Horsin-Déon*. Comme son père, M. Léon Horsin a abandonné la composition avant d'avoir donné la mesure de son talent ; il s'est voué au professorat, et il enseigne actuellement le dessin et l'art de la peinture dans les écoles de la ville de Paris et au collège Sainte-Barbe.

Il est l'auteur d'une méthode de dessin dicté, conforme au programme officiel d'organisation pédagogique des écoles primaires de la Seine et à l'arrêté ministériel du 21 mai 1878, relatif à l'enseignement du dessin.

Cette Méthode a été adoptée par le préfet de la Seine, et rendue obligatoire pour toutes les écoles primaires du département. En outre, M. Léon Horsin a rédigé en six petits cahiers scolaires un cours de dessin à main-levée, destiné à la classe élémentaire.

Ces cahiers, édités avec un soin particulier par la librairie Boyer, sont également en usage dans les écoles primaires de la Seine. Disons en terminant que Mme Horsin-Déon a, ainsi que son père et son mari, la passion des beaux-arts, et qu'elle se livre, aussi discrètement que fructueusement, à son goût pour la peinture.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Généalogie de la famille de Régnier de Guerchy.

1. — Jehan Régnier, échevin d'Auxerre, lieutenant du bailli royal de Sens et d'Auxerre, de 1373 à 1379. Mort en 1379.

2. — Jehan Régnier, échevin d'Auxerre, de 1378 à 1404, lieutenant du bailli de Sens et d'Auxerre en 1404.

3. — Pierre Régnier, échevin d'Auxerre en 1387 et 1388, lieutenant du bailli de Sens et d'Auxerre en 1404. Mort en 1410.

4. — Jehan Régnier, lieutenant du bailli d'Auxerre en 1414.
Lubin Régnier, son frère, seigneur du Deffand et de Vauvrailles, premier queux du roi Charles VII. Il mourut après 1429.

5. — Philibert Régnier vivait en 1442. Il épousa Marguerite....
Jehan Régnier, son frère, bailli d'Auxerre, mort en 1470.

6. — Jehan Régnier, seigneur de Montmercy, bailli d'Auxerre, de 1468 à 1485. Il épousa Marie Régnier, fille de Jehan Régnier, bailli d'Auxerre, seigneur de Guerchy. Il mourut en 1485.

7. — Jehan Régnier, lieutenant du bailli d'Auxerre, de 1485 à 1502. Mort vers 1504.

8. — Pierre Régnier, seigneur de Guerchy, épousa demoiselle Perrette du Chesnay. Mort le 5 février 1515.

9. — Edme de Régnier-Guerchy, homme d'armes de la compagnie de l'amiral d'Annebaut, puis porte-enseigne de la compagnie de François de Bourbon. Il épousa noble demoiselle Françoise d'Estampes. Mort en 1544.

10. — Claude de Régnier-Guerchy, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi, et un des cent gentilshommes de sa chambre. Il épousa Anne de Giverlay, et mourut en 1590. Son frère, Georges de Régnier, né en 1540, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de « Hiérusalem, » commandeur de la commanderie de Launay, ordre de Malte, prieur d'Aquitaine et grand-prieur de France. Il vivait encore en 1611.

11. — Adrien Ignace de Régnier, chevalier, seigneur marquis de Guerchy, capitaine de cent hommes d'armes. Il vivait en 1631 et mourut après 1644.

12. — Claude de Régnier, baron de Guerchy, capitaine-lieutenant de la compagnie de chevau-légers de Mgr le prince de Condé. Il épousa Lucie de Brichanteau, fille de messire de Brichanteau, marquis de Nangis, amiral de France. Mort après 1655. Son frère, Jean de Régnier, prit le titre de seigneur des Marais et épousa Marie Faure.

13. — Henry de Régnier, chevalier, seigneur marquis de Guerchy, capitaine de cavalerie au régiment du roi. Il épousa

Marie de Brouilly et mourut vers 1712. Sa sœur aînée, Claude de Régnier, dame de Bazarne et autres lieux, fut fille d'honneur de la reine en 1658. Marguerite mourut sans alliance. Son frère, Louis de Régnier, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment royal, épousa en 1665 Mlle de Piennes, fille de la comtesse de Fiesque, parente et gouvernante de la duchesse de Montpensier. Mort après 1660.

14. — Louis de Regnier, marquis de Guerchy et de Nangis, chevalier des ordres du roi, cordon-bleu, lieutenant-général, gouverneur de la place de Huningue. Il épousa d'abord Charlotte de Cornuel, et ensuite Louise de Marion de Druy. Né en 1663, mort à Guerchy le 13 février 1748. Sa sœur, Françoise de Régnier, épousa, avant 1698, Antoine Damas de la Clayette, écuyer. Marie Claude, née à Guerchy le 17 septembre 1658, et Lucie, née le 9 février 1660, moururent sans postérité.

15. — Claude-Louis-François de Régnier, comte de Guerchy, marquis de Nangis, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, colonel-lieutenant et inspecteur de son régiment d'infanterie, gouverneur de Huningue, ambassadeur en Angleterre. Il épousa, le 3 mai 1740, Gabrielle-Lydie d'Harcourt, fille de François, duc d'Harcourt, maréchal de France. Né le 1er août 1715, mort à Paris le 17 septembre 1767.

16. — Anne-Louis de Régnier, marquis de Guerchy, colonel du régiment d'Artois, infanterie, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis. Il épousa Louise du Roux de Sigy.
Ses trois sœurs : Victoire-Félicité, Mlle de Guerchy, née le 27 novembre 1745; Antoinette-Marie, Mlle de Nangis, née le 9 juillet 1748, et Anne-Gabrielle, née le 9 février 1752, moururent sans postérité.

17. — 1. Frédéric de Régnier, marquis de Guerchy, maréchal-des-logis impériaux, sénateur, né en 1780, mort sans alliance en 1832. — 2. Son frère, Ferdinand, comte de Guerchy, architecte, mourut en 1852. En lui s'éteignit la descendance masculine des Régnier de Guerchy. — 3. Lydie de Guerchy, sœur des précédents, épousa Etienne de Chabenat, comte de Bonneuil, et décéda en 1835. — 4. Anne-Claude-Avoie de Guerchy, sœur des précédents, épousa Antoine Didier Jacobé de Haut. Elle mourut en 1873.

18. — Marc de Haut, fils de Didier de Haut, épousa sa cousine germaine Clémentine de Chabenat de Bonneuil.

19. — M. A. de Haut, marquis de Sigy, fils aîné des précédents, est actuellement chef de bataillon d'infanterie.

II.

Inscriptions contenues dans la chapelle seigneuriale de l'église de Guerchy et scellées dans la muraille.

1. — Cy gisent et reposent messire Edme de Régnier, en son

vivant chevalier seigneur de Guerchy, enseigne de la compagnie de feu Mgr d'Anguien, lequel décéda le 22 octobre 1544, et dame Françoise d'Estampes, son épouse, qui passa à sa meilleure vie le 15 février 1573. Priez Dieu pour eux.

Illustre frère Georges de Régnier Guerchy, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Hiérusalem, cy-devant prieur d'Aquitaine, et depuis grand-prieur de France, leur fils, l'an de son âge le 69e, a fait poser ce marbre pour éternelle mémoire de ses progéniteurs, l'an de grâce 1609.

2. — D. O. M. Cy-gisent et reposent les corps de très-haut et puissant seigneur Monseigneur Louis Régnier, marquis de Guerchy et de Nangis, vicomte de Fontenay-le-Marmion, baron de la Guerche, seigneur de Fresné-le-Puceux (Calvados), Bazarne, Champloiseau, La Duz, Pruniers et autres lieux, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, gouverneur des ville et château de Huningue, décédé à Guerchy au mois de février 1748, âgé de 85 ans.

Et de son fils, très-haut et très-puissant seigneur Monseigneur Claude-Louis-François de Régnier, comte de Guerchy, marquis de Nangis, vicomte de Fontenay-le-Marmion, châtelain de Bretteville-sur-Laize (Calvados), seigneur de Fresnay-le-Puceux, Bazarne, Sanvigne et Pazilly, Champloiseau, Cordeilles, Laduz, Pruniers, Gurgy, Chalautre-la-Reposte, Dontilly, Bécherel et autres terres et seigneuries, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, colonel-lieutenant de son régiment d'infanterie, gouverneur des ville et château de Huningue, et ambassadeur de France auprès du roi de la Grande-Bretagne, décédé à Paris le 17 septembre 1767, âgé de 52 ans un mois et 17 jours, et transporté pour y être mis auprès dudit seigneur son père, par ordre de très-haute et très-puissante dame, madame Gabrielle Lydie de Harcourt, fille de François, duc de Harcourt, pair et maréchal de France, sa très-chère épouse, laquelle, avec très-haut et très-puissant seigneur Anne-Louis de Régnier, marquis de Guerchy et de Nangis, et très-haute et très-puissante demoiselle Antoinette-Marie de Régnier de Guerchy, leurs enfants, ont fait poser ce marbre pour éternelle mémoire. *Requiescat in pace.*

3. — D. O. M. Cy-gît dame Gabrielle Lydie de Harcourt, épouse de Claude-Louis-François de Régnier, comte de Guerchy, marquis de Nangis, décédée à Paris le 13 février 1801. Son corps, transporté à Guerchy, repose auprès des restes de son époux dans cette église, où sa petite fille, dame Anne-Claude-Avoie de Régnier de Guerchy, éponse de M. Antoine-Didier-Jacob de Haut, a fait poser ce marbre pour conserver sa mémoire. *Requiescat in pace.*

III.

Copie des lettres de créance envoyées à M. d'Eon, comme ministre plénipotentiaire de France auprès du roi de la Grande-Bretagne.

Monsieur mon Frère,

Comme mon cousin le duc de Nivernais, ayant terminé heureusement sa commission, doit prendre incessamment congé de vous, et que je fais trop de cas des liaisons d'union et de bonne intelligence qui viennent d'être rétablies entre nous et nos sujets, pour souffrir la moindre interruption dans le soin de les cultiver, j'ai nommé le sieur d'Eon de Beaumont, capitaine de dragons, chevalier de mon ordre militaire de Saint-Louis, pour être mon ministre plénipotentiaire à votre cour et *suivre en cette qualité la correspondance jusqu'à l'arrivée du sieur comte de Guerchy*, nommé mon ambassadeur près de vous. Comme il est parfaitement instruit de mes sentiments à votre égard, je ne doute pas qu'il ne s'acquitte de cette commission à notre satisfaction réciproque, et que vous ne vouliez bien ajouter une entière créance à ce qu'il vous assurera du désir constant que j'ai de vous donner, en toute occasion, des preuves de l'amitié sincère et inaltérable que je vous ai vouée et avec laquelle je suis,

Monsieur mon Frère,
Votre bon Frère, cousin et ancien allié,
Signé : Louis.

Versailles, le 3 juillet 1763.

IV.

Extrait d'une lettre de M. le duc de Nivernais à M. d'Eon, en date de Paris, le 8 *août* 1763.

Mais, à propos, il faut que je vous gronde. Pourquoi est-ce que vous avez dépensé 4,000 livres tournois à M. de Guerchy dans un mois, et surtout pourquoi lui faites-vous payer pour 15 livres sterlings (375 l.) de ports de lettres et de commissions? Je vous avoue que cela ne me paraît pas raisonnable. Il y a encore les gazettes que vous lui faites payer aussi mal à propos, à moins que vous ne les ayez achetées et qu'elles ne restent à lui; car sans cela il ne serait pas juste de lui faire payer la lecture que vous faites des papiers publics.

V.

***Mémoire adressé par M. d'Eon à M. le duc de Praslin, le* 9 *septembre* 1763.**

1° M. d'Eon, depuis trois ans, ne cesse de représenter respectueusement à M. le duc de Praslin, tant par écrit que de vive

voix, et notamment par ses lettres. mémoires et pièces justificatives envoyées le 5 juin dernier, comme par une autre lettre du 22 août dernier, dans laquelle M. d'Eon tait encore connaître à ce ministre, aussi clairement que respectueusement, que depuis dix ans qu'il court la carrière politique d'un bout de l'Europe à l'autre, il s'est endetté de plus de quinze mille livres : que cela ne doit point paraître étonnant lorsqu'on saura que depuis dix ans M. d'Eon paye les intérêts d'une somme de 10,000 livres qu'il a empruntées pour faire son premier voyage en Russie avec M. le chevalier Donglas, qui a été l'origine de toutes les négociations de la cour de Versailles avec celle de Saint-Pétersbourg; que cette somme devait être payée par la cour, et qu'elle ne l'a point été, attendu le changement arrivé dans sa première destination en Russie et la circulation des ministres à Versailles pendant le temps que M. d'Eon est resté en Russie. Lorsque M. d'Eon est passé en Angleterre avec M. le duc de Nivernais, on lui avait promis qu'il retournerait avec lui en France et on lui avait fait entendre à Versailles que ce serait le moyen d'être payé de ses anciennes prétentions, si l'ambessadeur du roi était content de lui. Il ose se flatter d'avoir rempli cette condition dans toute son étendue. Lorsque M. d'Eon porta, au mois de février dernier, à Versailles, les ratifications de la paix, M. le duc de Praslin eut la bonté de lui promettre, le jour de son départ pour Londres, qu'il examinerait de nouveau son affaire et qu'il en ferait justice. Depuis ce temps, M. d'Eon a eu l'honneur d'en écrire encore deux fois au ministre; mais comme il n'en a eu aucune réponse, il est forcé d'avouer franchement que le tourment que ses différentes petites dettes font éprouver à son corps et à son esprit ne lui laisse ni la force ni le courage de s'occuper des affaires politiques, et qu'il n'y a qu'un payement certain qui puisse rendre l'activité et l'élasticité à son ancien zèle pour le service du roi.

2° M. d'Eon a eu l'honneur de représenter et de démontrer, par ses réponses, à M. le duc de Nivernais et à M. de Sainte-Foy, des 2 et 19 août, que l'arrangement annoncé par M. le duc de Nivernais d'être ministre plénipotentiaire, puis secrétaire, puis ministre, puis secrétaire, était un arrangement impraticable, contraire à tous les usages reçus dans le corps diplomatique et aussi nuisible au bien du service du roi que ridicule pour l'existence de M. d'Eon; que le seul arrangement possible et honnête à suivre était d'envoyer des lettres de récréance à M. d'Eon, qu'il resterait alors en Angleterre, auprès de M. le comte de Guerchy, comme simple ministre stable ou comme M. Durand était resté auprès de M. le duc de Nivernais, et qu'il ne redeviendrait ministre en fonction qu'en l'absence de M. le comte de Guerchy; mais qu'on lui donnerait des appointements convenables uu pays et à la cour qu'il habite.

3° M. d'Eon demande le payement de ses appointements comme résident et comme ministre plénipotentiaire, et M. le duc de Praslin les taxera comme il le jugera à propos.

4° M. d'Eon supplie les Ministres, M. le duc de Nivernais et

M. le comte de Guerchy, de lui faire accorder, en considération de ses services, le brevet de colonel à la suite, au régiment d'Autichamp, dragons, dans lequel il est capitaine. Cette grâce a été accordée à plusieurs capitaines qui ne se sont jamais trouvés dans les circonstances passées et présentes de M. d'Eon. Il donne sa parole qu'il se rendra certainement digne de cette faveur particulière par son zèle sans bornes pour le service du roi, tant dans la politique qu'à l'armée.

VI.

Lettre de M. le comte de Guerchy à M. d'Eon.

A Jouy, le 4 septembre 1763.

M. de Nivernais m'a dit vous avoir écrit depuis peu au sujet de ce que vous lui aviez mandé relativement au caractère que le hasard vous avait fait donner et ce que vous désirez à cet égard lorsque je serais arrivé à Londres. Nous avons, lui et moi, traité cette matière avec M. de Praslin, et j'ai lieu de croire que cela s'arrangera comme vous le souhaitez. Vous auriez mieux fait de vous en rapporter à nous deux, au lieu d'écrire à M. de Praslin la lettre particulière dont vous m'avez envoyé copie et qui n'a pas réussi auprès de lui : je vois bien que vous ne le connaissez pas encore ; on n'obtient rien de lui en lui mettant le marché a la main. Cette recette qui, effectivement, a souvent été bonne à bien des gens vis-à-vis beaucoup de ministres, est détestable vis-à-vis de lui; d'ailleurs vous avez mal pris votre moment. Comme depuis que nous sommes au monde nous n'avons rien eu de caché l'un pour l'autre dans les choses qui nous intéressent réciproquement et que j'ai de plus beaucoup de raison pour lui communiquer tout ce qui a trait à mon ambassade, je lui ai fait voir tous les états de dépense sur mon compte que vous m'avez envoyés et qui ne l'ont pas disposé à croire que vous eussiez besoin d'être dédommagé de celles que vous pourriez faire pour le vôtre. Il a trouvé, ainsi que moi, que la mienne était très-forte, puisque la moitié de mes appointements se trouve par là consommée, au lieu de les avoir employés, comme je le comptais, aux dépenses de ma première mise. Vous n'avez pas vu la chose telle qu'on l'a envisagée ici, où on n'exige pas de vous que vous teniez aucun état. Si on l'avait désiré, on aurait pris d'autres engagements qui n'auraient certainemeut pas été à mes dépens. Je u'ai jamais compté avoir vingt-deux domestiques là-bas, mais même en passant cela pour un moment, je n'adopte pas du tout la proportion énoncée dans les observations que vous m'avez envoyées pour prouver que la dépense actuelle est encore audessous de ce qu'elle devrait être relativement à celle de M. de Nivernais. Adieu, Monsieur, je désire et même j'espère fort de trouver dans la suite des occasions de vous donner des preuves de mon estime et de mon amitié dans un autre genre, et je les saisirai avec empressement, Signé : GUERCHY.

VII.

Lettre de M. le duc de Praslin à M. d'Eon.

A Paris, le 17 septembre 1763.

Je n'aurais jamais cru, Monsieur, que le titre de ministre plénipotentiaire vous fit si promptement oublier le point d'où vous êtes parti. Et je n'avais pas lieu de m'attendre à vous voir augmenter de prétentions à mesure que vous recevez de nouvelles faveurs. 1º Je ne vous ai point fait espérer le remboursement de votre ancien voyage en Russie, puisque trois de mes prédécesseurs, à qui vous avez fait la même demande, n'ont apparemment pas trouvé qu'elle fût légitime. 2º Vous vous plaignez à moi des vaines promesses qui vous ont été faites, et ce n'est assurément pas la manière dont j'en agis avec vous. Rappelez-vous que je vous ai reçu à Vienne dans un temps où je ne pouvais avoir aucune raison de vous obliger, puisque vous ne m'étiez nullement connu. Vous êtes arrivé chez moi malade et je vous ai guéri. Vous en êtes parti dans l'incertitude du sort qui vous attendait ici, et je vous ai procuré la pension qui vous a été donnée. Deux ans après, vous trouvant sans occupation, vous avez eu recours à moi, et je vous ai donné le poste le plus agréable et l'occasion la plus avantageuse pour vous faire connaître. Vous êtes enfin venu nous apporter les ratifications de l'Angleterre. Ce voyage vous a été payé, comme aurait pu l'être celui de Pétersbourg. Et Sa Majesté vous a récompensé comme si vous aviez fait dix campagnes de guerre. Si ce tableau, Monsieur, offre des sujets de mécontentement, je vous avoue que je serais obligé de renoncer à vous employer, de peur de manquer de moyens suffisants pour récompenser vos services. Mais j'aime mieux présumer que vous en sentirez la vérité et que vous mettrez à l'avenir plus de confiance en ma bonne volonté pour vous qu'en des représentations aussi mal fondées. Je ne dois point oublier de vous dire que je n'ai pas aperçu que le caractère de plénipotentiaire engageât M. de Newille (1) à faire ici aucune dépense. Je le vois toujours tel qu'il était auprès de M. de Bedford *et rien ne peut me faire soupçonner la nécessité des frais extraordinaires auxquels vous vous êtes livrés sur le comte de M. de Guerchy, et qui sont extrêmement déplacés*. Je ne vous cache pas que j'ai trouvé très-mauvais que vous ayez fait autant de dépense aux dépens de quelqu'un que j'aime, à qui je m'intéresse autant, *et qui vous a donné sa confiance sur ma parole*. J'espère qu'à l'avenir vous serez plus circonspect dans vos demandes *et plus attentif à ménager l'argent d'autrui*, et que vous vous attacherez autant à lui être utile que vous l'avez fait auprès de M. le duc de Nivernais.

Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : Le duc de Praslin.

(1) Ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Paris.

VIII.

Lettre de M. le duc de Praslin à M. d'Eon.

A Versailles, le 4 octobre 1763.

L'arrivée de l'ambassadeur du roi, Monsieur, faisant cesser la commission que Sa Majesté vous avait donnée, avec la qualité de son ministre plénipotentiaire, je vous envoie votre lettre de rappel, que vous remettrez à Sa Majesté britannique, selon l'usage, et le plus promptement qu'il vous sera possible. Vous trouverez ci-joint la copie de cette lettre. *Vous partirez de Londres aussitôt après votre audience, et vous vous rendrez tout de suite à Paris*, d'où vous me donnerez avis de votre arrivée et où vous attendrez les ordres que je vous adresserai, sans venir à la cour.

Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : LE DUC DE PRASLIN.

IX.

Lettre de M. le duc de Choiseul à M. d'Eon.

A Paris, ce 14 novembre 1763.

Qui est-ce qui vous arrête donc là-bas, mon cher d'Eon? Abandonnez, je vous le conseille, la carrière politique et vos tracasseries ministérielles avec M. de Guerchy, pour venir me rejoindre ici, où je compte vous employsr utilement dans le militaire. Je vous promets que vous n'éprouverez aucuns désagréments quand je vous employerai. Comme l'arrangement militaire va être consommé bientôt, *j'ai prié M. de Praslin de vous faire revenir;* rien désormais ne doit vous arrêter, et vous me ferez grand plaisir de revenir me joindre, sans perte de temps, à Versailles : je vous y attends, mon cher d'Eon, avec tout l'intérêt que vous me connaissez pour vous et les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé : LE DUC DE CHOISEUL.

(Les pièces relatives à l'ambassade du comte de Guerchy à Londres ont été extraites des lettres et mémoires du chevalier d'Eon, imprimés à Londres chez Jacques Dixwel. en 1764.)

X.

EXTRAIT DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

États de services de Louis de Régnier, marquis de Guerchy et de Nangis, lieutenant-général des armées du Roy.

Mousquetaire en 1684.— Enseigne au Régiment-Dauphin, 1684.

— Capitaine le 21 novembre 1685. — Colonel du régiment de Thierache, 4 octobre 1692. — Brigadier d'infanterie, 29 janvier 1702. — Employé à l'armée d'Italie, 21 février 1702. — Colonel-lieutenant du régiment de Royal-Vaisseau, 27 août 1702. — Maréchal de camp, employé à l'armée d'Italie, 26 octobre 1704. — Employé à l'armée de Flandre, 1707. — Employé à l'armée de Roussillon, 1708. — Lieutenant-général, 1710. — Employé à la frontière d'Espagne, 1719. — Gouverneur des ville et château de Saint-Sébastien, 2 août 1719. — Gouverneur de Huningue, 1733. — Employé à l'armée du Rhin, 1er avril 1734. — Décédé le 17 février 1748.

Compagnes. — 1684, siége de Luxembourg. — 1688, 1689, 1690, campagne d'Allemagne. — 1691, 1692, de Flandre. — 1693, 1694, d'Italie. — 1695, 1696, d'Allemagne. — 1701, 1702, 1703, 1704, 1705, 1706, d'Italie. — 1707, de Flandre. — 1708, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, 1714, de Roussillon. — 1719, d'Espagne. — 1734, 1735, sur le Rhin.

Blessures. — Blessé à la défense de Mayence, 1639. — Le bras fracassé à la Marsaille, 4 octobre 1693. — Blessé à l'épaule au siége de Turin, juillet 1706. — A la tête, août 1706. — Blessé à l'assaut de Girone, 23 janvier 1711.

Décorations. — Chevalier de l'Ordre du Roi le 2 février 1739.

XI.

États de services de Claude-Louis-François de Régnier, comte de Guerchy, marquis de Nangis, lieutenant général des armées du Roy.

Mousquetaire le 4 décembre 1730. — Capitaine au régiment de Toulouse (cavalerie), 24 décembre 1731. — Colonel-lieutenant du régiment Royal-Vaisseau (infanterie), 25 novembre 1734. — Brigadier d'infanterie, 10 février 1743. — Employé à l'armée du Rhin, 1er mai 1743. — Employé à l'armée de Flandre, 1er avril 1744. — Maréchal de camp, 1er mai 1745. — Colonel et inspecteur du régiment du roi (infanterie), 26 mai 1745. — Gouverneur de Huningue, 16 février 1748. — Employé à l'armée des Pays-Bas, 15 avril 1748. — Lieutenant-général, 10 mai 1748. — Employé à l'armée d'Allemagne, 1er mars 1757. — Rentré en France, 1761. — Ambassadeur à Londres en 1763. — Décédé à Paris le 17 septembre 1767.

Campagnes. — 1733 et 1734, campagne d'Italie. — 1735, sur le Rhin. — 1741, de Bavière. — 1743, de Bavière et d'Alsace. — 1744, 1745, 1746, 1747, de Flandre. — 1748, des Pays-Bas. — 1757, 1758, 1759, 1760, d'Allemagne.

Blessures. — Coup de feu au bras à la bataille de Guastalla, le 19 septembre 1734. — Coup de feu à la main à la bataille de Lawfeld, le 2 juillet 1747.

Décorations. — Chevalier de Saint-Louis le 11 avril 1743. — Chevalier des Ordres du Roi le 1er janvier 1759.

(Communiqué par M. le marquis de Sigy.)

XII.

Bail d'une partie des dîmes de la paroisse de Guerchy.

Nous soussigné, marquis de Guerchy et de Nangis, d'une part, et le sieur Lesueur, curé de Guerchy, d'autre part, sommes convenus de ce qui suit, savoir, que moy, curé, reconnais avoir loüez à mondit seigneur marquis de Guerchy, pour neuf années entières et consécutives qui commenceront à la récolte prochaine, la dixme à percevoir sur toutes espèces de grains dans toute la partye de la paroisse de Guerchy située au-delà de la rivière, telle que le sieur Morin en a joüy, ainsi que toute la dixme en général sur tous les menüs grains, verdures, filasse, agneaux, laine, etc., telle que le même en jouissait.

Et moy, marquis de Guerchy, promèt payer chacun an à mondit sieur curé la somme de quatre cents livres le jour de Noël de chaque année à commencer en mil sept cent quatre-vingt-six.

Bon pour 400 livres.

A été convenu que pour éviter la taille, mon dit sieur curé me fera (mot illisible) tous les ans comme s'il me vendait ladite récolte pour une année.

Fait double entre nous après avoir accepté de part et d'autre les clauses et conditions cy-dessus énoncées, le 14 octobre mil sept cent quatre-vingt-cinq. Signé : GUERCHY.

Plus j'ai abandonné à M. le curé pour pot de vin un orme devant l'église pour agrandir son angard.

Signé : GUERCHY.

(Ces deux dernières lignes sont de la main du marquis de Guerchy. L'original est entre les mains de l'auteur.)

XIII.

Extrait du procès-verbal de la séance du 17 fructidor an IV de la République française, une et indivisible, tenue par les Administrateurs du département de l'Yonne.

Le Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale lui fait part qu'il est informé que le citoyen Pélerin, ministre du culte catholique à Guerchy, exerce des dilapidations dans les bâtiments et dépendances composant le ci-devant presbytère de Guerchy, au préjudice du propriétaire auquel l'administration vient de l'aliéner ; qu'il se permet d'enlever des objets et d'en détruire d'autres qui font partie de l'immeuble ; qu'il est important de mettre un frein à ces enlèvements et dégradations ; pourquoi il requiert l'Administration d'en délibérer ; sur quoi les opinions prises ;

L'Administration centrale, considérant combien il est pressant

de délibérer sur les faits qui lui sont transmis par le Commissaire et d'en arrêter les effets;

Arrête :

1o Le Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale est autorisé à poursuivre devant les tribunaux le citoyen Pélerin, ministre du culte catholique dans la commune de Guerchy, pour raison de dilapidations par lui exercées dans le ci-devant presbytère de ladite commune de Guerchy;

2o Cette mesure est générale à tout le département; en conséquence, ledit Commissaire est autorisé à poursuivre également devant les tribunaux tous ceux qui se permettraient de semblables dilapidations dans les maisons nationales de l'arrondissement;

3o Extrait du présent sera délivré sans délai au Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration; il sera au surplus imprimé en placard et adressé aux administrations municipales, pour être publié et affiché dans les communes de leur ressort.

Signé sur le registre : Pinot, président; Fleury, Decourt, Guichard et Marie, administrateurs; Collet, commissaire du Pouvoir exécutif; Sauvalle, secrétaire en chef.

Pour extrait conforme :

Signé : Pinot, président, et Sauvalle, secrétaire en chef.

A Auxerre, de l'imprimerie de L. Fournier, imprimeur du département de l'Yonne.

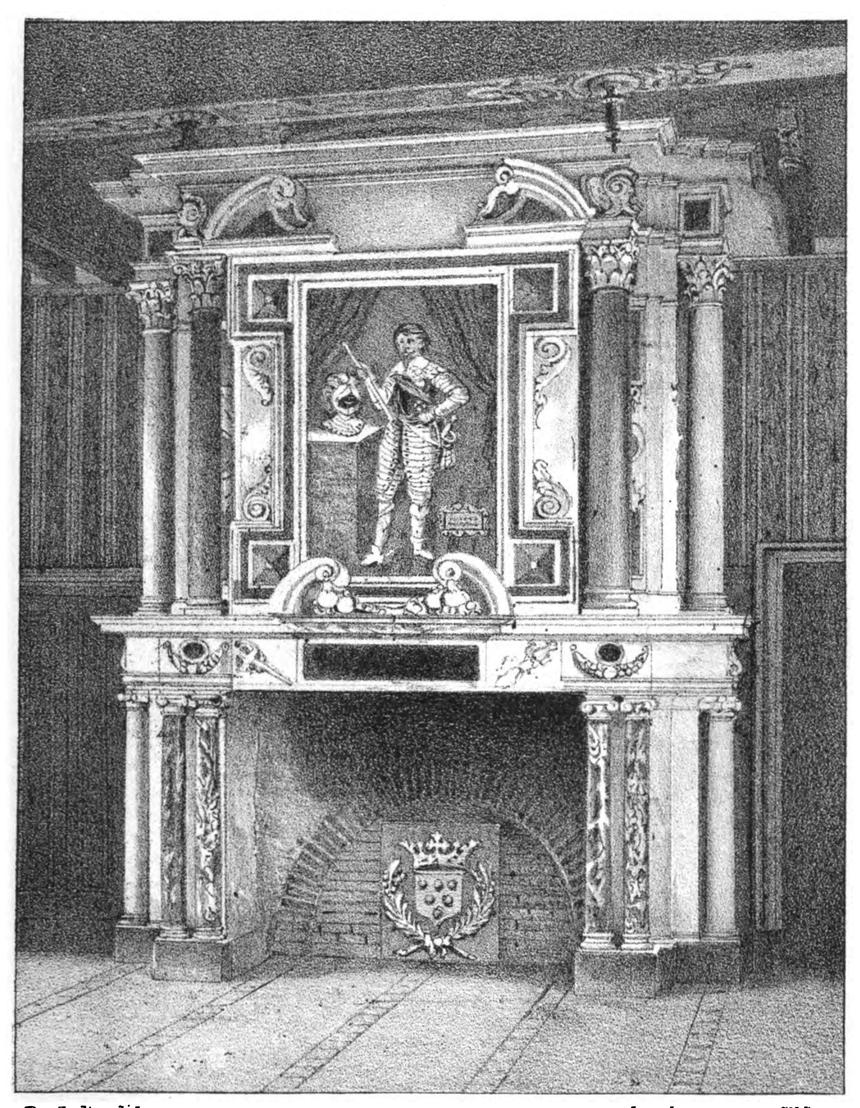
---

arlingue lith. Imp. Lemercier et Cie Paris.

CLAUDE-LOUIS-FRANÇOIS DE REGNIER
COMTE DE GUERCHY.

d'après un Portrait de Vanloo.

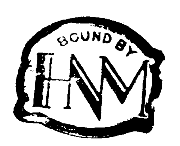




Bachelier lith.

Imp. Lemercier et Cie Paris

CHEMINÉE DU CHATEAU DE GUERCHY


BOUND BY
HM

